

Rapport sur les résultats de la consultation

Disposition constitutionnelle concernant un système incitatif en matière climatique et énergétique



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
Administration fédérale des finances AFF

Département fédéral de l'environnement, des
transports, de l'énergie et de la communication
DETEC
Office fédéral de l'énergie OFEN
Office fédéral de l'environnement OFEV

Table des matières

1	Introduction	3
1.1	Contexte et objet de la consultation	3
1.2	Déroulement et synthèse des prises de position	4
2	Résumé	5
3	Evaluation générale	7
3.1	Cantons et communes	7
3.2	Les partis politiques	11
3.3	Les associations faîtières de l'économie	13
3.4	Les représentants de l'économie énergétique et les organisations de politique énergétique	16
3.5	Les organisations des transports privés et publics	20
3.6	Les organisations de protection de l'environnement	22
3.7	Autres organisations et associations	22
3.8	Entreprises et personnes privées	25
4	Aménagement du système incitatif en matière climatique et énergétique	27
4.1	Bases de taxation	27
4.2	Mesures d'allègement	38
4.3	Utilisation du produit de la taxe climatique et de la taxe sur l'électricité	44
4.4	Suppression des subventions dans le cadre des dispositions transitoires	55
4.5	Elargissement des compétences de la Confédération (art. cst. 89)	67
5	Annexes	71
	Abréviations	71
	Liste des participants	74

1 Introduction

1.1 Contexte et objet de la consultation

La Stratégie énergétique 2050 vise à réduire la consommation d'électricité et énergie finale, à accroître la part des énergies renouvelables et à diminuer les émissions de CO₂ dues à la consommation d'énergie. La réforme de l'approvisionnement en énergie de la Suisse doit s'effectuer progressivement.

La première étape comprend un projet législatif global, dont le message a été publié par le Conseil fédéral en septembre 2013 et qui est actuellement examiné par le Parlement. Ce projet comprend un train de mesures destiné à étendre la gamme des outils disponibles afin d'améliorer l'efficacité énergétique et d'encourager les énergies renouvelables. Ce dispositif renforce notamment les mesures d'encouragement dans le domaine des bâtiments et la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC). Au cours d'une deuxième étape débutant en 2021, le Conseil fédéral envisage de remplacer l'actuel système d'encouragement fondé, notamment sur les subventions, par un système d'incitation fondé principalement sur une taxe climatique et une taxe sur l'électricité. Le système d'incitation devra être inscrit dans la Constitution. La consultation relative à la base constitutionnelle s'est déroulée du 13 mars au 12 juin 2015. Le présent rapport fournit une synthèse des résultats de cette consultation.

Grandes lignes de l'article constitutionnel

En ancrant dans la Constitution la transition d'un système d'encouragement vers un système d'incitation, le Conseil fédéral entend conférer à celle-ci la nécessaire légitimité démocratique. Le projet comprend un nouvel article constitutionnel qui habilitera le législateur à prélever une taxe climatique et énergétique. Les dispositions transitoires règlent les modalités de l'abandon progressif des subventions et le passage au système d'incitation.

Les taxes incitatives doivent fournir une contribution importante à la réalisation des objectifs climatiques et énergétiques du Conseil fédéral. Le but visé est de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de favoriser une utilisation rationnelle et efficace de l'énergie. L'article constitutionnel proposé prévoit la possibilité de prélever des taxes sur les combustibles, les carburants et l'électricité. Dans un premier temps, le Conseil fédéral a toutefois l'intention de ne pas soumettre les carburants à la taxe incitative, étant donné que le projet de fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) prévoit déjà une augmentation de la surtaxe sur les huiles minérales de 6 centimes par litre.

L'article constitutionnel proposé oblige le législateur à tenir compte des entreprises pour lesquelles la perception des taxes entraînerait des charges déraisonnables. Le législateur disposera, à cet égard, d'une certaine marge de manœuvre, qui va de la réduction des taux de taxation à l'exemption de certaines taxes. Le produit de la taxe climatique et de la taxe sur l'électricité sera redistribué à la population et à l'économie, de sorte que la charge financière des ménages et des entreprises n'augmentera pas au final. Cependant, durant une période transitoire, une partie du produit sera affectée au financement de subventions. Les subventions financées par l'affectation partielle de la taxe actuelle sur le CO₂ (notamment Programme Bâtiments, fonds de technologie) seront graduellement réduites à partir de 2021 jusqu'à leur suppression complète à la fin de 2025. De même, les subventions financées par le supplément actuel sur les coûts de transport des réseaux à haute tension, notamment la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), seront

elles aussi réduites. Quant aux subventions en faveur de nouvelles installations dans le cadre de la RPC, elles ne pourront être accordées que jusqu'à la fin de 2030 et leur durée sera limitée à la fin de 2045.

1.2 Déroutement et synthèse des prises de position

La consultation s'est déroulée du 13 mars au 12 juin 2015. Elle a porté sur l'avant-projet de l'article constitutionnel et le rapport explicatif s'y rapportant intitulé «Disposition constitutionnelle concernant un système incitatif en matière climatique et énergétique». Le rapport était accompagné d'un questionnaire comprenant sept questions visant à évaluer l'article constitutionnel.

Au total, 157 avis ont été émis. Sur les 146 organisations invitées à participer, 94 ont déposé une prise de position, tandis 63 participants ont émis un avis sans avoir été directement invités à prendre part à la consultation. Tous les cantons et onze partis ont donné une réponse. Le nombre des avis émis par les différents groupes de participants figure dans le tableau suivant.

Vue d'ensemble des prises de position

Participants, par groupe	Nombre de prises de position
Cantons et communes	31
Partis politiques	11
Associations faïtières de l'économie	15
Représentants de l'économie énergétique et organisations de politique énergétique	42
Organisations des transports publics et privés	10
Organisations de protection de l'environnement	5
Autres organisations et associations	30
Sociétés et personnes privées	13
Total des participants	157

Source: tableau réalisé par l'AFF

2 Résumé

Le dépouillement de la consultation - 157 prises de position reçues - n'a pas permis de dégager une opinion majoritaire. Trois tendances distinctes ressortent néanmoins. Le groupe le plus important en nombre de réponses n'approuve le projet qu'à certaines conditions. Ces conditions sont multiples et variées, parfois contradictoires, et leur degré de faisabilité varie fortement. Sont notamment évoqués : le traitement simultané des deux étapes de la SE 2050, une coordination internationale, une taxation immédiate des carburants, une exonération des carburants, la taxation différenciée de l'électricité, l'exonération ou prise en compte des régions de montagne et périphériques, le maintien des subventions ou la suppression plus rapide des subventions. Un deuxième groupe s'oppose aux dispositions constitutionnelles proposées, parfois avec véhémence. La défense de la compétitivité des entreprises est leur principal argument. Enfin, un troisième groupe, de taille quasi identique au deuxième, est favorable au projet présenté. Il estime que les taxes incitatives sont le moyen le plus efficace et efficient pour atteindre les objectifs climatiques et énergétiques.

Base de taxation

La taxe incitative sur les combustibles est largement approuvée. Parmi les partisans du projet, tous l'acceptent. Même les opposants au projet sont majoritairement favorables à cette taxe existante.

La taxe incitative sur les carburants, dès l'introduction du système incitatif, est soutenue par la majorité des répondants à la consultation, en raison, d'une part, de l'important potentiel de réduction de CO₂ dans le domaine du trafic, et, d'autre part, du principe d'égalité de traitement entre les différentes bases de taxation. Certains participants souhaitent même une base plus large qui s'étendrait au secteur de la mobilité en général. Les opposants à la taxation incitative des carburants relèvent la charge fiscale déjà élevée qui les grève et la pénalisation des régions périphériques et de montagne qui en résulterait.

La majorité des répondants approuve sur le fond la taxe sur l'électricité, parmi eux beaucoup souhaiteraient une taxation différenciée selon les coûts externes générés par les différents modes de production. Des participants à la consultation exigent par contre au préalable une amélioration des conditions cadres du marché de l'électricité. Plusieurs acteurs craignent une péjoration des conditions des entreprises de courant renouvelable en cas de taxation uniforme, voire même aussi en cas de taxation différenciée.

Mesures d'allègement

La majorité des participants à la consultation approuve les mesures d'allègement pour les entreprises à forte intensité énergétique et qui produisent beaucoup de gaz à effet de serre. Des opposants au projet se sont prononcés en faveur de mesures d'allègement si celui-ci devait être réalisé. Des partisans des mesures d'allègement demandent l'obligation de contrepartie sous la forme de conventions d'objectifs. Quelques-uns exigent même l'inscription de cette obligation dans la Constitution. Les avis divergent concernant les bénéficiaires de ces mesures. Certains souhaitent des critères plus stricts, tandis que d'autres demandent une extension à toutes les entreprises, voire même aux ménages ou aux régions de montagne.

Il a plusieurs fois été souligné que la formulation de l'article constitutionnel (des charges déraisonnables) n'était pas assez concrète et permettait une trop grande marge d'interprétation. En outre, plusieurs participants estiment que des mesures de compensation aux frontières constitueraient des exemptions adéquates. Certains participants s'opposent au régime d'exemptions proposé.

Utilisation des produits des taxes

La majorité des participants se prononce en faveur d'une redistribution complète des produits des taxes et contre des affectations partielles pour des mesures d'encouragement. Les raisons principalement évoquées sont la mise en œuvre de vraies taxes incitatives, et non d'impôts, le souhait de ne pas mélanger incitation et financement et les coûts administratifs liés aux programmes de subventions. Une minorité se prononce pour des affectations partielles, principalement pour alimenter le fonds de technologie après 2025 – avec les taxes climatiques – et pour encourager certaines technologies après 2030 – avec la taxe électrique.

La possibilité d'utiliser les produits des taxes incitatives pour les déduire d'impôts ou de cotisations sociales est majoritairement refusée. Les participants avancent pour justifier leur opposition les effets redistributifs non-souhaités engendrés par ce mode de redistribution, le mélange entre objectif d'incitation et de financement et les coûts administratifs supplémentaires. Ces acteurs demandent souvent de tracer la disposition correspondante dans l'article constitutionnel. Seule une minorité estime qu'un tel mode de redistribution mérite d'être examiné. Certains participants critiquent le système de redistribution actuel, qui favoriserait les entreprises du secteur tertiaire au détriment des entreprises industrielles, et proposent des critères alternatifs (redistribution par branches ou plafonnement des montants redistribués).

Suppression des subventions

La majorité des répondants soutient la suppression du Programme Bâtiments pour différentes raisons, telles que la cohérence du projet, les défauts du Programme Bâtiments, ou le désenchevêtrement des tâches entre cantons et Confédération. Certains demandent même une suppression plus rapide. D'autres n'acceptent cette suppression qu'à certaines conditions, par exemple qu'elle dépende de l'atteinte des objectifs. Une minorité s'oppose à cette suppression. Elle estime que cet instrument éprouvé est nécessaire pour atteindre les objectifs, craint de perdre les subventions sans qu'elles ne soient remplacées par des taxes incitatives suffisantes, ou encore se soucie des problématiques concernant les locataires.

La majorité des répondants en faveur de la suppression de la RPC est plus fragile que pour le Programme Bâtiment. Même ceux qui y sont favorables partent souvent de l'idée que le développement des énergies renouvelables en Suisse et la préservation de la rentabilité des barrages seront assurés par des mesures qui n'existent pas encore, telles qu'un nouveau design du marché de l'électricité, un modèle de quotas ou une différenciation de la taxe sur l'électricité en fonction du mode de production. Une minorité rejette explicitement la suppression de la RPC; elle craint de perdre un instrument ayant fait ses preuves, même s'il peut être amélioré, sans disposer d'une alternative.

Elargissement des compétences de la Confédération

Seule une minorité des participants ont répondu par l'affirmative à la question d'étendre de façon modérée les compétences de la Confédération dans le domaine de l'énergie. Beaucoup de participants se sont abstenus car il leur manquait un projet concret sur lequel se prononcer.

3 Evaluation générale

La première question de la consultation portait sur le principe de la transition d'un système de subventions à un système de taxes incitatives. Il s'agit de l'évaluation générale des dispositions constitutionnelles proposées.

Aucune majorité nette ne se distingue, mais trois tendances sont identifiables. Le groupe le plus important en nombre de réponses n'approuve le projet qu'à certaines conditions. Ces conditions sont multiples et variées, parfois contradictoires, et leur degré de faisabilité varie fortement. Sont notamment évoquées : le traitement simultané des deux étapes de la SE 2050 (par ex. le PBD) une coordination internationale (par ex. *economiesuisse* et *Swissmem*), une taxation immédiate des carburants (PSS, les Verts, *Swissmem*, etc.), une exonération des carburants (PDC, PLR, etc.), la taxation différenciée de l'électricité (PSS, Verts, etc.), l'exonération ou prise en compte des régions de montagne et périphériques (PDC, cantons alpins, etc.), le maintien des subventions (PSS, les Verts, organisations environnementales, etc.), le couplage des systèmes d'échange de quotas d'émissions suisse et européen (associations économiques notamment).

Un deuxième groupe s'oppose aux dispositions constitutionnelles proposées, parfois avec véhémence. Y figurent notamment le PLR et l'UDC et plusieurs associations faîtières de l'économie. La défense de la compétitivité des entreprises est leur principal argument.

Un troisième groupe, composé principalement des cantons et de certains représentants de l'économie énergétique et organisations de politique énergétique, est favorable au projet car il estime que les taxes incitatives sont le moyen le plus efficace et efficient pour atteindre les objectifs climatiques et énergétiques.

3.1 Cantons et communes

Les conférences cantonales des finances et de l'énergie approuvent le projet présenté d'introduire des taxes incitatives, instruments les plus adéquats pour l'atteinte des objectifs, et de supprimer les subventions, tandis que la conférence gouvernementale des cantons alpins n'approuve le projet que si certaines conditions sont remplies, notamment la prise en compte des régions de montagne. La majorité des cantons (AI, AG, AR, BE, BS, FR, JU, LU, OW, SG, SO, SZ, VD, ZG, ZH) approuve le projet. Leur principal argument est qu'un système de taxes incitatives dont les recettes sont entièrement redistribuées à la population et à l'économie est l'instrument le plus adapté pour atteindre les objectifs en matière climatique et énergétique. Il donne un signal-prix correct et permet d'atteindre les objectifs à moindres coûts. Ces cantons saluent également l'ancrage constitutionnel d'une telle disposition. Une minorité (GE, GL, GR, NE, NW, SH, TG, TI, UR, VS) approuve le projet sous conditions, par exemple la prise en compte des régions périphériques ou des problématiques des locataires, et la poursuite des subventions. Un seul canton (BL) le refuse. L'Association des communes suisses et l'Union des villes suisses soutiennent le projet.

Les conférences cantonales

Les conférences cantonales des finances (CDF) et de l'énergie (EnDK) ont rédigé une prise de position commune favorable au projet. Elles saluent la création d'une base constitutionnelle conférant la légitimité démocratique nécessaire au projet. Elles considèrent les

taxes incitatives redistribuées à la population et à l'économie comme des instruments adéquats, qui donnent aux acteurs économiques des signaux corrects au niveau des prix et qui permettent d'atteindre les objectifs à un coût économiquement faible. Elles prônent une base d'imposition large comprenant les combustibles, les carburants et l'électricité, mais souhaitent toutefois renoncer dans un premier temps à la taxation des carburants - compte tenu des discussions en cours sur de nouveaux mécanismes de financement dans le domaine du trafic routier - et de l'électricité - afin de mettre en place de nouvelles conditions cadres pour le marché de l'électricité. Elles sont également favorables à la fin du Programme Bâtiments et de la RPC conformément au souhait du Conseil fédéral. Elles notent à ce sujet que la méthode appliquée jusqu'ici, misant sur des prescriptions et des subventions, a manifestement atteint ses limites. Enfin, la CDF et l'EnDK s'opposent à la restitution du produit des taxes par le biais de diminution d'autres impôts ou de cotisations sociales.

La conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA) n'approuve le projet que sous certaines conditions : (i) tenir compte des régions de montagnes de la même manière que les entreprises et modifier l'article constitutionnel en ce sens ; (ii) ne pas taxer les carburants dans un premier temps ; (iii) introduire, à la place de la RPC, un modèle de quotas pour les consommateurs ou les fournisseurs finaux dans le domaine de l'électricité, puis ensuite seulement envisager la possibilité d'une taxe sur l'électricité ; (iv) traiter la question dans un paquet global comprenant la première et la deuxième étape de la SE 2050.

Les cantons

La majorité des cantons (AI, AG, AR, BE, BS, FR, JU, LU, OW, SG, SO, SZ, VD, ZG, ZH) approuve le projet.

Le canton d'AG salue la réduction et la suppression planifiées des subventions et l'introduction d'une vraie taxe incitative entièrement redistribuée et sans nouvelles affectations partielles des produits. La redistribution complète des recettes à la population et aux entreprises ainsi que la préservation de la neutralité budgétaire des cantons sont pour lui deux éléments centraux du projet. La réalisation d'une base constitutionnelle ouvrant la voie au référendum obligatoire, même s'il s'agit de taxes uniquement incitatives et sans objectif fiscal, est primordial. AG note cependant que le mécanisme concernant l'impôt sur les huiles minérales conduisant à un maintien des recettes totales est décrit de manière peu clair. Il demande que les modalités ou les bases légales d'adaptation des taux de l'impôt sur les huiles minérales soient expliquées de manière transparente et que les recettes en faveur de la Confédération et des cantons soient garanties.

Le canton d'AR est favorable à une rapide transition d'un système complexe et coûteux de réglementation et de subventionnement à un système incitatif fiscalement neutre qui permettra aux entreprises et aux ménages d'adapter leur consommation énergétique au meilleur coût. Pour ce projet, il estime qu'un article constitutionnel est d'autant plus nécessaire que la base d'imposition est large. Cet article ne doit en outre pas laisser la place à de nouvelles affectations.

Le canton de BE soutient sans réserve le projet présenté, qu'il estime nécessaire à la mise en œuvre de la SE 2050 et dont la base constitutionnelle correspondante est totalement justifiée. Lors de sa mise en œuvre, la préservation de la neutralité budgétaire et la possibilité de planifier la politique budgétaire sont pour les cantons très importants. Parmi les nombreux avantages du projet, BE cite la réduction de la dépendance face aux importations d'énergie. Il pense qu'il est compréhensible de renoncer dans un premier temps à la taxation des carburants, mais qu'il est clair qu'ils doivent faire partie du système incitatif à

long terme. Il salue l'étude de l'option Mobility Pricing dans le cadre de la mise en œuvre de l'article constitutionnel et se met à disposition pour d'éventuels essais pilotes dans des villes et agglomérations.

Le canton de BS est favorable à une transition rapide des subventions aux taxes incitatives, notamment en raison de sa propre expérience en matière de taxe incitative sur l'électricité. Il salue particulièrement sa réalisation par le biais d'un art. cst. qui permettra de lui fournir la légitimité populaire nécessaire. La neutralité budgétaire du projet, ainsi que la redistribution complète des recettes à la population et aux entreprises sans affectations partielles sont des éléments centraux du projet.

JU est favorable au projet de taxes incitatives, instruments approprié pour diminuer la consommation énergétique et les émissions de CO₂. Il souligne cependant quelques inconnues dans le projet présenté, notamment les conséquences économiques pour les cantons. Dans ce sens, il souhaite laisser la porte ouverte dans l'art. cst. à une éventuelle compensation entre régions et que le système incitatif soit neutre pour les finances publiques cantonales. Il est favorable à une taxation de l'électricité différenciée selon l'origine du courant afin de développer les énergies renouvelables. Il demande une analyse plus approfondie pour l'abandon des subventions.

LU s'allie pour l'essentiel à la prise de position de la CDF-EnDK. Il est cependant critique face au renoncement de taxation des carburants dans une première phase car les objectifs de la transition énergétique seraient alors remis en question.

SO approuve la transition vers un système de taxes incitatives, qu'il juge plus efficiente, tant du point de vue de la perception que de la redistribution des recettes, qu'un système de subventions. Il exige cependant que les futures taxes ne conduisent en aucun cas à une augmentation des recettes fiscales et soient donc budgétairement neutres. La garantie de la neutralité budgétaire est très importante pour l'acceptabilité politique d'une taxe énergétique.

SG salue la transition proposée, ainsi que son ancrage constitutionnel. Il note qu'elle aura pour conséquence que la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons en matière de politique énergétique (art. 89 al. 4 Cst) sera ainsi éclaircie.

Le canton de VD soutient la SE 2050 ainsi que son deuxième volet, les taxes incitatives. Il note que l'abandon des subventions devrait être soigneusement étudié. Afin d'en favoriser l'acceptation par le peuple, la question des carburants devrait être traitée avec pragmatisme. Il souligne que l'assiette fiscale des cantons ne devrait en aucun cas être modifiée, notamment la part aux recettes de la RPLP. Il s'oppose à la redistribution des recettes des taxes incitatives par le biais d'autres taxes fédérales ou cotisations sociales. Il prône plutôt une redistribution des recettes par le biais de chèques ou de crédits à la population, si cela est faisable à faibles coûts, afin que les montants redistribués soient visibles pour le public et qu'ils ne masquent pas d'autres coûts.

ZG approuve le projet mais s'oppose à la redistribution des produits par le biais d'autres impôts. La redistribution totale des produits est pour lui primordiale.

Le canton de ZH préfère un système incitatif budgétairement neutre à un système de subventions complexe et coûteux. Il salue l'ancrage constitutionnel. Un tel système doit à ses yeux être agencé de manière budgétairement neutre pour les cantons et les communes. Il s'oppose à une redistribution des recettes sous la forme de crédit d'impôt de l'IFD ou des impôts sur le revenu cantonaux. Il souhaite que le cercle des entreprises exemptées soit défini de manière restrictive et que les entreprises et les ménages aient suffisamment de temps pour s'adapter aux nouvelles dispositions.

Le canton d'AI est favorable à l'art.cst. proposé. Les cantons de FR et OW se rallient à la prise de position de la CDF-EnDK. SZ est également du même avis que la CDF-EnDK.

Une minorité (GE, GL, GR, NE, NW, SH, TG, TI, UR, VS) approuve le projet sous conditions.

Le canton de GE est favorable au principe de la transition, mais considère que le passage à un système de taxes incitatives ne doit pas se faire à une date fixée à l'avance. Il estime qu'il est nécessaire de démontrer au préalable que ce passage ne crée pas de blocage dans le développement des énergies renouvelables et que les objectifs de la SE 2050 ne sont pas remis en cause. Le Programme Bâtiments et la RPC devrait perdurer aussi longtemps que nécessaire à l'atteinte des objectifs de politique énergétique. En outre, il ne souhaite pas que l'introduction d'un système incitatif exclue a priori toute possibilité de financement de projets énergétiques par une affectation partielle du revenu des taxes. Enfin, il note que la question des locataires n'est pas traitée dans le rapport explicatif. Sans modifications des conditions cadres dans le domaine du logement, une taxe sur l'énergie serait à charge des locataires et n'inciterait pas les propriétaires à investir dans l'assainissement de leurs bâtiments.

NE soutient le principe des taxes incitatives mais s'oppose à une taxe sur les carburants. De plus, il trouve la suppression des subventions prématurée et demande à ce que ces délais soient repoussés de cinq voire dix ans. Une des raisons invoquée est la non prise en compte des problématiques du marché du logement, et du fait que le locataire est captif, dans le rapport explicatif. Enfin, il aimerait débattre de la question d'une éventuelle compensation par les nouvelles taxes incitatives des pertes fiscales dues à la réforme de la fiscalité des entreprises.

SH approuve le principe d'une transition mais demande des adaptations. En premier lieu, ne pas fixer de dates de fin pour les programmes de subventions, ces derniers devant être supprimés selon leur degré d'atteindre des objectifs. Deuxièmement, les taxes incitatives devraient être levées de manière à atteindre les objectifs climatiques et énergétiques de la Confédération (scénario NPE).

TG salue la création d'une base constitutionnelle pour la transition des subventions aux taxes incitatives. Il pense qu'il est juste et conséquent de supprimer les subventions mais qu'il n'est pas possible de déterminer quand ces dernières ne seront plus nécessaires. Ainsi, les subventions devraient être poursuivies aussi longtemps que les objectifs climatiques et énergétiques ne pourront pas être atteints par d'autres instruments.

Le canton du TI est favorable au projet s'il est tenu compte des régions touchées de manière insoutenable par la perception de la taxe de la même manière que pour les entreprises. Il demande une adaptation de l'article constitutionnel dans ce sens. Le système incitatif devrait être introduit plus vite que prévu et la RPC remplacée rapidement par un modèle de quota. Il estime important d'exclure toute possibilité d'affectations des recettes des taxes, et de tenir compte pour la taxation des carburants des taxes existantes et de la forte dépendance de certaines régions au transport motorisé privé.

Les cantons de GL, GR, NW, UR, et VS se rallient à la position de la CGCA. VS demande la même considération pour les régions du pays qui seront le plus touchées économiquement que pour les entreprises, qu'une taxe incitative sur les carburants ne soit pas introduite, et que la SE 2050 soit traitée en un seul projet global. VS amène également la problématique du marché du logement et des charges reportées sur le locataire-consommateur.

Le canton de BL est le seul canton qui s'oppose au projet. Il refuse l'introduction de taxes incitatives telles que proposées et demande plutôt la poursuite du système d'aide à l'investissement, qui a un effet plus rapide et mesurable sur l'environnement. Il estime que les taxes incitatives sont en principe discutables (atteintes des objectifs mise en question) et qu'elles sont socialement difficilement acceptable (problématique des locataires). Il pourrait soutenir des taxes climatiques sur les combustibles et les carburants s'il s'agissait de taxes de financement et non d'incitation (financement d'infrastructures routières par ex.). Il s'oppose par contre à une taxe sur l'électricité, qui mettrait en danger la compétitivité de la place économique suisse.

Les communes et leurs associations

L'Association des communes suisses est favorable au projet présenté, et particulièrement sa légitimation par le biais des urnes. Elle salue la redistribution complète des recettes et se prononce pour une mise en œuvre de lois pragmatiques par étapes. Elle souhaite une période transitoire suffisamment longue, ce qui semble être le cas dans le projet présenté, et que pendant cette période transitoire, la nouvelle orientation des efforts d'encouragements des communes soit possible, et les initiatives durables des communes ne soient pas mises en danger. Toutefois, elle s'oppose dans un premier temps à une taxation incitative des carburants.

L'Union des villes suisses soutient le projet. Elle souhaite que les taxes incitatives touchent toutes les sources d'énergie non renouvelable (combustibles, carburants et électricité) et qu'elles soient suffisamment élevées pour provoquer un effet incitatif suffisant. Elle doute cependant que la formulation en disposition facultative soit assez contraignante. De plus, la suppression des subventions devrait dépendre de la performance des nouvelles taxes incitatives. Enfin, elle trouve que le titre de l'art. cst. n'est pas adéquat, car l'électricité est en principe exempte de CO₂, et le reformulerait en « Taxes climatiques et énergétiques » ou « Taxes incitatives pour l'atteinte des objectifs climatiques et énergétiques ».

Une commune, Gipf-Oberfrick (AG), a répondu directement à la consultation. Elle est favorable au projet présenté.

3.2 Les partis politiques

La majorité des partis politiques représentés au Parlement (les Verts, PSS, PDC, PBD, pvl) soutient le projet si certaines conditions sont remplies, par exemple la prise en compte des régions périphériques ou la poursuite des subventions. Une minorité le refuse (PLR, UDC), parce que les objectifs de la SE 2050 ne sont pas encore définis ou afin de ne pas péjorer la place économique suisse.

Les Verts se prononcent en faveur des taxes incitatives, mais s'opposent à la suppression des subventions (Programme Bâtiments et RPC) car ils estiment qu'une combinaison de plusieurs instruments (régulation, subventions et taxes) est nécessaire pour atteindre les objectifs visés. De plus, ils pensent qu'il est faux de fixer des dates précises pour la suppression des subventions, alors que l'introduction des taxes incitatives fait l'objet d'une disposition facultative et devra passer par le processus parlementaire. Les Verts souhaitent une base d'imposition large sur les combustibles, les carburants (à introduire tout de suite) et l'électricité (de manière différenciée). À la place d'exemptions arrosiers qui réduisent l'efficacité de la taxe, ils promeuvent des mesures de compensation aux frontières (taxation de l'énergie grise des produits importés et exonération des produits exportés). De plus, ils souhaitent maintenir les possibilités d'affectation, dans la Constitution, à des buts qui renforcent l'effet incitatif de la taxe et sont favorables à la possibilité de diminuer d'autres impôts.

Le PSS appuie l'introduction de taxes incitatives climatiques et énergétiques. Cependant, il ne peut pas soutenir le projet sous cette forme sans en connaître la législation d'application, notamment les bases et taux de taxation. Il estime que le risque de ne plus avoir de subventions sans taxes obligatoires provoquant un effet incitatif effectif est trop grand. Il pense qu'il n'est pas adéquat de fixer au niveau constitutionnel la fin des affectations actuelles et d'y exclure la création de nouvelles mesures d'encouragement par le biais d'une utilisation des produits des taxes incitatives. De plus, il met en doute la nécessité d'une modification constitutionnelle pour introduire des taxes incitatives. Concernant l'agencement des taxes incitatives, il formule plusieurs exigences : (i) l'obligation pour la Confédération d'introduire les taxes incitatives sur les combustibles, carburants et sur l'électricité à la place d'une disposition facultative ; (ii) la taxation immédiate des carburants ; (iii) une taxation différenciée de l'électricité ; (iv) l'obligation de contreparties en échange de l'octroi de mesures d'exception ; (v) des affectations partielles pour divers subventionnements et financements ainsi qu'une redistribution par tête ; (vi) le maintien des subventions pour le Programme Bâtiments et la RPC.

Le PDC soutient la SE 2050. Il se positionne sur le principe pour un système incitatif en matière énergétique, mais n'accepte le projet présenté que sous certaines conditions : (i) ne pas pénaliser la classe moyenne, les familles et les PME ; (ii) que la réforme soit budgétairement neutre ; (iii) qu'une solution supportable soit trouvée pour l'industrie ; (iv) que la place économique suisse profite de la réforme et reste attractive ; (v) que les besoins des habitants des régions périphériques et de montagne soient pris en compte. En outre, le PDC s'oppose à une taxation des carburants. Enfin, il pense qu'il n'est pas réaliste de supprimer le Programme Bâtiments en 2025 et souhaite le voir se poursuivre plus longtemps, financé par l'affectation de la taxe incitative. De même, il souhaite une suppression de la RPC moins rapide.

Le pvl est convaincu qu'une taxe incitative et climatique pourrait et devrait être introduite au niveau des lois sur la base d'articles constitutionnels existants ; cela permettrait en outre d'accélérer la mise en œuvre du projet. Le pvl exige ainsi l'introduction rapide d'une taxe sur l'électricité grise n'ayant pas d'incidences sur la quote-part fiscal de l'Etat, ce particulièrement afin de protéger l'hydraulique suisse et indépendamment de la discussion sur une taxe incitative globale, qui prendrait trop de temps. Seule une taxe incitative comprenant toutes les sources d'énergie (combustibles, carburants et électricité) peut exercer un effet global et éviter des effets de substitution non-souhaités. Il demande que la taxe incitative soit différenciée selon la durabilité de sa base et ses effets externes. Concernant les exemptions, le pvl demande l'inscription dans l'article constitutionnel de l'obligation de contrepartie pour les entreprises exonérées. Enfin, il approuve la suppression des subventions.

Le PBD salue l'introduction d'un système incitatif, mais note que le dossier doit être agencé de manière plus concrète. Il trouve notamment que l'article constitutionnel proposé donne trop de marge de manœuvre au Conseil fédéral, tout en tolérant trop d'incertitudes juridiques. C'est pourquoi un projet de lois devrait être présenté en même temps l'article constitutionnel lors du traitement par le Parlement. De plus, il considère l'introduction d'une taxation des carburants critique sans des exceptions pour les zones rurales. Il approuve la redistribution complète des recettes, mais trouve les délais transitoires, notamment pour la RPC, trop longs. Enfin, le PBD souhaite un traitement simultané des deux étapes de la SE 2050.

Bien qu'approuvant le principe d'une transition d'un système de subventions à un système incitatif, le PLR rejette le projet présenté. Il note que les objectifs de la SE 2050 ne sont pas encore fixés. Il s'oppose à la taxation des carburants et de l'électricité et veut une redistribution complète des recettes. Il exige également une suppression des subventions

dès l'introduction des taxes incitatives afin d'éviter la cohabitation de deux systèmes en parallèle. Afin d'effectuer une transition des subventions aux taxes incitatives, le PLR rappelle son propre projet (initiative parlementaire 14.436) proposant l'introduction dans la Constitution d'une véritable taxe incitative sur le CO₂ dont les recettes seraient redistribuées en totalité aux ménages et aux entreprises : une taxe d'incitation prélevée sur les combustibles et une taxe d'incitation sur le CO₂ prélevée sur l'électricité importée émettant du CO₂. Il propose des possibilités d'exemptions pour les entreprises, et aussi pour les ménages, en échange du respect de conventions d'objectifs. Il souhaite enfin une meilleure coordination internationale concernant la politique climatique et énergétique.

L'UDC s'oppose à la SE 2050 et refuse les taxes climatiques et énergétiques quels que soit leur forme ou leur agencement. Elle estime que de tels instruments péjorerait massivement la place économique suisse et la population. Eu égard au contexte économique actuel (franc fort) et à la récente défaite record devant le peuple d'une réforme fiscale écologique, elle est d'avis que proposer à nouveau en votation populaire des impôts climatique et énergétique dénote d'un sacré toupet ou d'un manque de flair.

Deux jeunesses de partis ont répondu à la consultation : les Jeunes Vert-e-s et les Jeunes UDC. Les Jeunes Vert-e-s reprennent en grande partie la prise de position du WWF (cf. infra ch. 3.6). Ils approuvent le principe d'une transition d'un système d'encouragements à un système d'incitation mais préfèrent une combinaison optimale des différents instruments (taxes incitatives, marchés de droits à polluer, subventions). Quant aux Jeunes UDC, ils refusent catégoriquement le projet. Ils s'opposent à la SE 2050, aux subventions (Programme Bâtiments et RPC) et aux taxes incitatives, qui ne feraient pas de sens et contrediraient les valeurs de la Suisse en intervenant de manière intolérable dans un circuit économique qui fonctionnerait bien.

Les « Umweltfreisinnige » de Saint-Gall soutiennent la SE 2050 et pensent que le système incitatif proposé est l'élément le plus important pour l'atteinte de ses objectifs. Le groupement libéral up!schweiz s'oppose à la SE 2050, qui ne fait pas assez confiance aux capacités d'innovation d'une société entrepreneuriale et d'un Etat de droit libéral. up!schweiz est en principe favorable au projet SICE, à la condition, notamment, que la suppression des subventions, principalement la RPC, intervienne plus rapidement mais s'oppose à la taxation de l'électricité.

3.3 Les associations faîtières de l'économie

Une minorité des représentants de l'économie (CD CDS, economiesuisse, Swissmem, USS) accepterait le projet si certaines conditions étaient remplies, comme par exemple une coordination internationale, une suppression plus rapide des subventions ou l'égalité de traitement entre les combustibles et les carburants. La majorité des représentants de l'économie (CP, FER, FRI, FST, GastroSuisse, hotelleriesuisse, SSE, usam, USP, USPI) refuse le projet présenté. Crainte pour la compétitivité des entreprises, chèque en blanc, période de transition trop longue ou au contraire poursuite des subventions sont les principales raisons évoquées. Travail.Suisse est favorable à un système de taxes incitatives comme deuxième étape de la SE 2050.

Représentants de l'économie acceptant le projet sous conditions

Economiesuisse est d'avis que les incitations par le biais des prix sont plus efficaces que les subventions. Cependant, il ne peut soutenir le projet que si certaines conditions sont remplies. (i) Les subventions actuelles doivent être supprimées rapidement et complètement à l'introduction des taxes incitatives. (ii) Les recettes des taxes incitatives doivent être redistribuées en totalité et directement aux ménages et aux entreprises. (iii) Pour

que ces taxes ne deviennent pas un impôt frappant la place industrielle, la redistribution des recettes doit s'effectuer selon les secteurs d'activité. (iv) L'agencement du système incitatif doit s'effectuer en coordination internationale afin d'éviter des charges économiques asymétriques pour les entreprises suisses. (v) Si de telles charges ne peuvent être évitées, toutes les entreprises doivent avoir la possibilité d'être exemptées grâce à des conventions d'objectifs. (vi) La charge fiscale actuelle sur les carburants doit être prise en compte. (vii) Concernant la taxe sur l'électricité, l'économie suisse ne veut pas d'une taxe sur la consommation, mais une taxe sur la teneur en CO₂ des sources d'énergie fossile.

Swissmem soutient la transition d'un système de subventions à un système incitatif mais refuse l'article constitutionnel proposé. Plusieurs conditions devraient être remplies pour qu'il puisse accepter un tel projet: (i) une coordination avec l'étranger, principalement l'UE; (ii) une rapide suppression des subventions une fois les taxes incitatives introduites; (iii) égalité de traitement entre les carburants et les combustibles; (iv) des allègements efficaces pour les entreprises qui verraient leur compétitivité menacer; (v) un agencement neutre pour les finances publiques (redistribution complète et aucune possibilité d'affectation). Il salue par contre l'intention d'ancrer la transition dans la Constitution.

L'Union syndicale suisse (USS) soutient la disposition constitutionnelle présentée tant que la redistribution des recettes est socialement supportable, c'est-à-dire tant que la redistribution à la population s'effectue uniquement par tête. Elle souhaite également que la taxation de l'électricité soit agencée de manière différenciée selon les modes de production.

La CI CDS (communauté d'intérêt du commerce de détail suisse) serait favorable à un système incitatif en matière énergétique s'il comprenait des mécanismes d'exemptions favorables à l'économie et s'il tenait compte des orientations internationales. Elle regrette que la suppression des subventions n'intervienne pas plus rapidement. Elle souhaite en principe que toutes les sources d'énergie non renouvelables soient taxées, mais pointe la difficulté de faire accepter une taxe incitative sur les carburants.

Représentants de l'économie refusant le projet

Le Centre Patronal (CP) est très sceptique quant à la plausibilité à un coût économiquement supportable pour la place économique suisse, des objectifs de réduction de consommation d'énergie et en particulier d'électricité. Il refuse le projet présenté, qui s'apparenterait à un chèque en blanc donné au Conseil fédéral qui bénéficierait d'une trop grande marge de manœuvre. Le CP relève que le passage des subventions à des taxes incitatives est très relatif en raison d'une trop longue période de transition, notamment pour la RPC. Il remarque enfin l'absence de transparence et de coordination entre le projet SICE et le message FORTA.

L'usam rejette le projet proposé en raison des coûts supplémentaires qu'il engendrerait pour les PME. Selon elle, le secteur secondaire serait doublement lésé avec l'introduction d'un tel système incitatif. D'une part, à cause de taxes supplémentaires sur les facteurs de production. D'autre part, une redistribution des recettes proportionnelle à la masse salariale pénaliserait le secteur secondaire par rapport au secteur tertiaire. Enfin, le projet donne une trop grande marge de manœuvre au législateur. L'usam opterait pour un système incitatif qui permettrait aux entreprises de pouvoir s'engager en définissant un programme concret d'efficacité énergétique et de réduction des gaz à effet de serre.

La Fédération des entreprises romandes (FER) souligne l'intérêt intellectuel de passer d'un système de subventions à un système de taxes incitatives, mais trouve les propositions formulées inadéquates. Selon elle, la Suisse ne doit pas faire cavalier seul en matière

énergétique et une coordination avec d'autres Etats est indispensable. Elle s'oppose à un renchérissement massif du prix de l'énergie. Dans ce cadre, elle estime que les conséquences économiques d'un tel projet devraient être mieux estimées, notamment pour les locataires et les PME. Elle s'oppose également à la trop longue période transitoire prévue où les deux systèmes cohabiteront.

La Fédération romande immobilière (FRI) et l'Union suisse des professionnels de l'immobilier (uspi) s'opposent au projet présenté car les taxes incitatives engendreraient des charges importantes pour les propriétaires et cela aurait pour conséquence de fragiliser la propriété privée en Suisse. Elles s'opposent également à la suppression du Programme Bâtiments, l'uspi demandant même que la totalité du produit de la taxe sur le CO₂ soit affectée à des mesures de réduction des émissions de CO₂ dans les bâtiments.

La Fédération suisse du tourisme (FST) s'oppose au projet de taxes incitatives, en particulier sur les carburants, et souhaite une poursuite des subventions, qui permettent de financer le développement durable du secteur touristique. Les taxes proposées provoqueraient un désavantage concurrentiel pour un secteur touristique déjà touché par l'abandon du taux plancher. La FST refuse également les dispositions constitutionnelles proposées car les objectifs climatiques post-2020 ne sont pas encore fixés. Elle pense qu'il serait souhaitable que la Confédération présente un projet de loi avec l'agencement concret du système incitatif.

GastroSuisse s'oppose à des interventions sur les marchés. Il est conscient de l'importance d'un environnement intact pour la branche, particulièrement dans les régions de montagnes et touristiques, mais privilégie les mesures volontaires à la place de taxes incitatives. Dans le domaine de l'électricité notamment, de telles taxes représenteraient un désavantage concurrentiel. Il pense en outre que ce dossier intervient trop tôt, c'est-à-dire avant que le premier paquet de la SE 2050 soit ficelé.

La faitière hotelleriesuisse s'oppose aux dispositions constitutionnelles proposées. Bien qu'elle soit sur le principe favorable à une telle transition, elle pense qu'une base constitutionnelle n'est pas nécessaire et qu'il serait préférable de présenter dans un projet de lois un agencement concret du système d'incitation. De plus, elle craint pour la compétitivité internationale du secteur de l'hébergement. Elle souhaiterait un système incitatif qui soit raisonnable et économiquement supportable assorti d'exceptions pour les branches dont la compétitivité internationale serait mis en danger, comme celle de l'hôtellerie.

La Société suisse des entrepreneurs (SSE) s'oppose au projet. Elle estime qu'une telle transition n'est estimable de manière fiable ni dans son ampleur, ni dans son échelonnement. Elle définit le projet comme une boîte noire dont les implications financières pour l'économie ne sont pas claires. De plus, il n'est pas coordonnée avec la SE 2050. Elle craint des taux d'imposition prohibitifs qui provoqueraient des distorsions de concurrence avec l'étranger.

L'Union suisse des paysans (USP) rejette le projet. Elle doute fortement de la faisabilité d'un tel système, qui aurait des effets négatifs sur l'agriculture et qui affaiblirait sa compétitivité internationale. De plus, elle craint les effets régressifs pour les agriculteurs dont le revenu est faible et dont les exploitations ont une forte intensité énergétique et en carburant. L'USP estime enfin que le secteur agricole remplit déjà sa part dans l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques (projet AgroCleantech, etc.). En cas d'acceptation d'un tel projet, elle demande l'exonération du secteur agricole.

Représentant de l'économie acceptant le projet

Travail.Suisse est favorable au principe de passer des subventions aux taxes incitatives mais pense que cette transition doit laisser suffisamment de temps (fin du Programme Bâtiments pour 2025 jugée prématurée) et que des réglementations doivent aussi être utilisées en parallèle. Il trouve que l'article constitutionnel est formulé de manière trop générale et laisse trop d'incertitudes dans la mise en œuvre (taxation différenciée pour le renouvelable souhaité, par exemple). Il souhaite par ailleurs une taxation des carburants dès l'entrée en vigueur des taxes.

3.4 Les représentants de l'économie énergétique et les organisations de politique énergétique

La majorité des représentants de ce groupe n'accepte le projet que sous diverses conditions. Par exemple, la plupart des associations représentant les énergies renouvelables souhaite la poursuite des subventions, principalement la RPC, et une taxation différenciée de l'électricité. Plusieurs acteurs s'opposent à la taxation de l'électricité afin de ne pas pénaliser les industries, ou souhaitent une coordination internationale. Cette majorité est composée des acteurs suivants : AES, Groupe E SA, Axpo Holding SA, StWZ Energie AG, Swisselectric, DSV, ASIG, Gaznat SA, Swisspower SA, Swiss Textiles, GGS, SwissElectricity SA, AEE, Swisscleantech, Suisse Eole, Swissolar, SSES, Coopérative Ökostrom Schweiz, ISKB, SES, S.A.F.E., ECS Schweiz, Forum suisse de l'énergie. Une minorité accepte le projet. Il s'agit de ewz, IWB, VAS, Swissgrid SA, regioGrid, ISOLSUISSE, Alpiq EcoServices SA, Suissetec, ASCAD. Ces acteurs saluent l'égalité de traitement entre toutes les sources d'énergie et les possibilités d'incitation à l'investissement. Enfin un groupe d'acteurs le refuse, car il estime principalement les taxes incitatives seront trop pénalisantes pour la compétitivité des entreprises : IGEB, UP, Cemsuisse, AVES, et AVES région Pfannenstil, Energieforum Nordwestschweiz, InfraWatt, ECO SWISS, scienceindustries.

Acteurs acceptant le projet sous conditions

L'Association des entreprises électriques suisses (AES) approuve le principe des taxes incitatives sous certaines conditions. (i) Toutes les sources d'énergie non-renouvelables, carburants compris, doivent être taxées selon leur teneur en CO₂. (ii) La taxe incitative doit être perçue auprès des consommateurs finaux sur l'énergie consommée. (iii) Les subventions doivent être supprimées dès l'introduction des taxes incitatives. (iv) Les taxes incitatives sont redistribuées complètement à la population et à l'économie. Groupe e SA est favorable au principe de la transition des subventions aux taxes incitatives dans la mesure où il s'agit d'instruments de marché. Pour le reste, il se rallie aux propositions de l'AES.

La société Axpo Holding SA est favorable au projet si l'électricité n'est pas taxée. Elle estime que le système de subventions actuelles, et particulièrement la RPC, comporte des désavantages et provoque des distorsions de marché, au contraire des taxes incitatives qui donnent un signal-prix correct. Cependant, de telles taxes ne se justifieraient que si elles ont pour objectif d'internaliser les coûts externes. C'est pourquoi elle ne soutient qu'une taxe climatique sur les combustibles et les carburants et s'oppose à une taxe sur l'électricité.

La société StWZ Energie AG est d'accord avec la direction du dossier. Elle souhaite cependant que les taxes incitatives soient agencées en fonction des développements internationaux en matière de politique énergétique. Elle demande notamment le couplage des systèmes d'échange de quotas d'émissions suisse et européen.

Swisselectric, Organisation des entreprises du réseau d'interconnexion suisse d'électricité, salue de manière générale la transition proposée mais ne veut pas de taxation de l'électricité. Elle note que les objectifs sont vagues, et qu'il n'est pas acceptable que la Confédération puisse introduire les taxes sur les différentes sources d'énergie de manière séparée. Elle est favorable à la taxation incitative des combustibles et des carburants et demande la suppression de la RPC une fois que les taxes climatiques seront introduites.

L'Association faîtière des gestionnaires suisses des réseaux de distribution (DSV) soutient le système incitatif à certaines conditions. (i) La sortie du nucléaire doit être démocratiquement légitimée. (ii) La Suisse ne doit pas faire cavalier seul et son économie ne doit pas subir des effets négatifs. (iii) Le système incitatif ne doit pas engendrer des coûts supplémentaires pour l'administration.

L'Association suisse de l'industrie gazière (ASIG) est plutôt favorable au projet, mais émet certaines réserves. Elle estime que les taxes incitatives sont, sur le plan théorique, préférables aux subventions mais doute de la faisabilité d'un système incitatif adéquat. Le fait que le projet ne présente qu'un article constitutionnel sans détailler les lois de mise en œuvre accroît les réserves de l'ASIG. Cette dernière note que les différentes combinaisons citées en exemple d'application discriminent de façon inadmissible les différentes sources d'énergie (combustible par rapport à l'électricité) et souhaite plutôt une prise en compte des coûts externes.

Gaznat SA, société anonyme qui assure l'approvisionnement et le transport du gaz naturel à haute pression en Suisse occidentale, n'est pas opposée au principe de la transition proposée. Elle souhaite toutefois que les taxes climatiques et énergétiques soient eurocompatibles afin d'éviter des délocalisations d'entreprises. Elle craint que le poids des taxes ne s'ajoute aux effets du franc fort et propose d'indexer les taxes sur le cours d'un panier de devises.

Pour Swisspower SA, société composée de services industriels communaux, les taxes incitatives énergétiques doivent prendre en compte les développements internationaux en matière de politique énergétique. En particulier, il faudrait s'assurer d'un couplage du système suisse de marché d'émissions avec celui de l'UE. Swisspower SA souhaite une période transitoire aussi courte que possible et que les promesses de subventions cessent immédiatement.

Swiss Textiles préfère un système incitatif à un système de subventions. Parce qu'il serait temps de s'attaquer également à la consommation privée d'énergie, elle souhaite que les carburants soient inclus dans le système incitatif. Par contre, elle ne veut pas de taxes sur l'électricité, car son élasticité-prix serait trop faible pour qu'une taxe aie un réel effet incitatif. De plus, elle souhaite éviter que le système incitatif ne conduise à une désindustrialisation de la Suisse.

Le Groupe des gros consommateurs d'électricité (GGS) souligne que les taxes incitatives sont certes efficaces en théorie, mais qu'il est difficile de les mettre en œuvre en pratique de manière aussi efficace en raison de réalités politiques et économiques. Le GGS s'oppose à une taxation incitative de l'électricité, car, d'une part, l'élasticité-prix de la consommation de courant serait trop faible. D'autre part, une taxe ne permettrait pas de favoriser le développement des énergies renouvelables, au contraire d'un modèle de quotas. Il souhaite que la RPC soit supprimée, car elle a été conçue uniquement comme un coup de pouce financier initial.

SwissElectricity SA, le groupement des gros consommateurs romands, trouve difficile d'accepter une modification de la constitution, même s'il la trouve louable, sans connaître

le détail de la mise en œuvre, d'autant plus que la situation économique actuelle est incertaine (abandon du taux plancher et incertitudes suite à la votation sur l'immigration de masse). Il souhaite que le système d'exemptions prévu soit moins restrictif, et propose par exemple de taxer les produits étrangers importés qui ne seraient pas soumis aux mêmes taxes écologiques suisses. Il estime que le projet entraînerait une forte pénalisation des gros consommateurs d'énergie et provoquerait un risque de délocalisation ou de fermeture d'entreprises industrielles. Il demande que les taxes suisses soient alignées sur celles de l'Europe.

L'Organisation faîtière de l'économie des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (AEE) se prononce en faveur du projet mais souhaite une poursuite des subventions. Elle pense en effet qu'un système de taxes incitatives sera d'autant plus efficace qu'il agit de concert avec des subventions pour l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. Elle souhaite en outre l'intégration réelle des carburants dans le système incitatif et une taxation différenciée de l'électricité.

Swisscleantech est à la fois favorable et critique par rapport au projet présenté. Il soutient les taxes incitatives (combustibles, carburants et électricité de manière différenciée) mais est également favorable au maintien des subventions dans le sens d'une combinaison d'instruments. C'est pourquoi il demande la suppression des dispositions transitoires.

Suisse Eole approuve sur le principe l'introduction d'un système incitatif en matière énergétique et climatique (avec carburants et taxation différenciée de l'électricité). Elle estime cependant qu'un tel système n'est pas totalement adapté pour remplacer la RPC, c'est pourquoi elle souhaite que le passage aux taxes incitatives ne s'effectue qu'après une période transitoire adaptée pour autant que les objectifs en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique soient respectés.

Swissolar et la Société suisse pour l'énergie solaire (SSES) sont d'accord sur le principe que les taxes incitatives peuvent corriger des distorsions de marché, mais elles ne peuvent soutenir le projet dans sa forme actuelle car il contient actuellement d'importants défauts. Elles ne sont en effet pas certaines qu'une transition totale vers les taxes incitatives soit faisable et sensée. Elles prônent plutôt une combinaison de différents instruments et la prolongation des subventions, et s'opposent avec véhémence à la suppression de la RPC.

La Coopérative Ökostrom Schweiz, l'Association des exploitants d'installations de biogaz agricoles, peut comprendre les arguments d'efficacité en faveur des taxes incitatives, mais note que ces dernières ne peuvent pas atteindre des objectifs de réduction de consommation ou d'encouragement des changements technologiques. C'est pourquoi elle souhaite que l'électricité ne soit pas taxée et que la RPC soit poursuivie.

L'Association des usiniers romands (ADUR, petites centrales hydroélectrique) se prononce en faveur de l'introduction d'un système incitatif, à certaines conditions. D'une part, toutes les sources d'énergie doivent être taxées. D'autre part, l'électricité doit être taxée de façon différenciée, et, si ce n'est pas possible, les subventions pour les énergies renouvelables doivent être poursuivies.

La Fondation suisse de l'énergie (SES) et l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique S.A.F.E pensent que les taxes incitatives sont des instruments importants, mais qu'il est nécessaire, pour l'atteinte des objectifs climatiques et énergétiques, d'utiliser une combinaison optimale d'instruments (régulation, subventions, taxes, marchés de droits). Concernant les taxes incitatives, ils prônent une base de taxation plus large comprenant notamment la mobilité.

L'association Energy Certificate System (ECS Schweiz) soutient la transition mais souhaite que le contexte international soit pris en compte, notamment la question des certificats de garantie d'origine.

Le Forum suisse de l'énergie refuse le projet proposé car certaines conditions doivent être remplies, notamment : la suppression totale des subventions dès l'introduction du système incitatif et la coordination internationale de l'agencement du système incitatif.

Acteurs acceptant le projet

Ewz (Elektrizitätswerke Zurich) est favorable à une rapide introduction d'un système incitatif complet sur les combustibles, les carburants et l'électricité, système qui permet d'atteindre les objectifs de manière plus rapide et efficace qu'avec les subventions. Elle estime que la disposition constitutionnelle prévue, qui est facultative, n'est pas assez contraignante.

La société IWB (Industrielle Werke Basel) est en faveur du projet. Elle salue les taxes incitatives proposées sur les sources d'énergie primaire. Concernant la taxe sur l'électricité, elle ne devrait être levée que sur du courant produit de manière non-renouvelable. IWB souhaite que la période de transition soit la plus courte possible et que la sécurité des investissements pour les entreprises soit assurée. Cependant, elle trouve qu'il n'est pas adéquat de décider d'un article constitutionnel alors que les objectifs climatiques et énergétiques ne sont pas encore fixés.

L'Association argovienne de fournisseurs d'électricité (VAS) se prononce en faveur du projet. Elle émet quelques réserves pour une mise en œuvre effective, par exemple une taxation différenciée de l'électricité, une adaptation de la RPC ou la taxation immédiate des carburants.

Swissgrid SA salue la transition prévue. Elle estime que c'est le moyen adéquat d'atteindre les objectifs climatiques et énergétiques, mais attire toutefois l'attention qu'un tel article donne une grande marge de manœuvre au législateur.

RegioGrid est favorable au projet et salue le procédé du Conseil fédéral de faire accepter en premier lieu un article constitutionnel. Les taxes incitatives devraient être levées sur toutes les sources énergétiques et les subventions supprimées dès l'introduction des taxes.

ISOLSUISSE, le Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur (GSP), Alpiq EcoServices SA et Suissetec, l'Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment sont favorables au projet présenté. Suissetec précise notamment qu'un système incitatif, incarnation d'une pensée libérale, possède des avantages en matière d'incitation à l'investissement.

L'Association suisse du chauffage à distance (ASCAD) est favorable au projet présenté qui rassemble les trois secteurs de production énergétique : chauffage, mobilité et électricité. Pour elle, l'égalité de traitement entre toutes les formes d'énergie est essentielle.

GEOTHERMIE.CH, société suisse pour la géothermie, est favorable au projet. Elle a cependant des inquiétudes quant à la capacité des taxes incitatives à rassembler une majorité. Pour elle, les dispositions transitoires sont centrales afin de s'assurer que les projets de géothermie profonde et moyenne ne soient pas bloqués, car une taxe incitative ne résoudrait pas la question des coûts d'investissements.

Acteurs refusant le projet

Le groupement d'intérêt des industries intensives en consommation d'énergie (IGEB) s'opposent à des taxes qui renchériraient les coûts des entreprises, pénaliseraient l'industrie par rapport aux services et feraient de la Suisse une exception. De plus, ces taxes incitatives pourraient conduire à des diminutions de recettes finançant des dépenses de l'Etat.

L'Union pétrolière (UP) s'oppose au projet, bien qu'elle pense qu'un système incitatif soit préférable aux subventions sur le plan théorique. Elle s'oppose à la taxation des carburants en raison de leur faible élasticité et doute par conséquent de son efficacité. Elle regrette le manque de coordination internationale et une trop longue période de transition qui verrait cohabiter taxes et subventions. Elle note enfin que les objectifs de la SE 2050 ne bénéficient pas encore de légitimité politique.

Cemsuisse refuse catégoriquement le projet. Elle pense que les coûts supplémentaires engendrés par de telles taxes risqueraient de conduire à une augmentation massive des importations de ciment. Ces taxes sont trop pénalisantes pour la compétitivité internationale des industries suisses, qui souffrent déjà dans le domaine du CO₂, car le marché d'émissions suisse n'est pas relié au marché européen. Cemsuisse regrette que cette problématique centrale ne soit pas traitée dans le rapport explicatif.

AVES, l'Action pour une politique énergétique raisonnable, s'oppose au projet présenté, bien qu'elle pense également que les taxes incitatives sont plus adéquates que les subventions pour atteindre les objectifs environnementaux. AVES estime en outre que le système actuel de subventions devrait être arrêté beaucoup plus vite. Enfin, elle exige que les deux paquets de la SE 2050 soient soumis au peuple simultanément. AVES région Pfannenstil est du même avis.

Energieforum Nordwestschweiz refuse le projet sous sa forme actuelle. Il pense que le premier paquet de la SE 2050 doit d'abord être sanctionné par le peuple. De plus, il trouve que les conséquences du projet, particulièrement sur le bien-être, manquent dans le rapport explicatif. Même le chapitre des possibilités de mise en œuvre n'apporterait pas de clarté. Il s'oppose avec véhémence à ce que l'électricité soit taxée avant les combustibles et les carburants. Enfin, il souhaite que la RPC, qui serait contraire à la Constitution, soit supprimée le plus rapidement possible.

InfraWatt, Association professionnelle pour l'utilisation rationnelle de l'énergie des eaux usées, des déchets, de la chaleur à distance et de l'eau potable, refuse le projet. Elle pense en effet que les objectifs ne pourraient pas être atteints à l'aide du SICE, car les taux devraient être fixés très hauts pour avoir un effet, et de tels taux ne seraient politiquement pas acceptables. C'est pourquoi elle estime qu'un système de subventions ciblées et efficaces est plus efficace et judicieux. Selon elle, la RPC, ProKilowatt et le Programme Bâtiments sont des subventions qui s'avèrent très efficaces dans la pratique.

ECO SWISS, organisation de l'économie suisse pour la protection de l'environnement, la sécurité et la santé au travail, et scienceindustries, l'Association des industries chimie pharma biotech, estiment qu'il manque une légitimité politique suffisante des objectifs énergétiques pour introduire ce système incitatif.

3.5 Les organisations des transports privés et publics

Les organisations des transports privés routiers refusent le projet. Elles jugent la taxation incitative inappropriée car elle serait dommageable pour la place économique suisse et remettrait en question le système de financement des infrastructures de transports. Les

organisations des transports publics acceptent le projet présenté (UTP, CFF), à condition que les carburants soient impérativement taxés. L'ATE et PRO VELO l'acceptent, sous conditions que la base d'imposition soit plus large et que les subventions se poursuivent.

Routesuisse, l'ACS (Automobile Club de Suisse) et l'ASTAG (Association suisse des transports routiers) s'opposent au projet. Elles jugent l'influence sur le comportement des usagers individuels ainsi que le renchérissement prévu à moyen terme des carburants inappropriés et dommageables pour la place économique suisse. Elles craignent également une augmentation de la problématique du financement des infrastructures routières. A la place, elles exigent que le potentiel technique d'optimisation de la consommation énergétique et les performances en matière d'émissions des véhicules soient continuellement améliorés en phase avec les objectifs et les mesures d'économie de marché de l'UE. L'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) se rallie à cette prise de position.

Le Touring Club Suisse (TCS) s'oppose fermement au projet présenté, et particulièrement à une taxe sur les carburants. Il estime qu'imposer une lourde taxe incitative sur les carburants est contre-productif car cela remettrait en question le système de financement des infrastructures de transports. De plus, il pense que la demande de carburants est trop rigide pour provoquer l'effet incitatif voulu. Il soutient en revanche les mesures visant à accroître l'efficacité énergétique dans le secteur du trafic.

AutoSuisse, l'association qui regroupe les importateurs d'automobiles, s'oppose au projet. La taxation incitative des carburants serait extrêmement dommageable pour la Suisse, principalement eu égard à son contexte géographique et économique. Les scénarios prévus conduiraient à des coupes économiques drastiques, qui seraient banalisées dans le rapport explicatif.

L'Union des transports publics (UTP) approuve le projet mais souhaite que les carburants soient aussi taxés. Elle estime primordial qu'un système incitatif soit agencé de manière à ne pas pénaliser les transports publics par rapport au transport individuel motorisé et considère une exonération des carburants inacceptable. Elle exige également un remboursement des taxes pour l'exploitation des lignes concessionnaires selon la logique en vigueur pour l'impôt sur les huiles minérales.

Les CFF sont favorables au projet. Ils estiment importants que les taxes incitatives grèvent toutes les sources d'énergie, afin que les chemins de fer ne soient pas pénalisés d'un désavantage concurrentiel par rapport à la route. C'est pourquoi ils considèrent que la taxation incitative des carburants est absolument nécessaire.

L'Association transports et environnement (ATE) est globalement favorable au projet et aux taxes incitatives. Elle estime cependant qu'une mise en œuvre sans les carburants ne serait pas adaptée à l'objectif poursuivi et demande une base de taxation plus large incluant le trafic. De plus, elle s'oppose à la fin des subventions, qu'elle voit comme un complément aux taxes incitatives et non comme une alternative. L'ATE souhaite un traitement simultané de l'article constitutionnel et de la législation d'application comme le pour le FAIF et met en doute la nécessité d'une base constitutionnelle.

PRO VELO, l'association faîtière de défense des intérêts des cyclistes, pense que les taxes incitatives sont des instruments importants, mais qu'il est nécessaire, pour l'atteinte des objectifs climatiques et énergétiques, d'utiliser une combinaison optimale d'instruments (régulation, subventions, taxes, marchés de droits). Concernant les taxes incitatives, elle prône une base de taxation plus large comprenant notamment la mobilité.

3.6 Les organisations de protection de l'environnement

Les organisations de protection de l'environnement (WWF, ProNatura, Greenpeace, oeku Eglise et Environnement, Noé21) approuvent l'instauration des taxes incitatives à condition que les subventions ne soient pas supprimées.

Le WWF et ProNatura approuvent le principe d'une transition d'un système d'encouragements à un système d'incitation mais préfère une combinaison optimale des différents instruments (taxes incitatives, marchés de droits à polluer, subventions). Ils s'opposent donc à la suppression du Programme Bâtiments et de la RPC. Ils souhaitent que l'assiette des taxes incitatives soit plus large (mobilité, importation et consommation d'électricité, autres gaz à effet de serre, etc.). Pour éviter des distorsions de concurrence, ils promeuvent un système d'ajustements fiscaux à la frontière. Enfin, ils veulent que le produit des taxes soit affecté de manière à renforcer l'effet incitatif et à compenser d'éventuels dégâts dus aux changements climatiques et mesures d'adaptation (principe de causalité).

Greenpeace partage la position et les arguments du WWF et de Pro Natural. Il ajoute que les taxes incitatives réduisent certes les coûts externes, mais ne permettent pas de les éviter totalement, d'où l'intérêt d'utiliser une partie des recettes pour neutraliser les dommages résiduels.

L'association oeku Eglise et Environnement partage également les positions précédentes. Elle précise qu'il serait dangereux de supprimer des instruments ayant fait leurs preuves au profit de taxes incitatives dont nul n'est sûr qu'elles atteignent leurs objectifs. C'est en effet un processus politique qui fixera la hauteur des taxes et leurs exceptions.

L'association Noé21 (Nouvelles Orientation Economique pour le 21ème siècle) est très favorable à l'instauration de taxes incitatives mais s'inquiète que des mesures complémentaires et indispensables au succès recherché – les subventions – puissent être remplacées par des taxes incitatives. Elle s'oppose ainsi à la suppression de la RPC et du Programme Bâtiments.

3.7 Autres organisations et associations

Les autres organisations et associations sont partagées. Le SAB, les Remontées mécaniques suisses, du Valais et des Grisons, l'APF, les Associations des paysans des Grisons et de Thurgovie, l'Union maraîchère suisse, la CCIG, la Chambre de commerce des deux Bâle, IKLIS et NIPCC s'opposent au projet. Les principales raisons invoquées sont la situation économique déjà tendue dans le domaine du tourisme et la compétitivité des entreprises. Certaines associations n'approuvent le projet qu'à certaines conditions, par exemple le maintien des subventions ou des modifications dans le droit du bail. Il s'agit des consommateurs romands (FRC), de la Suisse italienne (ACSI) et alémaniques (SKS), de l'ASLOCA, des Chambres du commerce de Zurich, Vaud et Soleure, d'Alliance Sud et de la Commission de la concurrence. Enfin, des organisations approuvent le projet : Académies suisses des sciences, Aqua Nostra, le kf, öbu, l'Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils, la Société suisse des ingénieurs et des architectes, l'Association suisse d'écobiologie de la construction. Ces organisations estiment, notamment, que les subventions comportent trop de désavantages et que les taxes incitatives créent des incitations à l'investissement et à l'innovation.

Organisations s'opposant au projet

Le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) ne peut accepter le projet tel que présenté aujourd'hui. Les dispositions prévues surviennent alors que la situation de

l'économie suisse est déjà soumise à de rudes épreuves (cherté du franc suisse, conséquences de l'initiative contre l'immigration de masse, etc.). De plus, les conséquences de ce projet sur les régions de montagne et l'espace rural ne sont pas connues. Le SAB s'oppose à un renchérissement du prix de l'essence, qui pénaliserait les habitants des régions de montagne fortement dépendants des moyens de transports individuels. Enfin, ce projet n'indique pas clairement comment mieux soutenir l'énergie hydraulique, alors que cette dernière constitue la plus importante source d'énergie renouvelable d'origine indigène. Le SAB propose plutôt d'étudier un modèle de quotas pour ce qui concerne le domaine de l'électricité.

Les Remontées mécaniques suisses s'opposent au SICE qui aggraverait une situation déjà tendue dans le domaine du tourisme et des remontées mécaniques. Elles estiment que les régions de montagne sont moins confrontées aux problèmes environnementaux et donc devraient être traitées différemment que les autres régions. Les remontées mécaniques valaisannes sont du même avis. Celles des Grisons s'opposent également au projet, elles estiment que le système incitatif est une boîte noire dont par exemple les taux ne sont pas estimables de manière fiable, et qu'il donne trop de pouvoir à la Confédération. Elles pensent qu'il n'est pas tolérable d'introduire de nouvelles expériences en raison du contexte déjà difficile des régions de montagne (initiative contre l'immigration de masse, initiative Weber, franc fort).

L'Association des propriétaires fonciers (APF) rejette le projet proposé. Elle estime que ce n'est pas à l'Etat d'éduquer la population et l'économie à l'aide de taxes incitatives étatiques et que les propriétaires, comme l'économie, ont déjà montré qu'ils étaient prêts à contribuer à des économies d'énergie dans un cadre technique et économique raisonnable.

La Chambre du commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) se prononce négativement sur le projet mis en consultation, bien qu'elle pense qu'un système d'incitation soit plus conforme à la logique économique. Au nom de la défense de la place industrielle suisse, elle s'oppose aux hausses massives du prix de l'énergie et de l'électricité, qui nuiraient fortement à la compétitivité des entreprises actives en Suisse.

La Chambre de commerce des deux Bâle (HKBB) s'oppose de manière décidée à la disposition constitutionnelle, qui mettrait en danger la place économique suisse, et particulièrement à une taxe sur les carburants. Elle estime qu'il ne s'agit pas d'un vrai système incitatif et qu'une transition qui dure 25 ans n'en est pas une. Un système incitatif devrait être agencé de manière à ce que la place économique suisse soit diversifiée et concurrentielle.

L'association des paysans des Grisons, celle du Thurgovie, ainsi que l'Union maraîchère suisse sont du même avis que l'USP et refusent le projet, car elles pensent qu'il pénaliserait trop l'agriculture suisse.

IKLIS, l'initiative contre la supercherie climatique, s'oppose au projet mais est satisfaite que le peuple puisse enfin se prononcer contre le mythe du changement climatique influencé par l'être humain. NIPCC, une association qui pense que le changement climatique n'est pas causé par l'être humain, s'oppose au projet.

Organisations n'approuvant le projet qu'à certaines conditions

La FRC (Fédération Romande des Consommateurs) soutient le passage d'un système d'encouragement à un système incitatif, ce dernier respectant le principe du pollueur-payeur. Elle estime qu'un système incitatif est plus équitable parce qu'il bénéficie davantage aux

ménages à bas revenus. C'est pourquoi elle approuve la suppression des subventions. Elle s'oppose cependant à une taxation des carburants parce qu'une taxation faible aurait peu d'effet et une taxation élevée pénaliserait trop les ménages. La FRC s'oppose enfin aux régimes d'exception qui rendent le système incitatif moins efficace. L'Association des consommateurs de la Suisse italienne (ASCI) partage le même avis.

La SKS (consommateurs alémaniques) approuve le système incitatif, qu'elle trouve plus équitable qu'un système de subventions qui ne profite qu'aux propriétaires. Elle s'oppose cependant à la suppression du Programme Bâtiments (complémentaire avec taxe) et de la RPC (la taxe n'est pas un substitut à la RPC), ainsi qu'aux régimes d'exception, qui saperaient l'efficacité des taxes.

L'ASLOCA, l'Association suisse des locataires, n'est pas satisfaite du système actuel d'encouragements et pense qu'une vraie taxe incitative est une alternative judicieuse. Cependant, il lui manque des bases claires pour pouvoir se prononcer. Ainsi, elle ne serait en faveur du projet présenté uniquement si (i) les possibilités d'action des locataires sont clairement précisées (consommation énergétique mesurée pour chaque logement, choix du type d'appareils installés dans les logements), (ii) les carburants sont également taxés et (iii) la redistribution des recettes se fait par tête uniquement.

La Chambre du commerce de Zurich approuve le projet mais émet quelques réserves. Elle pense que des taxes incitatives ne doivent servir qu'à internaliser des coûts externes, et que le renchérissement de l'énergie pourrait péjorer la compétitivité des exportations suisses. Vouloir atteindre une meilleure efficacité énergétique est louable, mais cela peut aussi se faire avec des mesures volontaires. Enfin, elle pointe la nécessité d'agir dans le domaine du droit du bail, les propriétaires manquant d'incitation pour entreprendre des rénovations énergétiques.

La Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) n'approuve que le principe de la transition des subventions aux taxes incitatives et demande de réétudier le projet. Elle souhaite (i) une phase de transition plus courte, (ii) une coordination internationale, (iii) des exemptions pour toutes les entreprises moyennant des conventions d'objectifs et (iv) une analyse économique approfondie des conséquences possibles des changements proposés.

La Chambre soleuroise du commerce n'est favorable au projet, qui va dans la bonne direction, qu'à certaines conditions : (i) suppression des subventions avant l'introduction des taxes incitatives, (ii) redistribution complète des recettes aux ménages et aux entreprises, (iii) pas d'impôt sur la place industrielle et possibilités pour les entreprises d'exemptions en échange de convention d'objectifs, (iv) coordination internationale, (v) prise en compte de la charge existante sur les carburants.

Alliance Sud, l'alliance suisse des organisations de développement, se prononce de manière générale en faveur d'un système de taxes incitatives sur toutes les sources d'énergie, mais s'oppose à la suppression à date fixe des subventions.

La Commission de la concurrence (COMCO) salue l'introduction du SICE, jugé comme positif sous l'angle de la concurrence. Cependant, un tel système pourrait aussi conduire à des distorsions de marché, ce qui serait à éviter lors de l'agencement concret des taxes. Par exemple, les petites entreprises ne devraient pas être pénalisées par rapport aux grandes, qui bénéficient d'exemptions.

Organisation approuvant le projet

Les Académies suisses des sciences sont favorables au projet. Elles souhaitent que les taxes incitatives aient la priorité, car elles créent des incitations à l'investissement et à l'innovation, mais elles craignent qu'il soit politiquement difficile d'introduire des taxes assez hautes pour atteindre les objectifs fixés. Le système incitatif devrait être agencé de manière à éviter les inefficiences et les effets de rebond, à maintenir la compétitivité internationale des entreprises et à éviter des effets redistributifs trop importants. Les Académies regrettent que l'agencement des taxes pour la période après 2030 ne soit pas illustré.

Aqua Nostra, dont le but consiste à conjuguer la défense des intérêts économiques et sociaux avec la nécessité de préserver un cadre de vie harmonieux, est favorable au projet. Elle pense qu'un système de subventions comporte trop de désavantages, et qu'un système incitatif serait plus efficient. Elle salue le fait la fin des subventions soient explicitement prévue, une suppression plus rapide étant également souhaitable. Enfin, elle estime que le peuple suisse devrait pouvoir se prononcer sur les objectifs et pas uniquement sur les mesures pour les atteindre.

Le kf (Konsumentenforum) approuve le projet, bien qu'il pense que ni des subventions ni des taxes incitatives ne sont compatibles avec un marché libre. De manière générale, c'est le principe du pollueur payeur qui devrait prévaloir.

Öbu, le réseau pour une économie durable, soutient le projet. Elle approuve la transition d'un système de subventions à un système d'incitation qu'elle considère comme l'élément principal de la SE 2050.

L'Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils (usic) soutient le SICE. Elle pense qu'un tel système doit être global et s'appliquer aux combustibles, aux carburants et à l'électricité et ses recettes entièrement redistribuées. La société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) est favorable au projet. L'Association Suisse d'Écobiologie de la construction est du même avis, elle pense que le système incitatif constitue la partie principale de la SE 2050.

La conférence des caisses cantonales de compensation ne se prononce pas sur le projet, mais seulement sur certains aspects de la redistribution des revenus (cf. ch. 4.3).

3.8 Entreprises et personnes privées

Cette catégorie se compose de sociétés privées et de particuliers dont les avis sont disparates.

La société Energiegenossenschaft Elgg se prononce favorablement, de même qu'Erdwärme Oftringen SA, qui souhaite que cette transition ne bloque pas les projets de géothermie profonde et moyenne. Les sociétés Klimaatelier et Solar Campus GmbH sont globalement favorables au projet. Elles estiment que l'incitation devrait être le système central de la protection de l'environnement. Le développement des taxes devrait être annoncé à l'avance, afin d'assurer la sécurité des investissements. De plus, les objectifs devraient être déterminés par des experts indépendants et non selon des intérêts particuliers.

Coop et Migros sont du même avis que la CI CDS : pour un système incitatif en matière énergétique s'il comprenait des mécanismes d'exemptions favorables à l'économie et s'il tenait compte des orientations internationales.

Lonza SA est favorable au projet, mais plutôt sur le plan théorique uniquement. Elle pense que les taxes incitatives sont un instrument efficient seulement si elles sont concen-
tées au niveau international. De plus, la théorie ne prend pas en compte les conditions
cadres politiques et économiques qui réduiraient l'efficacité des taxes. Elle est également
sceptique par rapport à de nouvelles taxes sur des sources énergétiques, qui pénalise-
raient la compétitivité des entreprises.

Stahl Gerlafingen SA est plutôt pour la transition proposée, mais se prononce contre la
création de nouvelles taxes incitatives sur l'énergie. Si une taxe incitative était introduite,
elle devrait concerner toutes les sources d'énergie, donc aussi les carburants. Une condi-
tion préalable serait le couplage du système d'échange d'émissions suisse au système eu-
ropéen afin de ne pas provoquer des désavantages concurrentiels pour l'industrie suisse.
Enfin, elle pense que le fait d'exclure la consommation énergétique des ménages pour
des raisons politiques s'apparente à une politique structurelle contre les industries de
production, ce qui pourrait avoir des conséquences dévastatrices pour la Suisse. Lonza
SA partage également ce dernier argument.

Les sociétés BASF SA, Cimo Compagnie industrielle de Monthey SA, Huntsman Mon-
they et Syngenta Crop Protection Monthey SA s'opposent au projet, car le système pro-
posé renchérirait significativement la production industrielle en Suisse. Cela pourrait se
traduire par la délocalisation d'activités industrielles. En outre, le nouveau système ne
prévoirait aucune exonération pour des entreprises ayant déjà investi pour répondre aux
objectifs fixés par la Confédération. Ces sociétés estiment que la taxation de ces acteurs
ne doit pas servir à une redistribution générale à des tiers n'ayant pas contribué à l'effort
demandé.

Enfin, selon un particulier, les politiciens manquent de connaissances au sujet des pro-
cessus naturels et des faits sur le climat. Il s'oppose au projet car il ne serait pas possible
d'influer le climat.

4 Aménagement du système incitatif en matière climatique et énergétique

4.1 Bases de taxation

Dans le cadre de la consultation, les participants ont été interrogés sur la question de savoir quelles sont, parmi les trois sources d'énergie – combustibles, carburants et électricité –, celles auxquelles ils sont favorables à titre de base de taxation pour le système d'incitation.

La taxe sur les combustibles recueille un large consensus auprès de tous les groupes d'acteurs. Parmi les défenseurs du projet, tous les participants qui se sont exprimés à propos de la base de taxation plaident en faveur d'une taxe sur les combustibles. Ceux qui rejettent le projet par principe ont souvent renoncé à détailler leur réponse. Les participants hostiles au projet qui ont néanmoins donné leur avis sont en majorité favorables à une taxe sur les combustibles.

Une majorité des participants qui ont répondu sont favorables à une taxe sur les carburants. La plupart d'entre eux demandent cette taxe d'emblée en raison de son important potentiel de réduction des émissions de CO₂ (PES, PSS, pvl) et par souci d'égalité de traitement pour toutes les bases de taxation (représentants de l'économie énergétique et des organisations de politique énergétique). Les organisations de protection de l'environnement aspirent, au-delà de la taxe sur les carburants, à une taxe sur la mobilité. Le PDC, le PLR, les organisations des transports privés et les représentants de la branche du tourisme sont opposés à une taxe sur les carburants. Ce refus est motivé, dans l'ensemble, par la charge fiscale déjà lourde qui pèse sur les usagers de la route et par la discrimination dont souffrent les régions périphériques et de montagne.

Une majorité de participants ayant répondu se prononce en faveur d'une taxe sur l'électricité. Cela dit, l'objectif visé en matière de consommation de courant est souvent rejeté. Bon nombre des participants qui se sont exprimés à ce sujet conditionnent leur assentiment à une différenciation de la taxe en fonction de ses effets externes. Beaucoup craignent qu'une taxe sur l'électricité uniforme ne soit pas en mesure de désamorcer la situation en matière de production indigène de courant à partir des énergies renouvelables, notamment l'énergie hydraulique. Les revendications portent en premier lieu sur une amélioration des conditions-cadres du marché de l'électricité.

4.1.1 Combustibles

Une taxe sur les combustibles rencontre l'adhésion des participants, tous groupes confondus. Certains posent des exigences quant à la conception d'une telle taxe sur les combustibles, tels la prise en considération de l'usage des combustibles ou le montant de la taxe.

Cantons et communes

Pour les cantons et les communes, la proposition de prélever une taxe sur les combustibles est quasiment incontestée. Sont favorables à une taxe sur les combustibles: la CDF et l'EnDK ainsi que les cantons qui se rallient à leur prise de position, à savoir FR et OW, la CGCA et les cantons GL, GR, NW, UR et VS qui partagent leur avis, ainsi que tous les

autres cantons à l'exception de BL, les associations faîtières des villes et des communes, de même que la commune de Gipf-Oberfrick.

La CGCA ainsi que les cantons qui la rejoignent sur la question, à savoir GL, GR, NW, UR et VS, mais aussi le canton de Zurich appellent de leurs vœux une taxe en fonction du potentiel d'émissions de CO₂ de la source énergétique. De l'avis du canton du VS, la base de taxation devrait se concentrer sur les combustibles fossiles dans la mesure où il existe de nombreuses alternatives renouvelables ou possibilités de réduction de la consommation.

BL rejette le projet en lui préférant une taxe de financement associée à des mesures prudentielles, lesquelles seraient, selon ce canton, plus efficaces.

Partis politiques

Tous les partis qui se sont prononcés sur la question de la base de taxation sont favorables à une taxe sur les combustibles (PBD, PDC, PLR, PES, pvl, PSSl, Jeunes Vert-e-s, UFS, up!schweiz). Pour le PLR, en principe opposé au projet, seuls les combustibles entrent en ligne de compte comme base de taxation. Il renvoie dans ce contexte à sa propre initiative parlementaire 14.436 – Pour un approvisionnement en énergie respectueux de l'environnement et du climat.

Associations faîtières de l'économie

La majorité des associations faîtières de l'économie qui ont répondu à la question approuvent une taxe sur les combustibles (economiesuisse, Swissmem et Travail.Suisse).

Si GastroSuisse, l'Union suisse des paysans (USP) et la Fédération suisse du tourisme (FST) sont en principe hostiles au projet, ils seraient toutefois favorables à une taxe sur les combustibles en cas d'instauration d'un système incitatif en matière climatique et énergétique. Ils font observer que le montant d'une taxe sur les combustibles sera déterminant. Selon l'USP, le montant de cette taxe doit être maintenu au niveau de celui de la taxe actuelle sur le CO₂. GastroSuisse fait savoir qu'une taxe élevée sur les combustibles constituerait une charge énorme pour le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, notamment dans les régions de montagne, où les frais de chauffage sont plus élevés qu'ailleurs.

La Fédération des entreprises romandes et le Centre Patronal rejettent tout renchérissement des sources d'énergie et donc une taxe sur les combustibles.

Economie énergétique et organisations de politique énergétique

Les représentants de l'économie énergétique se prononcent majoritairement en faveur d'une taxe sur les combustibles.

Parmi les partisans du projet, tous sont favorables à une taxe sur les combustibles (AEE, Alpiq EcoServices SA, Axpo Holding SA, Association faîtière des gestionnaires suisses des réseaux de distribution, ewz, Coopérative Ökostrom Schweiz, Groupe E SA, Groupe des gros consommateurs d'électricité, ISKB/ADUR et Infostelle Kleinwasserkraft, ISOLSUISSE, IWB, regioGrid, GEOTHERMIE.CH, Agence suisse pour l'efficacité énergétique S.A.F.E., Fondation suisse de l'énergie, Société suisse pour l'énergie solaire, StWZ Energie AG, Suisse Eole, Suissetec, Suissecleantech, Swissgrid SA, Swissolar, Swiss Textiles, VAS, Association suisse de l'industrie gazière). Le Groupe des gros consommateurs d'électricité fait observer qu'il faut tenir compte de l'utilisation des combustibles et, notamment, établir une distinction entre leur utilisation dans des processus de production et leur utilisation pour le chauffage de bâtiments. Selon GEOTHERMIE.CH, une taxe sur les combustibles

devrait accroître l'attrait de la production de chaleur géothermique et, ainsi, contribuer à la réduction des émissions de CO₂.

Plusieurs représentants de l'économie énergétique et des institutions de politique énergétique insistent sur le fait qu'il faut soumettre à la taxe les trois bases de taxation – combustibles, carburants et électricité (AEE, ewz, Groupe E SA, ISOLSUISSE, regioGrid, Suissetec, Swissgrid SA, Swisspower, Association suisse du chauffage à distance, Association suisse de l'industrie gazière, Association des entreprises électriques suisse et Verein Energy Certificate System), faute de quoi un système d'incitation non seulement perdrait toute efficacité et crédibilité, mais provoquerait des distorsions de la concurrence en discriminant certaines sources d'énergie. L'Agence suisse pour l'efficacité énergétique (S.A.F.E.) souhaite, pour sa part, l'instauration d'une base de taxation plus large incluant des paramètres tels que le bruit et le sol.

Parmi les participants qui rejettent en principe le projet, seuls cemsuisse et le Groupement d'intérêt des industries intensives en consommation d'énergie (IGEB) se prononcent explicitement contre une taxe sur les combustibles. ECO SWISS, l'Union pétrolière et scienceindustries réclament une taxe sur les combustibles pour le cas où le projet serait accepté. Le Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur et InfraWatt insistent, en cas d'acceptation du projet, sur une taxe applicable aux trois sources d'énergie.

Organisations des transports privés et publics

Le projet est rejeté par les organisations des transports privés (UPSA, ACS, auto-suisse, ASTAG, routesuisse, TCS), raison pour laquelle la question ne fait pas l'objet de commentaires explicites. PRO VELO, l'UTP et l'ATE sont favorables à une taxe sur les combustibles. Pour l'UTP, le projet ne peut être soutenu que si la taxe d'incitation est prélevée sur les trois sources d'énergie. PRO VELO et l'ATE jugent concevable et même souhaitable une base de taxation plus large.

Organisations de protection de l'environnement

Les organisations de protection de l'environnement – Greenpeace, Noé21, oeku Eglise et environnement, Pro Natura et le WWF sont unanimes à soutenir une taxe d'incitation sur les combustibles.

Tous les acteurs, à l'exception de Noé21, jugent concevable et même souhaitable une base de taxation plus large. Une taxe devrait être prélevée, outre sur les combustibles, les carburants et l'électricité, sur la mobilité, les biens et services importés ainsi que les gaz à effet de serre. Le WWF souhaite explicitement que les taxes puissent être prélevées sur les gaz à effet de serre émis par toutes les sources d'énergie. Pour Noé21, il est important que l'augmentation des taxes soit progressive et annoncée aux consommateurs.

Autres organisations et associations

Les autres organisations et associations qui se sont exprimées sur la base de taxation sont en majorité favorables à une taxe sur les combustibles.

Tous les partisans du projet qui ont donné leur avis sur la base de taxation sont acquis à la proposition d'une taxe sur les combustibles (ACSI, Académies suisses des sciences, Alliance Sud, Aqua Nostra, FRC, ASLOCA, Öbu, Société suisse des ingénieurs et des architectes, Association suisse d'écobiologie de la construction, Chambre de commerce de Soleure, SKS, Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils, Chambre de commerce de Zurich). Pour Alliance Sud, l'Öbu, l'Association suisse d'écobiologie de la construction et l'Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils, il est important que les combustibles,

les carburants et l'électricité servent tous trois de base de taxation. Ainsi seulement le changement de système pourra-t-il déployer tous ses effets. Alliance Sud serait favorable à une base de taxation plus large: tous les biens importés qui occasionnent des émissions dites «grises» devraient être pris en considération dans le système incitatif. La COMCO tient à ce que l'aménagement du système d'incitation ne provoque pas de distorsions de la concurrence.

Parmi les participants qui rejettent le projet, l'Union maraîchère suisse et les Remontées mécaniques valaisannes sont expressément opposées à une taxe sur les combustibles. Les Remontées mécaniques valaisannes font observer que les régions de montagne, du fait du rude climat qui y sévit, seraient plus fortement pénalisées que le reste de la Suisse. Pour le cas où le projet serait accepté, la Chambre de commerce des deux Bâle, l'association des paysans de Thurgovie et la SAB sont favorables à une taxe sur les combustibles.

Entreprises et particuliers

Les entreprises et les particuliers qui se sont prononcés sur la question de la base de taxation soutiennent en majorité une taxe sur les combustibles. Parmi les partisans du projet, Coop, l'Energiegenossenschaft Elgg, Erdwärme Oftringen, Klimaatelier, Lonza SA, Migros, Solar Campus GmbH et Stahl Gerlafingen AG sont favorables à une taxe sur les combustibles. Klimaatelier et Solar Campus GmbH demandent que l'on évite les formules potestatives dans le texte constitutionnel. Lonza SA souhaite que l'utilisation des combustibles soit prise en compte dans le calcul du montant de la taxe.

Les entreprises hostiles en principe au projet sont cependant favorables, pour le cas où il serait accepté, à une taxe sur les combustibles (BASF SA, Cimo Compagnie industrielle de Monthey SA, Huntsman Monthey et Syngenta Crop Protection Monthey SA). Ces participants demandent impérativement une taxe sur les trois bases de taxation en cas d'instauration d'un système incitatif. Un particulier est opposé à une taxe sur les combustibles.

4.1.2 Carburants

Les participants qui ont répondu sont en majorité favorables à une taxe sur les carburants. Tandis que plusieurs de ses partisans appellent de leurs vœux l'extension de la taxe à la mobilité, les participants qui la rejettent font valoir que les carburants sont déjà bien assez taxés.

Cantons et communes

La CDF et l'EnDK, les cantons qui se rallient à leur prise de position (FR et OW), la CGCA et les cantons de GL, GR, NW et UR qui partagent leur avis sur la question, ainsi que tous les autres cantons hormis NE et BL, l'Association des Communes Suisses (ACS), l'Union des villes suisses ainsi que Gipf-Oberfrick sont en principe favorables à une taxe incitative sur les carburants.

La CDF et l'EnDK, la CGCA, AI, AG, JU, NW, SG, SZ, TI, VD et ZG demandent de tenir compte de la charge fiscale qui pèse déjà sur les carburants. Pour la CDF et l'EnDK, AI, JU, SZ et ZG, le montant de la taxe sur les carburants devrait un jour pouvoir être différenciée de celle sur les combustibles. La CDF et l'EnDK, la CGCA, les cantons d'AI, BE, SO, SZ, TG et ZG ainsi que l'Association des Communes Suisses (ACS) sont favorables à ce que les carburants soient taxés plus tard. Si BE et TG souhaitent ce report pour des raisons politiques, ce sont les discussions autour de nouveaux mécanismes de financement des transports qui sont au centre des préoccupations de la CDF et de l'EnDK ainsi que d'AI, SZ et ZG. SG et l'ACS soulignent qu'il faut prendre en considération les pertes de recettes

provenant de la RPLP et de l'impôt sur les huiles minérales, mais aussi que les cantons et les communes devront, le cas échéant, obtenir des compensations. La CGCA, TI et AI insistent sur la nécessité de tenir compte des régions périphériques, qui sont désavantagées par la mauvaise desserte des transports publics. LU et l'Union des villes suisses sont opposées à une exemption de la taxe sur les carburants. BE et l'Union des villes jugent prometteuse l'approche de la tarification de la mobilité.

Sont contre une taxe sur les carburants BL, NE et VS. Selon NE, l'impôt sur les huiles minérales doit servir à financer l'infrastructure routière. BL fait valoir qu'un renchérissement des carburants n'entraînera aucun changement de comportement. Ces deux cantons sont favorables à des mesures réglementaires telles que des normes techniques.

Partis politiques

Au sein des partis politiques, les avis divergent à propos de l'instauration d'une taxe sur les carburants. Le PBD, le PES, le pvl, le PSS, les Jeunes Vert-e-s, les Verts libéraux de St-Gall et up!schweiz y sont favorables. Le PDC et le PLR rejettent clairement une telle taxe.

Le PES demande que la taxe sur les carburants soit prélevée d'emblée. En matière de protection du climat, les mesures à prendre dans le domaine des transports sont considérables. Le PSS exige lui aussi de prélever d'emblée une taxe sur les carburants et souligne l'énorme potentiel de réduction du trafic qui en résultera. Il critique le fait que l'objectif visé par la loi sur le CO₂ ait été manqué pour les carburants. De l'avis du pvl, le système d'incitation ne pourra déployer tous ses effets que si les carburants y sont intégrés. Les Jeunes Verts se déclarent favorables à une formulation plus ouverte de la Constitution, qui permette de taxer la mobilité.

Aux dires du PDC, une taxe sur les carburants serait injuste vu l'augmentation prévue de l'impôt sur les huiles minérales et le fait que l'espace rural est défavorisé. En outre, ce n'est qu'en 2010 que le Parlement a refusé d'étendre la taxe sur le CO₂ aux carburants. Selon lui, l'approche technologique choisie pour les voitures neuves est beaucoup plus prometteuse. Le PLR rejette une taxe sur les carburants au motif que la charge fiscale qui pèse sur les carburants est déjà très élevée. Une taxe pénaliserait non seulement les transports de marchandises et le trafic automobile, mais sans doute aussi les transports publics. L'UDC s'abstient de répondre sur la question de la base de taxation, mais critique la formulation ouverte des dispositions constitutionnelles. Selon elle, les autorités compétentes taxeraient les carburants dès l'entrée en vigueur du projet.

Associations faïtières de l'économie

Les associations faïtières de l'économie rejettent en majorité une taxe sur les carburants. Parmi les opposants figurent le Centre Patronal, la Fédération des entreprises romandes, la Fédération romande immobilière, GastroSuisse, l'Union suisse des paysans, la Société suisse des entrepreneurs et la Fédération suisse du tourisme. La Fédération des entreprises romandes fait valoir qu'une taxe sur les carburants engendrerait tout au plus un «tourisme à la pompe». GastroSuisse craint la charge multiple que provoquerait une taxe sur les carburants. Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration est tributaire de prix des carburants raisonnables, en particulier sur les destinations touristiques et dans les zones rurales et ce, pour les employés du secteur comme pour les touristes. L'Union suisse des paysans rappelle que le financement de l'infrastructure routière serait menacé dès le déploiement de l'effet incitatif envisagé.

La CI CDS, qui approuve globalement le projet, exprime son scepticisme à propos d'une taxe sur les carburants, invoquant le fait que celle-ci serait difficile à mettre en œuvre

pour des considérations de réalisme politique. Une tarification de la mobilité serait par contre une juste solution.

La minorité qui se prononce en faveur d'une taxe sur les carburants est constituée d'économiesuisse, de Swissmem et de Travail.Suisse. Pour Swissmem et Travail.Suisse, il n'est pas acceptable que les carburants, qui ont largement contribué à l'augmentation des gaz à effet de serre, soient exclus de la taxation durant la première phase de mise en œuvre du projet. Economiesuisse rappelle que la charge fiscale qui pèse sur les carburants est déjà très élevée, raison pour laquelle une taxation supplémentaire ne serait justifiée que sous conditions.

Représentants de l'économie énergétique et organisations de politique énergétique

A quelques exceptions près, les représentants de l'économie énergétique approuvent une taxe sur les carburants.

Parmi les partisans du projet issus de l'économie énergétique qui se sont prononcés sur la base de taxation, tous soutiennent une taxe sur les carburants (AEE, Alpiq EcoServices SA, Axpo Holding SA, Association faîtière des gestionnaires suisses des réseaux de distribution, ewz, Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur, Coopérative Ökostrom Schweiz, Groupe E SA, ISKB/ADUR et Infostelle Kleinwasserkraft, ISOLSUISSE, IWB, regioGrid, GEOTHERMIE.CH, Agence suisse pour l'efficacité énergétique S.A.F.E., Fondation suisse de l'énergie, Société suisse pour l'énergie solaire, StWZ Energie AG, Suisse Eole, Suissetec, Swisscleantech, Swissgrid SA, Swissolar, Swiss Textiles, VAS, Association suisse de l'industrie gazière, Association des entreprises électriques suisses). L'Association faîtière des gestionnaires suisses des réseaux de distribution, la Société suisse pour l'énergie solaire, Swissolar et le VAS demandent que les carburants soient intégrés d'emblée au système d'incitation. A défaut, c'est un levier essentiel de l'effet incitatif qui serait inutilisé selon StWZ Energie AG, Suisse Eole et Swissolar. De l'avis d'AEE et de l'Association suisse de l'industrie gazière, les objectifs partiels en matière de carburants énoncés dans la loi sur le CO₂ ont été clairement manqués. Si l'on misait sur de bonnes incitations, des alternatives telles que la voiture électrique seraient systématiquement instaurées et susciteraient une forte demande, selon l'AEE et l'Association des entreprises électriques suisses. Axpo Holding SA critique la solution envisagée pour compenser les éventuelles pertes de recettes au titre de la RPLP et de l'impôt sur les huiles minérales, une taxe incitative n'étant pas censée poursuivre un but fiscal. Plusieurs participants sont favorables à un renchérissement général de la mobilité motorisée par le biais de systèmes alternatifs tels que la tarification de la mobilité (ewz, Groupe des gros consommateurs d'électricité, GEOTHERMIE.CH, S.A.F.E., Fondation suisse de l'énergie, Swisscleantech, Swisspower SA). Le Groupe des gros consommateurs d'électricité et Swisscleantech soutiennent une tarification de la mobilité en raison de l'effet incitatif limité de la taxe sur les carburants induit par le tourisme à la pompe. La S.A.F.E. et la Fondation suisse de l'énergie souhaitent une formulation plus large des dispositions constitutionnelles, afin de pouvoir mettre en place des systèmes analogues à la RPLP.

ECO SWISS, le Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur, InfraWatt et scienceindustries, qui sont en principe opposés au projet, sont favorables à une taxe sur les carburants. ECO SWISS rappelle toutefois qu'il sera difficile d'imposer une augmentation du prix des carburants sans concertation avec l'étranger. Selon l'AVES et son groupe régional Pfannenstil, une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre passe nécessairement par l'intégration des carburants aux mesures d'incitation.

L'Union pétrolière et l'IGEB sont les seuls représentants de l'économie énergétique à rejeter explicitement une taxe sur les carburants, considérant qu'une telle taxe incitative entraînerait un conflit d'objectifs entre substrat fiscal et exigence incitative.

Organisations des transports privés et publics

Les représentants des transports privés et publics sont partagés quant à leur préoccupation essentielle, à savoir la taxe sur les carburants.

L'ACS, ASTAG, le TCS, routesuisse et l'UPSA sont opposés à une taxe sur les carburants. Selon l'ACS, ASTAG et routesuisse, les années passées ont montré que la consommation de carburants réagissait de façon très hésitante aux variations de prix. Des hausses unilatérales des prix des carburants ne feraient qu'attiser le tourisme à la pompe, tout en provoquant une baisse des recettes d'impôts sur les huiles minérales. L'ACS et ASTAG ajoutent qu'elle aggraverait le problème du financement des infrastructures de transport.

Une taxe sur les carburants est, par contre, une condition sine qua non pour PRO VELO, les CFF, l'UTP et l'ATE. PRO VELO et l'ATE appellent de leurs vœux une formulation plus ouverte des dispositions constitutionnelles afin de rendre viables des systèmes analogues à la RPLP. Du point de vue des CFF, il est crucial que le rail ne se retrouve pas dans une position concurrentielle désavantageuse par rapport à la route. L'UTP tient elle aussi à ce que les transports publics fonctionnant à l'énergie électrique ne soient pas taxés de manière unilatérale. Si les carburants étaient exemptés de la taxe, cela atténuerait les incitations à électrifier les transports publics.

Organisations de protection de l'environnement

Les organisations de protection de l'environnement soutiennent sans exception une taxe sur les carburants (Greenpeace, Noé21, oeKu Eglise et environnement, Pro Natura, WWF). Sachant que cette taxe ne pourrait pas être ajustée indépendamment des instruments fiscaux des pays voisins, la Constitution devrait être formulée de manière plus ouverte afin de permettre la mise en place de systèmes analogues à la RPLP, comme le demandent Greenpeace, oeKu Eglise et environnement, Pro Natura et le WWF.

Autres organisations et associations

Les représentants des autres organisations et associations ont des avis partagés à propos de la taxe sur les carburants. La moitié de ceux qui se sont prononcés sur la base de taxation rejettent une taxe sur les carburants (ACSI, Aqua Nostra, Remontées mécaniques des Grisons et du Valais, Unions suisse des paysans, Associations des paysans des Grisons et de Thurgovie, Union maraîchère suisse, CCIG, FRC, Chambre de commerce des deux Bâle, Groupement suisse pour les régions de montagne). A l'exception d'Aqua Nostra, de l'ACSI et de la FRC, il s'agit là de participants qui rejettent globalement le projet. Les paysans grisons craignent une hausse massive des coûts de l'énergie, surtout pour les régions de montagne et les zones de grandes cultures. La CCIG fait observer qu'une taxe sur les carburants serait préjudiciable aux entreprises puisqu'elle renchérirait les transports de marchandises. La FRC insiste sur le fait qu'il faudrait instaurer des taxes très élevées pour aboutir à un effet incitatif sur les carburants, ce qui pèserait de façon disproportionnée sur les ménages des régions périphériques.

Parmi les partisans d'une taxe sur les carburants, relevons les Académies suisses des sciences, Alliance Sud, l'ASLOCA, Öbu, la Société suisse des ingénieurs et des architectes, l'Association suisse d'écobiologie de la construction, la Chambre de commerce de Soleure, la SKS et la Chambre de commerce de Zurich. Alliance Sud fait observer que l'exclusion des carburants contournerait la finalité et le potentiel d'une taxe incitative.

Selon l'Öbu, il faudrait mettre en œuvre de vastes mesures de politique climatique et énergétique dans le secteur des carburants si ces derniers étaient exclus du système d'incitations. Or ces mesures ne seraient pas aussi efficaces qu'un système complet d'incitations. La Chambre de commerce de Zurich pose comme condition que l'on prenne en considération la charge fiscale actuelle.

Entreprises et particuliers

La majorité des entreprises et des particuliers saluent une taxe sur les carburants.

L'Energiegenossenschaft Elgg, Erdwärme Oftringen, le Klimaatelier, Lonza SA, Solar Campus GmbH et Stahl Gerlafingen AG sont favorables à une taxe sur les carburants. Pour Solar Campus GmbH, il n'est pas tolérable de créer une inégalité de traitement entre les carburants et les combustibles. Lonza SA demande que les carburants fournissent une contribution plus substantielle que les combustibles à l'aboutissement des objectifs climatiques de la Confédération, car ils présentent davantage d'alternatives.

Parmi les entreprises qui sont fondamentalement opposées au projet, BASF SA, Cimo Compagnie industrielle de Monthey SA, Huntsman Monthey et Syngenta Crop Protection Monthey SA seraient favorables à une taxe sur les carburants.

Coop, Migros et un particulier rejettent la taxe sur les carburants. Vu l'environnement du marché et la résistance politique à laquelle se heurtent les hausses de prix des carburants, Coop et Migros sont favorables à d'autres mécanismes que les taxes climatiques.

4.1.3 Electricité

Une majorité des participants qui ont répondu sont fondamentalement favorables à une taxe sur l'électricité. On observe souvent, dans plusieurs groupes, un appel à une taxe sur l'électricité différenciée pour tenir compte des coûts externes.

Cantons et communes

Sur le principe, la CDF et l'EnDK, la CGCA, tous les cantons hormis BL, les associations faîtières des villes et des communes ainsi que Gipf-Oberfrick sont favorables à une taxe sur l'électricité.

La CDF et l'EnDK ainsi que les cantons qui se rallient à leur prise de position (FR et OW), AG, AI, BE, BS, GE, JU, SZ, VD, l'ACS et l'Union de villes demandent une taxe sur l'électricité qui soit différenciée en fonction des coûts externes. BS, SG, SH, VD et ZG soutiennent explicitement l'objectif visé en matière de consommation de courant. La CDF et l'EnDK, la CGCA et les cantons qui la rejoignent sur cette question (GL, GR, NW, UR et VS), de même qu'AI, AG et SZ font valoir, par contre, que la consommation d'énergie n'est pas négative d'une façon générale et que la taxe doit être restreinte uniquement aux coûts externes. Les participants réclament en priorité une amélioration des conditions-cadres sur le marché de l'électricité. Dans le domaine des énergies renouvelables, notamment celui de l'énergie hydraulique, il faut rapidement contrer les fausses incitations qui subsistent sur le marché et résultent d'une politique énergétique mal conduite. La CGCA et le Tessin proposent, à cette fin, un modèle de quotas.

BL rejette explicitement une taxe sur l'électricité. Un renchérissement du courant menacerait la concurrence entre les sites économiques. Il vaut mieux renforcer la recherche sur l'énergie afin de promouvoir des mesures techniques d'efficacité énergétique.

Partis politiques

Le PBD, le PDC, le PES, le PSS, le pvl, les Jeunes Vert-e-s et les Verts libéraux de St-Gall sont favorables à une taxe sur l'électricité. Le PES appelle à un aménagement de cette taxe qui soit conforme aux objectifs énergétiques de la Confédération. Le pvl fait observer que l'on ne pourra prévenir des effets de substitution indésirables que si l'électricité est taxée elle aussi. Toutefois, il convient de différencier cette taxe en fonction des effets externes, afin de ne pas désavantager les énergies renouvelables. Le PSS prône également une différenciation par type de produit, quand bien même les producteurs suisses d'énergies renouvelables n'en profiteraient pas forcément.

Le PLR et up!schweiz sont opposés à une taxe sur l'électricité. De l'avis du PLR, une telle taxe n'aurait qu'un faible effet incitatif puisque la Suisse produit exclusivement du courant provenant de sources d'énergie pauvres en émissions polluantes. Une taxe sur l'électricité ne répond donc à aucune nécessité et il convient, au contraire, d'aspirer à un accord rapide sur l'électricité avec l'UE et de continuer à libéraliser le marché. Il fait rejeter une différenciation de la taxe sur l'électricité en raison des incertitudes que cela soulève au regard du droit commercial.

Associations faîtières de l'économie

Les avis exprimés par les associations faîtières révèlent un tableau contrasté. On observe cependant un appel clair à une taxe différenciée de la part des partisans d'une taxe sur l'électricité.

Economiesuisse, l'Union syndicale suisse (USS), Swissmem et Travail.Suisse sont tous favorables à une taxe sur l'électricité, sous réserve que son montant soit différencié en fonction des coûts externes. Economiesuisse souligne qu'il faut, en tout cas, éviter tout différend commercial avec l'UE ou d'autres partenaires. Aussi serait-il bon, vis-à-vis des consommateurs, d'étudier l'opportunité d'un système de gestion reposant sur des attestations d'origine. L'association Swissmem, elle non plus, ne soutiendra pas une taxe sur l'électricité qui ne soit pas différenciée. Le courant est un facteur de production essentiel à l'industrie qui, de surcroît, n'est pas substituable. Une taxe unilatérale risque de pénaliser gravement cette dernière sur le plan concurrentiel. Travail.Suisse est d'avis, vu l'objectif de promotion des énergies renouvelables, qu'une taxe uniforme n'a aucun sens. Une taxe sur l'électricité allant dans le sens d'un objectif de consommation est justifiée à condition que son montant tienne compte des énergies renouvelables. L'USS est convaincue que les prescriptions réglementaires applicables aux distributeurs d'électricité (sur le modèle des quotas) constituent un instrument judicieux pour mener une politique énergétique respectueuse de l'environnement.

Le Centre Patronal, la Fédération des entreprises romandes, l'Union paysanne suisse et la Société suisse des entrepreneurs (SSE) sont opposés à une taxe sur l'électricité. Aux yeux de la SSE, l'énergie électrique se substitue souvent à des sources d'énergie fossiles et, par conséquent, une politique énergétique durable n'est pas viable que si elle propose une électricité à un prix abordable. Pour GastroSuisse et la Fédération suisse du tourisme, c'est le montant de la taxe qui sera décisif. Les économies de courant impliquent des investissements souvent coûteux, qu'un établissement hôtelier n'est pas toujours à même de financer.

Représentants de l'économie énergétique et organisations de politique énergétique

Les représentants de l'économie énergétique soutiennent en majorité une taxe sur l'électricité. La moitié environ de ceux qui y sont favorables appellent à une taxe différenciée.

Parmi les partisans du projet, plusieurs acteurs soutiennent une taxe sur l'électricité sans la lier à des conditions d'aménagement particulières (Alpiq EcoServices SA, Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur, ISOLSUISSE, Agence suisse pour l'efficacité énergétique S.A.F.E., Fondation suisse de l'énergie, StWZ Energie AG, Suissetec, Association suisse de l'industrie gazière). Une minorité parmi les acteurs de l'économie énergétique qui sont favorables à une taxe sur l'électricité approuvent l'objectif de consommation d'énergie et une taxe sur l'électricité dont la base de mesure devrait être la teneur en énergie (Groupe E SA, regioGrid, Swissgrid SA, GEOTHERMIE.CH). GEOTHERMIE.CH estime justifiée une taxe uniforme sur l'électricité, sachant que le but est d'utiliser l'électricité de façon plus parcimonieuse. Pour Swissgrid SA, l'important est de traiter à égalité le courant produit en Suisse et le courant importé.

La moitié des acteurs qui sont fondamentalement favorables à une taxe sur l'électricité demandent l'application d'une taxe différenciée permettant d'internaliser les coûts externes (AEE, Axpo Holding SA, Association faîtière des gestionnaires suisses des réseaux de distribution, ewz, Gaznat, ISKB et Infostelle Kleinwasserkraft, IWB, Société suisse pour l'énergie solaire, Suisse Eole, Swisscleantech, Swissolar, VAS, Association des entreprises électriques suisses). Selon l'Association faîtière des gestionnaires suisses des réseaux de distribution, IWB et le VAS, une taxe uniforme serait contre-productive par rapport aux objectifs de la Stratégie énergétique 2050. Ils jugent injustifiée une double charge pour les consommateurs de courant qui optent pour des énergies renouvelables. L'AEE, l'ISKB et Infostelle Kleinwasserkraft craignent qu'une taxe uniforme ne menace, à moyen terme, d'anéantir tous les efforts déployés pour promouvoir l'électricité issue de sources d'énergie renouvelables. Swisscleantech invite le DFF à examiner comment, vu la situation actuelle du marché de l'électricité, une taxe dite incitative pourrait l'être suffisamment pour relancer la construction d'installations de production d'énergies renouvelables. Une étude menée à la demande de Swisscleantech a conclu qu'une taxe sur l'électricité grise instaurée sans ajustement des conditions-cadres en Europe ne permettrait pas d'atteindre l'objectif visé en termes de promotion des énergies renouvelables d'origine suisse.

Swisselectric et Suisse Eole rappellent que les objectifs de développement des énergies renouvelables ne seront pas réalisables sans mesures supplémentaires d'encouragement. Ni une taxe uniforme, ni une taxe différenciée ne saurait suffire à les promouvoir. Aussi Swisselectric pourrait-elle concevoir un système de certification national. L'Association des entreprises électriques suisses, par contre, juge inopportunes de nouvelles mesures d'encouragement de l'électricité issue d'énergies renouvelables, sachant que les marchés en question souffrent de surcapacités en Suisse; il faut plutôt garantir la compétitivité de l'hydraulique suisse.

Plusieurs des acteurs fondamentalement favorables au projet sont en revanche opposés à une taxe sur l'électricité (Coopérative Ökostrom Schweiz, Groupe des gros consommateurs d'électricité, Swiss Textiles). La Coopérative Ökostrom Schweiz considère que le système d'incitations ne permettra pas de concrétiser la reconversion souhaitée de la production indigène de courant. C'est pourquoi il convient de renoncer à une taxe sur l'électricité et de maintenir le programme d'encouragement en cours. Selon le Groupe des gros consommateurs d'électricité, ce n'est pas la consommation d'électricité qui pose problème, mais l'irrégularité des pics de production, qui ne répondent à aucun besoin. En l'espèce, les taxes incitatives sont un instrument inadéquat, alors que les signaux lancés par les prix du marché seraient amplement suffisants.

Parmi les partisans foncièrement opposés au projet, cemsuisse, l'IGEB et scienceindustries rejettent une taxe sur l'électricité. Vu la situation économique actuelle, il faut, selon cemsuisse, impérativement éviter toute hausse des prix de l'électricité, laquelle est un important facteur de production. ECO SWISS, elle aussi en principe hostile au projet, sou-

haite une taxe sur l'électricité différenciée, en précisant toutefois qu'il convient d'éviter toute incompatibilité avec les engagements pris au regard du droit commercial. Une taxe sur l'électricité qui ne serait pas motivée par l'internalisation d'effets environnementaux éventuels requiert une légitimation politique spéciale. Pour l'AVES et son groupe régional Pfannenstil, il est essentiel de ne pas instaurer une taxe sur l'électricité avant l'introduction de taxes sur les carburants et les combustibles, sous peine d'assister à un retour aux énergies fossiles par effet de substitution. Le Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur et InfraWatt réclament, pour le cas où le projet serait accepté, une taxe sur l'électricité afin de traiter toutes les sources d'énergie sur un pied d'égalité. Même l'Union pétrolière, pourtant foncièrement hostile au projet, est favorable à une taxe sur l'électricité.

Organisations des transports privés et publics

Seul un petit nombre de représentants des transports privés et publics se sont prononcés sur une taxe sur l'électricité. PRO VELO, l'UTP et l'ATE y sont favorables. Selon PRO VELO et l'ATE, les taxes incitatives ne sauraient servir au premier chef à réduire la consommation d'énergie mais à promouvoir un système reposant sur les énergies renouvelables.

Organisations de protection de l'environnement

Toutes les organisations de protection de l'environnement sont favorables à une taxe sur l'électricité (Greenpeace, Noé21, oeku Eglise et environnement, Pro Natura, WWF). Cependant, elles sont unanimes à plaider pour une modification du texte constitutionnel. Les taxes d'incitation doivent servir non pas à réduire la consommation d'énergie, mais à promouvoir un système reposant sur les énergies renouvelables. Oeku Eglise et environnement et le WWF appellent de leurs vœux une taxe sur la production, l'importation et la consommation d'électricité.

Autres organisations et associations

Une majorité des acteurs qui se sont exprimés sur la base de taxation se prononcent en faveur d'une taxe sur l'électricité (Alliance Sud, Aqua Nostra, ACSI, FRC, ASLOCA, Société suisse des ingénieurs et des architectes, SKS et Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils). La COMCO juge problématique le projet d'instaurer une taxe uniforme. Cet avis est partagé par d'autres participants, qui réclament une taxe différenciée (Académies suisses des sciences, Öbu, Association suisse d'écobiologie de la construction, Chambre de commerce de Soleure, Chambre de commerce de Zurich). Selon les Académies suisses des sciences, une taxe uniforme retarderait le passage aux énergies renouvelables et ne ferait qu'aggraver la situation de l'hydraulique suisse. Une charge sur l'électricité moins lourde que celle qui pèse sur les combustibles risquerait, par exemple, de favoriser l'utilisation de chauffages électriques inefficaces.

La Chambre de commerce de Soleure estime qu'il n'est pas urgent de fixer un objectif en termes de consommation. Aujourd'hui déjà, la production d'énergie générant peu d'émissions est supérieure à la demande.

Parmi les associations qui se sont prononcées sur la base de taxation, seule une minorité rejette une taxe sur l'électricité. En font partie les remontées mécaniques des Grisons l'Union maraîchère suisse ainsi que l'association des paysans de Thurgovie. La Chambre de commerce des deux Bâle et la SAB, bien que fondamentalement opposées au projet, seraient favorables à une taxe sur l'électricité si le projet était accepté. La SAB suggère, en outre, d'examiner l'opportunité d'un modèle de quotas pour les énergies renouvelables d'origine suisse.

Entreprises et particuliers

Ces participants sont en majorité favorables à une taxe sur l'électricité, y compris ceux qui rejettent en principe le projet.

Parmi les partisans du projet, Coop, Energiegenossenschaft Elgg, Erdwärme Oftringen, le Klimaatelier, Migros et Solarcampus GmbH privilégient une taxe sur l'électricité. Energiegenossenschaft Elgg, le Klimaatelier et SolarCampus GmbH souhaitent une taxe différenciée. Solar Campus GmbH propose une taxe sur l'électricité différenciée en fonction des unités de charge écologique. Parmi les entreprises fondamentalement hostiles au projet, BASF SA, Cimo Compagnie industrielle de Monthey SA, Huntsman Monthey et Syngenta Crop Protection Monthey SA donnent la préférence à une taxe sur l'électricité différenciée. Elles souhaitent que les énergies renouvelables et la production individuelle de courant soient exemptées de la taxe.

Lonza SA et Stahl Gerlafingen AG sont opposées à une taxe sur l'électricité. Selon Lonza SA, le problème réside non pas dans la consommation de courant, mais dans l'irrégularité des pics de production.

4.2 Mesures d'allègement

Les mesures d'allègement proposées dans l'article constitutionnel (art. 131a, al. 3) visent à garantir la compétitivité internationale des entreprises suisses à forte intensité énergétique ou à fortes émissions de gaz à effet de serre et à éviter leur délocalisation dans d'autres pays. Dans le questionnaire concernant le rapport explicatif, les participants à la consultation devaient notamment indiquer s'ils étaient favorables au principe d'un régime d'exception pour les entreprises qui seraient taxées de manière déraisonnable.

La plupart de ces participants soutiennent des mesures telles que des allègements de taxes ou des dérogations pour les entreprises à forte intensité énergétique ou à fortes émissions de gaz à effet de serre. Les partisans de cette solution regroupent tous les cantons, à l'exception de celui de BL, et tous les partis sauf Les Verts. BL et l'UDC rejettent fondamentalement le projet et ne se sont pas exprimés explicitement sur les mesures d'allègement. Celles-ci bénéficient également d'une large approbation auprès des associations faîtières de l'économie, du secteur de l'énergie ainsi que des autres organisations et associations. Quelques partisans, en particulier les cantons et les partis, exigent une obligation de fournir une compensation sous la forme de conventions d'objectifs. Il est également demandé que cette obligation soit inscrite dans la Constitution. Les avis sur les bénéficiaires de ces allègements sont très partagés: certains, notamment les cantons, souhaitent des critères stricts, alors que d'autres aimeraient étendre le dispositif à toutes les entreprises, voire à d'autres groupes tels que les propriétaires fonciers, les régions périphériques, etc. Selon un argument fréquemment avancé, la formulation retenue dans l'article constitutionnel, à savoir «charges déraisonnables», est trop vague et sujette à de nombreuses interprétations. Plusieurs participants (Les Verts, organisations de protection de l'environnement, etc.) estiment que des mesures d'ajustement fiscal à la frontière seraient appropriées.

Cantons et communes

Presque tous les cantons, les conférences cantonales (CDF et EnDK, CGCA), les associations faîtières des villes et des communes ainsi qu'une commune sont favorables à des mesures d'allègement pour les entreprises qui seraient taxées de manière déraisonnable. BL rejette le projet en bloc et ne s'est donc pas exprimé sur cette question.

La CDF, l'EnDK et leurs cantons affiliés (FR, OW), la CGCA et ses cantons affiliés (GL, GR, NW, UR) ainsi que les cantons d'Argovie, d'Appenzell Rhodes-Intérieures, de Schwyz, de Saint-Gall et du Tessin approuvent un allègement calculé d'après la valeur ajoutée brute pour les entreprises ayant des coûts élevés en raison de leur consommation d'énergie et de leurs émissions de gaz à effet de serre, si les conditions suivantes sont réunies: (i) les entreprises doivent s'engager à compenser une partie de l'effet incitatif perdu et à lutter contre la tentation de consommer ou d'émettre davantage lorsque le plafond de remboursement est presque atteint. (II) Les mesures d'amélioration doivent s'appliquer en plus des conventions déjà conclues avec la Confédération ou les cantons (prévention d'une double comptabilisation des mesures d'efficacité énergétique). (III) La nécessité des allègements devra être vérifiée régulièrement. Ceux-ci ne se justifieront plus dès que les Etats auront harmonisé au niveau international leurs mesures de politique environnementale. Par ailleurs, la CGCA demande que l'on tienne non seulement compte des entreprises qui seraient taxées de manière déraisonnable, mais également des régions particulièrement concernées sur le plan économique, et notamment les régions alpines.

Les cantons d'Argovie, de Bâle-Ville, de Genève, du Jura, de Schaffhouse, de Thurgovie, de Vaud, du Valais, de Zoug et de Zurich ainsi que l'Association des communes suisses et l'Union des villes suisses acceptent également des mesures d'allègement pour les entreprises particulièrement touchées, à la seule condition que les entités ayant droit à un remboursement fournissent une compensation. Pour déterminer si une entreprise présente une forte intensité énergétique ou de fortes émissions de gaz à effet de serre, le canton de Bâle-Ville propose de calculer la part de la «charge nette supplémentaire» dans la valeur ajoutée brute, c'est-à-dire la différence entre les taxes sur l'énergie et les crédits liés à la redistribution. Les cantons de Neuchâtel et de Soleure sont favorables au régime d'exception exposé dans le projet mis en consultation.

Pour la CDF, l'EnDK et la majorité des cantons, le régime d'exception retenu devrait être comparable à celui de la réglementation actuelle ou plus restrictif. Les cantons de Bâle-Ville, de Lucerne et de Zurich ainsi que l'Union des villes suisses souhaitent expressément un cercle restreint de bénéficiaires. Seule la CGCA et ses cantons affiliés aimeraient une extension aux régions particulièrement affectées.

Le canton de Vaud et l'Union des villes suisses pensent que le terme «déraisonnable» est trop vague; ils souhaitent une formulation plus précise dans la Constitution (par ex. «économiquement supportable»). De plus, l'Union des villes suisses demande que les entreprises exemptées soient exclues de la redistribution du produit des taxes incitatives.

Partis politiques

La majorité des partis politiques (PBD, PDC, PLR, pvl, PSS, Umweltfreisinnige St. Gallen, up!schweiz) acceptent un régime d'exception pour les entreprises à forte intensité énergétique et à fortes émissions de gaz à effet de serre, mais les avis sont très partagés quant aux sociétés concernées. Une majorité préconise un allègement ou une taxation des produits et des services à la frontière (Les Verts, Jeunes Vert-e-s). L'UDC et les Jeunes UDC rejettent fondamentalement le projet et ne prennent dès lors pas position sur les mesures d'allègement.

Le PLR refuse le projet actuel de passage d'un système d'encouragement fondé sur les subventions vers un système d'incitation fondé sur la fiscalité. Il estime que le régime d'exception inhérent au système d'incitation devrait s'étendre à toutes les entreprises industrielles, aux PME et aux particuliers qui, en contrepartie, s'engageraient dans des conventions d'objectifs à économiser l'énergie et à réduire leurs émissions. Le PLR est persuadé que des conventions d'objectifs applicables de manière générale permettraient

de réaliser les objectifs de la Stratégie énergétique 2050 tout en fixant des taux d'imposition modérés.

Le PBD, le PDC ainsi que les partis Umweltfreisinnigen St. Gallen et up!schweiz sont favorables à un régime d'exception pour les entreprises qui seraient taxées «de manière déraisonnable». Le PBD pense que ce régime est «décisif pour une application favorable à l'économie». Le PDC souligne que le passage d'un système d'encouragement fondé sur les subventions vers un système d'incitation fondé sur la fiscalité doit impérativement préserver l'attrait de la place économique suisse.

Le pvl considère le régime d'exception comme un «élément important d'un système d'incitation jusqu'à ce que ce dernier se soit imposé au niveau international». Le PS est également favorable à des allègements, mais il souhaite qu'ils s'accompagnent impérativement d'une compensation, par exemple sous la forme de conventions d'objectifs. Le pvl entend inscrire l'obligation de compensation dans la Constitution.

Les Verts et les Jeunes Vert-e-s craignent que le terme «déraisonnable» ne soit interprété trop librement, ce qui réduirait fortement l'efficacité des taxes incitatives. Ils pensent que des mesures d'ajustement fiscal à la frontière conviendraient mieux à l'objectif poursuivi. L'énergie grise des produits importés serait taxée à la frontière, tandis que les produits exportés seraient exonérés en conséquence. On éviterait ainsi une délocalisation à l'étranger des entreprises à forte intensité énergétique et une importation accrue de produits néfastes pour le climat.

Associations faitières de l'économie

Les associations faitières de l'économie qui avaient ouvertement demandé la mise en place d'un régime d'exception sont majoritairement en faveur de ce dernier, y compris celles qui sont fondamentalement opposées au projet. La plupart envisagent une compensation au moyen de conventions d'objectifs et souhaitent étendre le cercle des entités ayant droit à un remboursement.

Economiesuisse et Swissmem considèrent que des mesures d'allègement sont absolument nécessaires tant qu'il n'existe aucune harmonisation au niveau international. Ces associations sont d'avis que toutes les entreprises prenant des engagements dans des conventions d'objectifs devraient être exonérées de la taxe, notamment pour éviter que la place économique suisse ne souffre de désavantages concurrentiels. De plus, l'expression «charges déraisonnables» comporte une grande marge d'interprétation qui pourrait se retourner contre les entreprises concernées (Swissmem); la fixation de ces charges pourrait également être arbitraire (economiesuisse). La communauté d'intérêt du commerce de détail suisse (CI CDS) souhaite également que le cercle des bénéficiaires d'un remboursement soit aussi large que possible et qu'il englobe toutes les entreprises présentant une charge nette.

Travail.Suisse est favorable à un régime d'exception pour les entreprises à forte intensité énergétique ou à fortes émissions de gaz à effet de serre qui seraient fortement désavantagées par la modification constitutionnelle face à la concurrence internationale. L'organisation demande toutefois qu'une obligation de compensation soit inscrite dans la Constitution.

Le Centre Patronal s'oppose à la proposition d'une taxe climatique et d'une taxe sur l'électricité. Il déplore que le cercle des entreprises pouvant bénéficier d'une exonération soit trop restreint dans le régime d'exception actuel concernant le supplément sur les coûts de transport des réseaux à haute tension. La Fédération des entreprises romandes

rejette, elle aussi, le projet. Elle semble plutôt favorable à des conventions d'objectifs, qui seraient conclues par les entreprises sur une base volontaire et qui ne seraient pas ancrées dans la loi.

La Fédération suisse du tourisme (FST), GastroSuisse et hotelleriesuisse font partie des opposants au projet. Si les taxes proposées devaient néanmoins voir le jour, ces associations demandent que les entreprises touristiques à forte intensité énergétique, en particulier les chemins de fer de montage et les entreprises de transport (FST), la restauration (GastroSuisse) et l'hôtellerie (hotelleriesuisse) fassent impérativement partie des entreprises pouvant bénéficier d'une dérogation. L'Union Suisse des Paysans (USP) affiche une position similaire: elle est contre le projet, mais si celui-ci était accepté, l'USP souhaite que le secteur agricole soit exonéré des taxes. La Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) est favorable au régime d'exception, mais s'oppose à la taxe climatique et à la taxe sur l'électricité.

L'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI) et la Fédération romande immobilière (FRI) aimeraient que les allègements soient étendus aux ménages, en particulier aux propriétaires fonciers, car la taxe engendrerait également des «charges déraisonnables» à leur niveau.

L'Union syndicale suisse (USS), qui soutient le projet, et l'Union suisse des arts et métiers (usam), qui s'y oppose, ne se sont pas exprimées explicitement sur le régime d'exception.

Représentants de l'économie énergétique et organisations de politique énergétique

Les entités du secteur de l'énergie et les organisations de politique énergétique qui ont pris position soutiennent le régime d'exception dans leur grande majorité. La plupart demandent que les entreprises pouvant bénéficier d'un remboursement soient tenues de fournir une compensation, par exemple en concluant des conventions d'objectifs. Une partie des partisans du régime d'exception pose comme condition que le cercle des ayants droit à une dérogation soit défini de manière restrictive. L'autre partie, en particulier les opposants au projet, souhaite que le régime d'exception soit étendu à toutes les entreprises. Quelques sociétés du secteur de l'énergie s'opposent à ce régime. Trois participants à la consultation lui préfèrent des mesures d'ajustement fiscal à la frontière.

Le Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur, StWZ Energie AG, Suisse Eole, Swisselectric, Gaznat SA et l'Association Suisse de l'Industrie Gazière approuvent le régime d'exception. Afin d'assurer la sécurité de la planification, Gaznat SA recommande d'inscrire un plafond de taxation dans la Constitution, comme c'est déjà le cas dans la loi en vigueur sur le CO₂. L'ASIG souhaite que le terme «déraisonnable» soit précisé; sinon, l'absence de garde-fous constitutionnels suffisants pourrait mener vers l'inconnu sur le plan politique et économique.

De plus, la coopérative Ökostrom Schweiz, la Société Suisse pour l'Energie Solaire, Suissetec, Swissolar et l'Association des entreprises électriques suisses sont favorables au régime d'exception. Leur approbation est toutefois soumise à une condition: les entreprises pouvant bénéficier d'une dérogation doivent conclure une convention de réduction de leur consommation énergétique et de leurs émissions. L'Association des usiniers romands, AEE, le VAS et l'Association suisse du chauffage à distance exigent, en plus, une interprétation restrictive des critères d'octroi d'une dérogation. ISOLSUISSE et Swiss Textiles souhaitent une application non bureaucratique du régime d'exception. ewz, Groupe E SA et regioGrid posent une condition supplémentaire: les entreprises exonérées doivent être exclues de la redistribution du produit des taxes. L'Association faîtière des gestionnaires

suisses des réseaux de distribution aimerait un régime d'exception similaire aux pratiques internationales pour éviter toute répercussion négative sur la place économique suisse.

Même les participants à la consultation qui s'opposent à l'article constitutionnel proposé sont majoritairement favorables à un régime d'exception (AVES, groupe régional Pfannenstil de l'AVES, cemsuisse, ECO SWISS). Le Groupe des gros consommateurs d'électricité (GGS), l'Union Pétrolière, scienceindustries et SwissElectricity SA exigent que le cercle des bénéficiaires d'un remboursement soit étendu à toutes les entreprises prenant des engagements dans une convention d'objectifs. A l'inverse, InfraWatt et le Groupement d'intérêt des industries intensives en consommation d'énergie (IGEB) veulent un cercle aussi restreint que possible afin que les autres entreprises et les ménages ne soient pas trop affectés.

Alpiq EcoServices SA et GEOTHERMIE.CH s'opposent à l'octroi d'un régime d'exception. IWB estime que les dérogations actuelles ne doivent pas nécessairement être appliquées au nouveau système. Axpo Holding SA et Swissgrid SA s'abstiennent explicitement de répondre à cette question.

L'Agence suisse pour l'efficacité énergétique S.A.F.E., la Fondation suisse de l'énergie (SES) et Swisscleantech privilégient des mesures d'ajustement fiscal à la frontière à la place d'un régime d'exception.

Organisations des transports publics et privés

L'Union des transports publics comprend que les taxes soient remboursées aux entreprises à forte intensité énergétique et à fortes émissions de gaz à effet de serre, mais il est primordial, à ses yeux, de prévoir une exonération de taxe pour les lignes de transports publics soumises à concession. Les CFF soutiennent le projet dans son ensemble, mais ne prennent pas position de manière détaillée sur les différentes questions. L'ATE et PRO VELO s'opposent au régime d'exception, lui préférant une taxation ou une exonération à la frontière (mesures d'ajustement fiscal à la frontière).

L'UPSA, l'ACS, auto-suisse, l'ASTAG et routesuisse s'opposent foncièrement au projet et ne prennent donc pas position sur la conception des taxes. Le TCS ne se prononce pas sur les questions qui ne sont pas directement liées à la mobilité.

Organisations de protection de l'environnement

Greenpeace, Pro Natura, le WWF et oeku Eglise et environnement «souhaitent très clairement que les entreprises qui produisent efficacement sur le plan énergétique et climatique ne pâtissent pas des importations moins efficaces en la matière en raison de la nouvelle réglementation». Un régime d'exception ne convient pas dans ce domaine. De manière générale, il serait préférable de taxer ou d'exonérer les produits et les services à la frontière, car cet ajustement fiscal empêcherait non seulement les distorsions de la concurrence, mais également le contournement des objectifs climatiques et énergétiques poursuivis. Noé21 approuve le régime d'exception, mais à la condition qu'il soit dès le départ limité dans le temps.

Autres organisations et associations

Les avis exposés dans cette rubrique sont contrastés. La plupart sont certes favorables à un régime d'exception pour les entreprises à forte intensité énergétique ou à fortes émissions de gaz à effet de serre, mais quelques participants (par ex. associations de protection des consommateurs) le rejettent catégoriquement. Dans ce groupe également,

les opposants au projet souhaitent que le régime d'exception soit étendu à toutes les entreprises si les taxes devaient voir le jour.

Les remontées mécaniques des Grisons, la CCIG, la Chambre de commerce des deux Bâle, le Groupement suisse pour les régions de montage et l'Union maraîchère suisse accepteraient un régime d'exception si des taxes incitatives sur le climat et l'énergie devaient être introduites.

Öbu, le réseau pour une économie durable, soutient le régime d'exception pour les entreprises à forte intensité énergétique ou à fortes émissions de gaz à effet de serre qui seraient désavantagées par la modification constitutionnelle proposée face à la concurrence internationale. Il estime cependant que ce régime devrait se limiter au strict minimum et s'accompagner d'une obligation de compensation.

La Société suisse des ingénieurs et des architectes, les Académies suisses des sciences, la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, la Chambre de commerce soleuroise et la Chambre de commerce zurichoise approuvent le régime d'exception, ces deux dernières demandant une extension à toutes les entreprises. Aqua Nostra privilégie l'introduction de taxes incitatives en concertation avec d'autres Etats. Si la Suisse entendait emprunter «seule ce chemin discutable», un régime d'exception serait absolument nécessaire.

Le régime d'exception proposé rencontre l'opposition des associations des consommateurs romands (FRC), tessinois (ACSI) et allémانيين (SKS, kf) Le régime d'exception destiné aux entreprises violerait le principe du pollueur-payeur, privilégierait les principaux «pollueurs» et viderait de sa substance le système incitatif en matière énergétique et climatique. NIPCC, l'Association suisse d'écobiologie de la construction et Alliance Sud refusent également tout allègement pour les entreprises à forte intensité énergétique ou à fortes émissions de gaz à effet de serre.

Selon la COMCO, un privilège devrait être proposé pour des raisons juridiques si la charge des taxes était «déraisonnable», mais la prescription devrait être interprétée de manière restrictive pour des motifs liés à la concurrence.

Entreprises et particuliers

Les entreprises qui se sont exprimées pendant la procédure de consultation présentent toutes une forte intensité énergétique. Elles rejettent le projet, mais ont néanmoins répondu à la question concernant le régime d'exception. Si une nouvelle taxe sur l'électricité et une nouvelle taxe climatique devaient être prélevées, BASF SA, Cimo Compagnie industrielle de Monthey SA, Huntsman Monthey SA, Lonza SA, Syngenta Crop Protection Monthey SA et Stahl Gerlafingen AG considèrent que des allègements seraient inévitables. Plusieurs entreprises souhaitent que l'expression «charges déraisonnables» soit précisée. Coop et Migros rejoignent l'avis de la CI CDS et pensent dès lors que le régime d'exception devrait bénéficier à un nombre d'entreprises aussi large que possible. Erdwärme Oftringen est également favorable à un régime d'exception, mais les entreprises devraient, en échange, s'engager à réduire leur consommation d'énergie ou leurs émissions.

Solar Campus GmbH et Klimaatelier demandent qu'aucune dérogation concernant l'assujettissement obligatoire aux taxes et leur montant ne soit octroyée. L'article constitutionnel devrait plutôt permettre explicitement la mise en place d'un ajustement fiscal à la frontière, même si celui-ci ne serait pas réalisable immédiatement au niveau du droit commercial. L'Energiegenossenschaft Elgg s'oppose à tout régime d'exception.

4.3 Utilisation du produit de la taxe climatique et de la taxe sur l'électricité

L'article constitutionnel proposé prévoit à long terme une redistribution complète du produit des taxes incitatives à la population et à l'économie (art. 131a, al. 4). Le questionnaire concernant le projet mis en consultation demandait, d'une part, si ce produit devait être redistribué entièrement à la population et à l'économie ou si des affectations partielles destinées à des mesures d'encouragement dans le domaine énergétique et climatique étaient envisageables. D'autre part, il évoquait la possibilité de redistribuer le produit des taxes incitatives à l'avenir au moyen d'une déduction des impôts ou des cotisations aux assurances sociales qui serait proportionnelle à la somme payée.

4.3.1 Redistribution complète ou affectation du produit des taxes incitatives

La plupart des participants, en particulier les cantons et les associations faîtières de l'économie, privilégient résolument une redistribution complète plutôt que des affectations partielles à différentes mesures d'encouragement. Une minorité, dont les organisations de protection de l'environnement et quelques représentants de l'économie énergétique et des organisations de politique énergétique, sont favorables à des affectations partielles. La promotion de certaines technologies après 2030 grâce aux ressources provenant de la taxe sur l'électricité et des versements au fonds de technologie après 2025, qui seraient prélevés sur le produit de la taxe climatique, remportent majoritairement l'approbation des partisans d'une affectation partielle. Quelques participants soutiennent une affectation partielle de la taxe climatique à l'achat de certificats de carbone à l'étranger et au Fonds pour l'environnement mondial dans le cadre des engagements internationaux. L'affectation d'un financement équivalant aux coûts externes correspondants a parfois été suggérée pour compenser les mesures d'adaptation et les dommages induits par le changement climatique. Certains participants exigent que les affectations partielles du produit des taxes incitatives figurent explicitement dans la Constitution.

Cantons et communes

La CDF et l'EnDK, les cantons qui leur sont affiliés en la matière (FR, LU, OW), la Conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA) et ses cantons affiliés (GR, GL, NW, UR), les cantons d'Argovie, d'Appenzell Rhodes-Intérieures, d'Appenzell Rhodes-Extérieures, de Berne, de Bâle-Ville, de Saint-Gall, de Soleure, de Schwytz, du Tessin, du Valais, de Zurich et de Zoug, l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses sont favorables à une redistribution complète du produit des taxes à la population et à l'économie. Les principaux arguments invoqués concernent les points faibles manifestes des programmes d'encouragement financés par les affectations partielles en vigueur, la forte charge administrative connexe et la répartition problématique des compétences entre la Confédération et les cantons. De plus, les taxes incitatives ne doivent pas être combinées à un encouragement sous peine de mélanger les objectifs de l'incitation et du financement. Le canton de Bâle-Ville ajoute qu'associer le système d'incitation et les affectations partielles réduirait l'efficacité et mettrait à mal la neutralité budgétaire. Or la garantie de cette neutralité est importante en vue d'une acceptation politique des taxes incitatives. Le canton de Zurich précise qu'un système incitatif en matière climatique et énergétique sans incidence sur la quote-part de l'Etat accroît non seulement les chances d'obtenir une majorité politique, mais également la transparence. Le canton de Berne souligne l'importance d'une redistribution complète du produit des taxes en termes de compatibilité sociale. A cet égard, la CDF, l'EnDK et certains cantons affirment également qu'il faudra tenir compte de l'impact direct et indirect d'un système d'incitation en matière climatique et énergétique, en particulier au niveau de la RPLP et de l'impôt sur les huiles minérales.

Le canton de Neuchâtel est favorable à une redistribution complète en période normale. Il propose cependant d'utiliser le produit des taxes pour compenser les pertes fiscales des cantons qui découlent de la troisième réforme de l'imposition des entreprises. Le canton de Schaffhouse n'approuve une redistribution complète qu'à long terme. Pendant la phase transitoire, une partie du produit des taxes devrait servir à corriger les imperfections du marché dans le domaine des énergies renouvelables et des bâtiments.

Les cantons de Genève, du Jura, de Thurgovie et de Vaud ainsi que la commune de Gipf-Oberfrick souhaitent une affectation partielle du produit des taxes incitatives. Selon ces participants, une partie du produit de la taxe climatique devrait alimenter le fonds de technologie après 2025 et le produit de la taxe sur l'électricité devrait servir en partie à promouvoir certaines technologies après 2030. Le canton de Bâle-Campagne rejette le projet et ne s'exprime pas sur cette question spécifique.

Partis politiques

Les avis des partis politiques sont partagés entre un soutien clair à une redistribution complète (PBD, PLR, pvl, Umweltfreisinnige St. Gallen) et une affectation partielle aussi vaste que possible pour toutes les possibilités d'utilisation mentionnées dans le projet mis en consultation et pour d'autres qui sont suggérées (Les Verts, Jeunes Vert-e-s).

L'UDC et les Jeunes UDC s'opposent résolument aux taxes incitatives et aux mesures d'encouragement en matière énergétique et climatique. Ils estiment que ces nouvelles taxes risquent de conduire à une fiscalisation du produit correspondant et rejettent catégoriquement cette idée.

Le PLR refuse également le projet. Concernant la future taxe sur les carburants, il faudrait toutefois renoncer à l'affectation partielle pour financer le Programme Bâtiments après 2020. La taxe incitative ne devrait pas se muer en un impôt. C'est pourquoi le PLR demande que la nouvelle base constitutionnelle mentionne impérativement une redistribution complète.

Le PBD exige que le produit des taxes soit entièrement redistribué à la population et à l'économie. Les taxes incitatives ne doivent pas acquérir un caractère fiscal.

Le pvl s'oppose aux affectations partielles du produit des taxes incitatives, car chaque affectation partielle entraîne une distorsion de la taxe incitative, accroît la quote-part de l'Etat et génère une charge administrative, une «course à la rente» au niveau politique et du lobbying. Le parti Umweltfreisinnigen St. Gallen privilégie un passage cohérent du système d'encouragement fondé sur les subventions à un système d'incitation fondé sur la fiscalité et rejette donc clairement ces affectations.

Le PDC approuve les affectations partielles pour la RPC selon les dispositions transitoires, car celle-ci demeure l'outil de promotion des énergies renouvelables. De plus, des fonds doivent être affectés au Programme Bâtiments, qui durera encore quelques années après 2025.

Le PSS soutient l'affectation partielle pour alimenter le fonds de technologie après 2025, les moyens alloués au Fonds pour l'environnement mondial et l'encouragement financier de certaines technologies dans le domaine de l'électricité au-delà de 2030. Les objectifs de réduction de la Suisse doivent être entièrement atteints au niveau national. A cet égard, le PSS souligne que les taxes incitatives prévues sont, de loin, insuffisantes pour respecter la contribution de la Suisse au financement international de la lutte contre les changements climatiques. D'autres sources de financement sont nécessaires, telles qu'une taxe sur les transactions financières ou une imposition du trafic aérien et maritime.

Les Verts demandent que le Programme Bâtiments et la RPC ne soient pas limités dans le temps. Ils saluent également toutes les affectations partielles du produit des taxes incitatives et estime qu'une affectation de ces dernières permet de rassembler les fonds nécessaires à un encouragement selon le principe de causalité. Les Verts approuvent dès lors l'achat de certificats de carbone à l'étranger, l'alimentation du fonds de technologie après 2025, les ressources allouées au Fonds pour l'environnement mondial et l'encouragement financier de certaines technologies dans le domaine de l'électricité après 2030.

Les Verts estiment que les affectations partielles ne devraient pas être limitées dans le temps, mais dans le cas contraire, le législateur devrait se baser sur les coûts externes. Il est également suggéré que des moyens de financement équivalant aux coûts externes correspondants soient affectés aux secteurs particulièrement touchés par les mesures d'adaptation et par les conséquences du changement climatique. Le nouvel article constitutionnel devrait permettre explicitement les affectations afin de garantir sur cette base le renforcement de l'effet incitatif des outils d'encouragement, la protection ou l'indemnisation des victimes du changement climatique et le respect des engagements financiers internationaux concernant les mesures de protection climatique. Le produit excédentaire des taxes pourrait alors être redistribué à la population et à l'économie. Les Jeunes Vert-e-s sont favorables aux mêmes affectations partielles que Les Verts, à l'exception de l'achat de certificats de carbone à l'étranger. Ils exigent que les objectifs de réduction de la Confédération soient entièrement atteints au niveau national et que les affectations partielles soient inscrites dans la Constitution.

up!schweiz approuve une affectation partielle de la taxe climatique pour l'achat de certificats de carbone à l'étranger, car c'est le seul moyen de tirer le meilleur parti de chaque franc investi. Contrairement à une réduction en Suisse, cela constitue une politique climatique rationnelle en relation avec la politique de l'emploi et la politique industrielle.

Associations faïtières de l'économie

Les associations faïtières ayant répondu à la question sur la redistribution complète du produit des taxes incitatives saluent celle-ci en grande majorité. Une minorité souhaite une affectation partielle de ce produit. Parmi les associations faïtières de l'économie, certains participants s'opposent fondamentalement au projet, mais ils répondent néanmoins aux questions au cas où celui-ci aboutirait (Centre Patronal, Fédération des entreprises romandes, Fédération romande immobilière, GastroSuisse, Union Suisse des Paysans, Union suisse des arts et métiers, Fédération suisse du tourisme, Union suisse des professionnels de l'immobilier).

Une redistribution complète remporte l'approbation de la plupart des associations faïtières (economiesuisse, Fédération des entreprises romandes, GastroSuisse, CI CDS, USP, usam, USS, Swissmem, Travail.Suisse). Economiesuisse argue que seule l'inscription dans la Constitution d'une redistribution complète aux ménages et aux entreprises garantira de manière crédible le passage d'un système d'encouragement fondé sur les subventions à un système d'incitation fondé sur la fiscalité. L'affectation des ressources entraînerait un conflit entre les objectifs de l'incitation et ceux du financement, conflit qui est clairement combattu. La CI CDS estime qu'une redistribution complète aux ménages et aux entreprises constitue la seule possibilité de mise en œuvre cohérente d'un système incitatif en matière climatique et énergétique. L'absence d'incidence sur la quote-part de l'Etat représente donc une condition essentielle à l'approbation de la CI CDS. Swissmem partage cet avis. Travail.Suisse soutient une redistribution complète à la population et à l'économie, mais pourrait également envisager des affectations partielles de l'ordre de 10 % à 20 % du produit des taxes incitatives si celui-ci venait à augmenter. Travail.Suisse privilégierait alors une utilisation des ressources pour alimenter le fonds de technologie

après 2025 et pour encourager certaines technologies dans le domaine de l'électricité au-delà de 2030.

Le Centre Patronal (CP), la Fédération romande immobilière, la Fédération suisse du tourisme et l'Union suisse des professionnels de l'immobilier exigent une affectation partielle, alors que toutes ces associations s'opposent fondamentalement au projet. La Fédération romande immobilière souhaite que les mesures d'encouragement en vigueur, notamment le Programme Bâtiments, soient conservées. L'Union suisse des professionnels de l'immobilier aimerait, quant à elle, un renforcement du Programme Bâtiments qui permettrait d'affecter l'ensemble du produit de la taxe. La Fédération suisse du tourisme (FST) est favorable à la promotion de certaines technologies (par ex. énergie éolienne et solaire dans les régions alpines) avec les ressources issues de la taxe sur l'électricité. Le CP pourrait éventuellement s'imaginer une affectation des moyens financiers pour l'achat de certificats de carbone à l'étranger. En revanche, l'alimentation du Fonds pour l'environnement mondial ne recueille aucune approbation.

Représentants de l'économie énergétique et organisations de politique énergétique

Ces acteurs sont partagés sur l'utilisation du produit des taxes incitatives. Les partisans d'une affectation partielle privilégient majoritairement l'alimentation du fonds de technologie après 2025 et la promotion de certaines technologies après 2030. Comme pour les associations faîtières de l'économie, certains prennent position sur les différentes questions même s'ils rejettent fondamentalement le projet (cem-suisse, Forum suisse de l'énergie, Union Pétrolière, Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur, InfraWatt, IGEB, scienceindustries).

Parmi les participants ayant répondu à cette question, des représentants tels que cem-suisse, l'Association faîtière des gestionnaires suisses des réseaux de distribution (DSV), ECO SWISS, le Forum suisse de l'énergie, l'Union Pétrolière, GGS, IWB, le Groupement d'intérêt des industries intensives en consommation d'énergie (IGEB), scienceindustries, Swisselectric, Swiss Textiles, l'Association des entreprises électriques suisses (AES) et l'Association Suisse de l'Industrie Gazière (ASIG) préfèrent une redistribution complète aux ménages et aux entreprises plutôt que des affectations partielles. L'AES et l'ASIG soulignent qu'aucun objectif de financement ne devrait être poursuivi avec des taxes incitatives. ECO SWISS et scienceindustries arguent que les affectations partielles ne doivent en aucun cas transformer les taxes incitatives en impôts. ewz estime que ces dernières présentent un avantage non négligeable, car elles n'ont aucun effet d'entraînement ou de rebond, elles sont plus transparentes et engendrent des effets de redistribution moindres, si l'on fait exception des affectations partielles pour les mesures d'encouragement. Pour Swisselectric, l'exclusion des affectations partielles s'accompagne d'un autre avantage, puisqu'elle supprime les distorsions dues aux programmes unilatéraux de subventionnement. IWB indique qu'un objectif de politique économique ne saurait être poursuivi qu'avec un outil correspondant, en l'occurrence une taxe incitative. Par ailleurs, une affectation est inefficace compte tenu de la charge administrative et elle doit être considérée comme un instrument extérieur au marché qui induit généralement des effets indésirables différés. IWB préférerait que le produit des taxes soit restitué aussi rapidement que possible à l'économie et à la population. De plus, la période transitoire proposée est très longue, en particulier pour la RPC. ISOLSUISSE et Suissetec pensent que les opposants au passage d'un système d'encouragement fondé sur les subventions à un système d'incitation fondé sur la fiscalité risquent d'interpréter les affectations partielles comme un «impôt déguisé», car le produit à redistribuer diminuera.

Les affectations partielles sont soutenues par AEE, Alpiq EcoServices SA, ewz, le Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur, l'Association suisse du chauffage à distance (ASCAD), la coopérative Ökostrom Schweiz, InfraWatt, l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique (S.A.F.E), la Fondation suisse de l'énergie (SES), GEOTHERMIE.CH, la Société Suisse pour l'Energie Solaire (SSES), Swisscleantech et Swissolar. InfraWatt souligne que le produit des taxes incitatives devrait être affecté entièrement ou majoritairement en Suisse afin, d'une part, de réduire la consommation énergétique et les rejets correspondants et, d'autre part, de maintenir ou de créer des emplois dans le pays. Ce dernier pourrait ainsi consolider sa position de leader en matière de technologies propres. La S.A.F.E et la SES sont favorables aux affectations partielles, car elles estiment qu'il est important de mobiliser des moyens financiers selon le principe de causalité. Compte tenu des futurs coûts climatiques et des engagements internationaux de la Suisse, ces deux associations préconisent de ne pas limiter le montant des affectations partielles ou, au plus, de les plafonner au niveau des coûts externes. GEOTHERMIE.CH, la S.A.F.E, la SES et Swisscleantech exigent que la nouvelle disposition constitutionnelle autorise explicitement les affectations afin de renforcer l'effet incitatif, de protéger ou d'indemniser les secteurs concernés par les externalités négatives de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre et de respecter les engagements financiers liés aux mesures internationales de protection climatique. Swissgrid SA adopte une position neutre, mais suggère d'inscrire explicitement la redistribution complète dans l'article constitutionnel au cas où le projet serait mené à bien.

Les réponses suivantes ont été formulées concernant l'affectation des ressources: le Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur, l'ASCAD, Gaznat SA, la coopérative Ökostrom Schweiz, la S.A.F.E., la SES, la SSES, Swissolar, Swisscleantech, GEOTHERMIE.CH et Swissgrid SA soutiennent l'alimentation du fonds de technologie après 2025 grâce aux ressources de la taxe climatique. Par exemple, la coopérative Ökostrom estime qu'une faible affectation partielle est judicieuse compte tenu des objectifs similaires des outils d'incitation et d'encouragement. Quelques participants, dont l'AEE, le Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur, la S.A.F.E, la SES, la SSES, Swissolar, Swisscleantech, Suisse Eole, GEOTHERMIE.CH et Swissgrid SA, saluent également la promotion de certaines technologies après 2030 au moyen d'une affectation partielle de la taxe sur l'électricité. Une affectation partielle au Fonds pour l'environnement mondial en tant que contribution de la Suisse au régime climatique international suscite moins d'approbation (S.A.F.E, SES, SSES, Swisscleantech, Swissgrid SA). La S.A.F.E. et la SES acceptent une utilisation partielle du produit de la taxe climatique pour l'achat de certificats de carbone à l'étranger, tandis que l'AEE préconise d'acquérir ces certificats en Suisse, une option qui n'est toutefois pas mentionnée dans le rapport explicatif. De plus, la S.A.F.E et la SES proposent d'affecter un financement équivalent aux coûts externes correspondants pour compenser les mesures d'adaptation et les dommages induits par le changement climatique dans les secteurs particulièrement concernés. Pour VAS, les informations supplémentaires que les entreprises d'approvisionnement en énergie devront fournir en tant que condition préalable au calcul et à l'imputation des taxes incitatives (par ex. charges supplémentaires dans le suivi de la clientèle) dans le cadre d'un système d'incitation en matière climatique et énergétique devront impérativement être indemnisées. Eu égard à la grande incertitude entourant le projet, la SSG suggère également des affectations partielles pour encourager la géothermie profonde en Suisse.

Organisations de transports publics et privés

Les organisations de transports privés rejettent le projet (UPSA, ACS, auto-suisse, ASTAG, routesuisse, TCS). Dès lors, seuls quelques participants répondent à la question sur la redistribution et les affectations.

L'ATE estime que renoncer aux affectations partielles augmenterait les chances de succès. Si ces affectations devaient être conservées, l'association privilégierait l'achat de certificats de carbone à l'étranger, la promotion de certaines technologies dans le domaine de l'électricité après 2030 et les ressources allouées au Fonds pour l'environnement mondial. PRO VÉLO approuve les différentes possibilités d'affectation partielle mentionnées. De plus, PRO VÉLO et l'ATE suggèrent d'affecter un financement équivalant aux coûts externes correspondants pour compenser les mesures d'adaptation et les dommages induits par le changement climatique dans les secteurs particulièrement concernés. PRO VÉLO exige également que l'affectation du produit des taxes incitatives soit explicitement prise en compte dans la Constitution. Sur le principe, le TCS peut envisager que le produit des taxes permette d'acheter des certificats de carbone à l'étranger.

Organisations de protection de l'environnement

Toutes les organisations de protection de l'environnement sont favorables à une affectation partielle du produit des taxes incitatives. Greenpeace, oeKu Eglise et environnement, Pro Natura et le WWF privilégient l'achat de certificats de carbone, l'alimentation du Fonds de technologie après 2025, la promotion de certaines technologies dans le domaine de l'électricité après 2030 et l'allocation de ressources au Fonds pour l'environnement mondial. Noé21 préconise une affectation partielle à ce Fonds. Par ailleurs, toutes les organisations de protection de l'environnement suggèrent de prévoir des ressources équivalant aux coûts externes pour compenser les frais des mesures d'adaptation ou pour réparer les dommages induits par le changement climatique. Contrairement à la question posée, les moyens affectés pourraient représenter une part considérable du produit des taxes incitatives. Hormis Noé21, les organisations de protection de l'environnement demandent que les affectations figurent explicitement dans la nouvelle disposition afin d'ancrer dans la Constitution le renforcement de l'effet incitatif, la protection et l'indemnisation des secteurs touchés par les externalités négatives de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre ainsi que les engagements financiers destinés aux mesures internationales de protection climatique.

Autres organisations et associations

La grande majorité des autres organisations et associations sont favorables à une redistribution complète du produit des taxes incitatives, et notamment Aqua Nostra, la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, la Chambre de commerce zurichoise, la Chambre de commerce soleuroise, Öbu, l'USIC, l'Association suisse d'écobiologie de la construction, l'ASLOCA et le Konsumentenforum Schweiz. Même les participants qui rejettent fondamentalement le projet, mais prennent néanmoins position sur cette question soutiennent unanimement une redistribution complète (remontées mécaniques des Grisons, associations des paysans de Thurgovie et des Grisons, CCIG, Chambre de commerce des deux Bâle, Société suisse des ingénieurs et des architectes, Groupement suisse pour les régions de montagne).

Seule une minorité accepte les affectations partielles (ACSI, Alliance Sud, Académies suisses des sciences, SKS). Les Académies suisses des sciences considèrent que la promotion des technologies durant leur stade initial est essentielle pour assurer leur compétitivité face aux technologies établies. En allouant des ressources au Fonds pour l'environnement mondial, la Suisse s'engagerait clairement en faveur d'une coopération internationale accrue dans la protection climatique et d'un soutien aux pays en développement dans la mise en œuvre de leurs mesures d'atténuation et d'adaptation. Alliance Sud est également favorable au Fonds pour l'environnement mondial, mais demande en plus d'affecter les ressources nécessaires à la compensation des mesures d'adaptation et de réparation des dommages induits par le climat. Pour ce faire, une redistribution privilè-

giée aux secteurs particulièrement concernés serait envisageable, car elle répondrait tant aux objectifs poursuivis qu'au principe de causalité et déchargerait les ménages. Alliance Sud exige que l'affectation figure explicitement dans la disposition constitutionnelle.

Entreprises et particuliers

Les autres participants à la consultation semblent clairement favorables à une redistribution complète du produit des taxes (BASF SA, Coop, Lonza SA, Migros, qui comme Coop s'associe à la CI CDS, Klimaatelier, Stahl Gerlafingen AG, Solar Campus GmbH, Syngenta Crop Protection Monthey SA, etc.). Le passage cohérent d'un système d'encouragement fondé sur les subventions à un système d'incitation fondé sur la fiscalité, un meilleur contrôle politique par l'intermédiaire du budget ordinaire de la Confédération plutôt qu'au moyen d'affectations partielles et la possibilité pour la Suisse de faire figure de pionnier comptent parmi les principaux arguments formulés. L'affectation partielle du produit des taxes est parfois plébiscitée. Ainsi, Erdwärme Oftringen AG souhaite une affectation partielle de la taxe climatique pour alimenter le fonds de technologie après 2025 et pour encourager certaines technologies dans le domaine de l'électricité après 2030. L'Energiegenossenschaft Elgg serait éventuellement favorable à une affectation pour la recherche et le développement.

4.3.2 Redistribution au moyen d'une déduction des impôts ou des cotisations aux assurances sociales

En plus de la question sur une redistribution complète par opposition aux affectations partielles, les participants à la consultation devaient préciser s'ils étaient favorables à la possibilité de redistribuer le produit des taxes incitatives à l'avenir au moyen d'une déduction des impôts ou des cotisations aux assurances sociales qui serait proportionnelle à la somme payée. Soutenue en particulier par les cantons, la majorité est clairement opposée à cette proposition, principalement en raison des effets régressifs indésirables de la répartition, du mélange des objectifs incitatifs et fiscaux et de la charge administrative supplémentaire. Plusieurs participants demandent que la phrase correspondante soit supprimée du projet d'article constitutionnel (art. 131a, al. 4). Une minorité soutient une déduction des impôts ou des cotisations aux assurances sociales ou considère que cette idée devrait être étudiée plus avant. Certains participants profitent de la consultation pour proposer des améliorations dans le système de redistribution en vigueur: le modèle de chèque mis en place dans le canton de Bâle-Ville est suggéré pour la redistribution à la population, tandis que quelques participants critiquent la restitution aux entreprises, qui avantage les branches du secteur tertiaire ayant des sommes des salaires proportionnellement élevées par rapport aux branches industrielles.

Cantons et communes

La CDF et l'EnDK, les cantons qui leur sont affiliés en la matière (FR, LU, OW), la CGCA et ses cantons affiliés (GR, GL, NW, UR) et tous les autres cantons à l'exception de Neuchâtel et de Bâle-Campagne, ce dernier étant opposé au projet, refusent catégoriquement une redistribution par l'intermédiaire d'une déduction des impôts ou des cotisations aux assurances sociales. Bien que certains participants (CDF et EnDK, AG, AI, AR, FR, LU, OW, SZ, TG) admettent concevoir que cette déduction ait des effets économiques bénéfiques sur les impôts, qui créent une distorsion en la matière, ce mécanisme de redistribution est rejeté principalement à cause des effets régressifs indésirables de la répartition. De plus, la compensation éventuelle de la part cantonale décroissante aux recettes de l'impôt fédéral direct, la charge administrative supplémentaire au niveau cantonal et le manque de transparence d'un tel mécanisme sont mis en évidence. Enfin, certains cantons s'interrogent sur l'opportunité de restituer par les impôts une indemnité qui n'a aucun lien avec ceux-ci.

La CDF, l'EnDK, les cantons qui leur sont affiliés, ainsi que les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures, d'Argovie, de Schaffhouse, de Schwytz, de Thurgovie, de Vaud et de Zoug soulignent que la seconde phrase de l'art. 131a, al. 4, est formulée de manière trop vague dans le projet d'article constitutionnel. Ils demandent que cet alinéa soit précisé (CDF et EnDK, AI, AG, SZ, TG, VD, ZG) ou supprimé pour simplifier la formulation (SH).

L'Union des villes suisses accepte une redistribution au moyen d'une déduction des impôts ou des cotisations aux assurances sociales, alors que l'Association des communes suisses et la commune de Gipf-Oberfrick s'y opposent.

Les représentants des cantons et des communes émettent les critiques et les propositions d'amélioration suivantes sur le système de redistribution en vigueur: le Tessin suggère de restituer aux ménages une part accrue du produit des taxes incitatives. Le canton de Bâle-Ville privilégie une redistribution basée sur le montant maximum du gain assuré selon la LAA, qui est plafonné à 126 000 francs, plutôt que sur la masse salariale soumise à l'AVS. Mentionnée dans le rapport explicatif, cette variante permet de s'assurer que les entreprises qui emploient beaucoup de personnel, ont un niveau des salaires très élevé et paient généralement des taxes relativement faibles ne soient pas avantagées de manière disproportionnée. L'Association des communes suisses propose que la redistribution à l'économie soit proportionnelle aux taxes incitatives acquittées par chaque branche afin d'éviter tout déséquilibre en faveur du secteur tertiaire et au détriment de l'industrie. L'Union des villes suisses estime que la restitution à l'économie devrait s'appuyer sur le montant maximum du gain assuré selon la LAA pour avantager les PME à forte intensité énergétique par rapport aux secteurs affichant des salaires élevés. Certains cantons (AG, AI, AR, SG, ZG, ZH) refusent une redistribution sous forme de crédits d'impôt ou de chèques fiscaux, qui était présentée comme une alternative à une restitution par l'intermédiaire des caisses-maladie. Le principal argument avancé concerne la charge administrative, car les registres fiscaux et le cercle des bénéficiaires de la redistribution ne présentent pas la cohérence requise en la matière. Le canton de Zurich partage cet avis et s'oppose à toute complication supplémentaire du processus de taxation et de perception des impôts qui découlerait des crédits d'impôt ou des chèques fiscaux.

Partis politiques

La majorité des partis n'excluent pas de redistribuer le produit des taxes incitatives au moyen d'une déduction des impôts ou des cotisations aux assurances sociales.

L'UDC et les Jeunes UDC rejettent le projet et ne s'expriment pas explicitement sur cette question.

Le PS soutient le mécanisme de distribution existant et s'oppose à une déduction des impôts ou des cotisations aux assurances sociales en raison des effets régressifs indésirables de la répartition. Il souligne qu'une redistribution organisée de manière aussi transparente que possible est primordiale pour une acceptation au niveau politique. On pourrait s'appuyer à cet égard sur les expériences du canton de Bâle-Ville. Concernant la redistribution aux entreprises, le PS pense que le montant maximum du gain assuré selon la LAA devrait constituer le critère déterminant, et non la masse salariale soumise à l'AVS, afin d'atténuer le traitement plus favorable des branches aux salaires élevés par rapport à l'industrie.

Le PDC souhaite une redistribution équitable, qui soit notamment conçue de manière simple et non bureaucratique. Celle-ci doit être examinée plus en détail dans le cadre de la législation sur le climat et l'énergie.

Le PLR estime que la restitution actuelle de la taxe sur le CO₂ a fait ses preuves. Il pense toutefois qu'il faudrait envisager d'étendre cette taxe aux carburants afin d'instaurer une déduction des cotisations aux assurances sociales, à condition qu'un tel système soit réalisable à moindre coût.

Le PBD est, en principe, favorable à une redistribution éventuelle au moyen d'une déduction des impôts ou des cotisations aux assurances sociales, mais il admet dans le même temps que ce mécanisme de redistribution est probablement contraignant sur le plan administratif.

Le pvl accepte une déduction des impôts ou des cotisations aux assurances sociales pour autant que la charge de la redistribution soit limitée. Il préconise donc d'étendre les systèmes existants. Il estime qu'une restitution proportionnelle à ces cotisations (de préférence sur la base du gain maximum assuré selon la LAA, mais pas de l'AVS) est judicieuse, car elle favorise le facteur travail. Le pvl souligne cependant que la communication connexe constituera un défi: la réflexion de la population devra également prendre en compte la redistribution au lieu de reposer uniquement sur la hausse des coûts de l'énergie en raison des taxes. Les Umweltfreisinnigen soutiennent, eux aussi, une déduction éventuelle des impôts ou des cotisations aux assurances sociales et renvoient à leur prise de position sur la réforme fiscale écologique, qui suggère de redistribuer le produit des taxes en abrogeant les cotisations AI des travailleurs et des employeurs. Ils restent néanmoins ouverts à d'autres formes de redistribution complète dans la mesure où elles garantissent, d'une part, que la taxe n'aura aucune incidence sur la quote-part de l'Etat et, d'autre part, que la redistribution engendrera une charge administrative faible.

Les Verts sont favorables à une redistribution du produit des taxes incitatives au moyen d'une déduction des impôts ou des cotisations aux assurances sociales. Cela correspond à l'exigence posée dans leur initiative populaire «Taxer l'énergie et non le travail!». Lors de la mise en œuvre, il faudra veiller à un effet progressif (par ex. grâce à une redistribution par tête) afin que la taxe incitative présente un caractère aussi social que possible. De plus, la redistribution devra être clairement visible (par ex. grâce à un crédit d'impôts ou à un chèque fiscal) pour favoriser son acceptation au sein de la population.

Les Jeunes Vert-e-s souhaitent une déduction des cotisations aux assurances sociales uniquement pour les personnes morales et estiment qu'une redistribution par tête avec un montant identique est impérative pour la population. La restitution aux personnes physiques peut s'appuyer sur les expériences du canton de Bâle-Ville, en particulier en matière de transparence et de communication.

up!schweiz accepte la possibilité de redistribuer le produit des taxes incitatives à l'avenir au moyen d'une déduction des impôts ou des cotisations aux assurances sociales qui serait proportionnelle à la somme payée.

Associations faïtières de l'économie

Qu'elles soient favorables ou opposées au projet, les associations faïtières de l'économie rejettent la possibilité de redistribuer le produit des taxes incitatives au moyen d'une déduction des impôts ou des cotisations aux assurances sociales qui serait proportionnelle à la somme payée. *economiesuisse* et *Travail.Suisse* sont très critiques à l'égard des effets régressifs de cette redistribution. *Travail.Suisse* estime judicieux de supprimer le passage correspondant dans l'article constitutionnel pour accroître les chances d'approbation lors d'une votation. Cela réduirait sensiblement l'incertitude de la population quant à la future organisation du système incitatif en matière climatique et énergétique. Pour l'USS, seule une redistribution par tête aux ménages est socialement acceptable, la res-

titution aux entreprises devant empruntée les canaux éprouvés. Swissmem ne souhaite pas exclure d'emblée la possibilité d'une déduction des impôts ou des cotisations aux assurances sociales. Il faut l'examiner et l'évaluer en relation avec une conception sans incidence structurelle et avec la charge administrative.

De nombreux participants demandent que la redistribution de la taxe actuelle sur le CO₂ aux entreprises soit adaptée. Ils déplorent le traitement plus favorable des sociétés ayant beaucoup de personnel et, en particulier, des branches avec une somme des salaires relativement élevée par rapport aux entreprises à forte intensité énergétique, comme c'est notamment le cas entre les secteurs secondaire et tertiaire. Par exemple, Swissmem pense qu'une redistribution au sein des branches serait plus opportune. De plus, il est souligné que la restitution devrait être aussi rapide que possible sous peine de mettre provisoirement en péril les liquidités des entreprises. economiesuisse considère qu'une redistribution par branche est primordiale pour éviter un transfert des entreprises productives vers le tertiaire. Il faut absolument empêcher que l'impôt ne frappe spécifiquement la place industrielle. GastroSuisse critique également le traitement privilégié des branches aux salaires élevés et propose d'utiliser les équivalents plein temps (EPT) comme indicateur à la place de la masse salariale soumise à l'AVS. Swissmem, hotelleriesuisse, la CI CDS, la FST et Travail.Suisse suggèrent de se baser sur le montant maximum du gain assuré selon la LAA, qui est plafonné à 126 000 francs, plutôt que sur la masse salariale soumise à l'AVS, ce qui contribuerait à améliorer le système de redistribution à l'économie. Le Centre Patronal estime que la restitution actuelle aux ménages par l'intermédiaire des caisses-maladie entrave la transparence des coûts dans le secteur de la santé.

Représentants de l'économie énergétique et organisations de politique énergétique

La plupart des participants du secteur de l'énergie et des organisations de politique énergétique qui répondent à cette question s'opposent à une déduction des impôts ou des cotisations aux assurances sociales. Swisscleantech et IWB sont très critiques à l'égard des effets régressifs de la répartition. Le GGS argue que les objectifs incitatifs et fiscaux sont ainsi mélangés. Dès lors, la S.A.F.E et la SSES suggèrent de supprimer la seconde phrase de l'art. 131a, al. 4, de la Constitution et de laisser au législateur le soin de choisir la forme de redistribution. Une minorité est néanmoins favorable à la possibilité d'une déduction des impôts ou des cotisations aux assurances sociales (AEE, cemsuisse, Energiegenossenschaft Elgg, ewz, UP, ECO SWISS, Groupe E SA, Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur, IGEB, Suisse Eole, StWZ Energie AG, regioGrid, ASIG). Gaznat SA n'accepte qu'une déduction des impôts, car cela aurait un effet incitatif direct. Plusieurs participants s'abstiennent explicitement de répondre à la question (Axpo Holding SA, DSV, ASCAD, ADUR, Swissgrid SA, AES). Pour Swissgrid SA, la question n'indique pas clairement ce que l'on entend par redistribution proportionnelle.

Plusieurs participants profitent également de la consultation pour émettre des critiques ou proposer des améliorations dans le système de redistribution en vigueur: ECO SWISS suggère d'utiliser également le nombre d'équivalents plein temps comme indicateur pour la redistribution au lieu de la masse salariale soumise à l'AVS. Le GGS, ISOLSUISSE, Suissetec, Swiss Textiles et Swisscleantech critiquent la redistribution aux entreprises basée sur cette masse salariale, car cela s'apparente à un subventionnement du secteur tertiaire, et en particulier des branches avec un niveau de salaire élevé, par les entreprises productives et une grande partie de l'industrie. Par ailleurs, les conditions-cadres diffèrent pour les locataires et les propriétaires, ces derniers pouvant influencer directement sur leur consommation d'énergie. IGEB propose une redistribution aux entreprises en fonction du secteur économique. La S.A.F.E, Swissolar, la SES et la SSES suggèrent de s'inspirer du modèle de redistribution du canton de Bâle-Ville.

Organisations de transports publics et privés

Les organisations de transports privés rejettent majoritairement le projet (UPSA, ACS, auto-suisse, ASTAG, routesuisse, TCS). Par conséquent, seuls quelques participants prennent position sur la possibilité de redistribuer le produit des taxes incitatives au moyen d'une déduction des impôts ou des cotisations aux assurances sociales. Toutes les organisations de transports publics et privés qui ont répondu à la question s'opposent à cette possibilité (PRO VÉLO, ATE, UTP, TCS). PRO VÉLO et l'ATE estiment que la seconde phrase de l'art. 131a, al. 4, peut être supprimée. L'UTP considère que le système de redistribution actuel a fait ses preuves, même si le produit des taxes incitatives devait s'accroître sensiblement. Le TCS refuse, lui aussi, une déduction des impôts ou des cotisations aux assurances sociales à cause des effets régressifs de la répartition.

Concernant les critiques et les possibilités d'amélioration du système en vigueur, PRO VÉLO et l'ATE suggèrent de s'inspirer des expériences du canton de Bâle-Ville (redistribution au moyen de chèques). Cela augmenterait la transparence et, partant, l'acceptation du nouveau système au niveau politique. Le TCS déplore qu'une restitution par l'intermédiaire des caisses-maladie réduise la transparence des coûts dans le secteur de la santé.

Organisations de protection de l'environnement

Les organisations de protection de l'environnement rejettent une redistribution au moyen d'une déduction des impôts ou des cotisations aux assurances sociales, principalement en raison des effets régressifs indésirables de la répartition. Toutes estiment que le système de redistribution actuel de la taxe sur le CO₂ a montré son efficacité. Elles proposent d'améliorer ce système en s'appuyant sur le modèle de Bâle-Ville. Très transparente, l'utilisation de chèques accroîtrait l'acceptation des taxes incitatives sur le plan politique. Le WWF, Pro Natura et oeku Eglise et environnement demandent la suppression de la seconde phrase de l'art. 131a, al. 4.

Autres organisations et associations

Les avis des autres organisations et associations sont plus partagés. Une partie de celles qui ont répondu à la question s'oppose à ce que le produit des taxes incitatives puisse être déduit des impôts ou des cotisations aux assurances sociales (Alliance Sud, Aqua Nostra, remontées mécaniques des Grisons, Associations des paysans de Thurgovie et des Grisons, kf, ASLOCA, SIA, Chambre de commerce soleuroise). La Chambre de commerce soleuroise indique qu'une telle déduction aurait un effet de répartition régressif. Le SMV partage cet avis et souhaite préciser dans l'article constitutionnel que seule une redistribution par tête aux ménages est possible. Alliance Sud et les remontées mécaniques des Grisons formulent la même exigence.

Une autre partie est favorable à une déduction éventuelle (ACSI, Académies des sciences, CVCI, SAB, SKS, usic). Certains participants s'abstiennent de répondre (CCIG, FRC, HKBB, NIPCC, Association suisse d'écobiologie de la construction, Chambre de commerce zurichoise, COMCO). La CCIG, la HKBB, Öbu et l'Association suisse d'écobiologie de la construction estiment que les informations fournies sont insuffisantes pour pouvoir évaluer la question.

Aqua Nostra Suisse, la CCIG et la Chambre de commerce soleuroise critiquent la redistribution actuelle aux entreprises, car l'industrie subventionne le secteur tertiaire. Il faudrait, par exemple, une redistribution par branche. Dans le cadre de la consultation, la Conférence des caisses cantonales de compensation prend uniquement position sur l'organisation de la redistribution. Elle demande que la redistribution du produit des taxes incitatives continue de s'appuyer sur la masse salariale soumise à l'AVS et ne soit pas pla-

fonnée au montant maximum du gain assuré selon la LAA. Utiliser ce montant comme indicateur engendrerait une importante charge administrative supplémentaire pour obtenir les informations requises, en particulier si des travailleurs ont plusieurs contrats de travail et/ou ont été engagés en cours d'année. De plus, la redistribution aux travailleurs indépendants devrait être réalisée par tête. Un versement basé sur les revenus de l'activité lucrative indépendante n'est pas pratique, car la taxation intervient souvent avec un grand décalage dans le temps. En outre, cela entraînerait une charge disproportionnée pour les calculs rétroactifs, les bonifications ultérieures ou le recouvrement des sommes redistribuées.

Entreprises et particuliers

La plupart des entreprises et des particuliers s'opposent à la possibilité de redistribuer le produit des taxes incitatives au moyen d'une déduction des impôts ou des cotisations aux assurances sociales. Un particulier rejette également cette déduction. En revanche, l'Energiegenossenschaft Elgg et Erdwärme Oftringen AG sont favorables à cette possibilité.

Les entreprises BASF SA, Cimo Compagnie industrielle de Monthey SA, Coop, Huntsman Monthey, Lonza SA, Migros et Syngenta Crop Protection Monthey SA critiquent également le système de redistribution actuel. Coop et Migros déplorent de manière générale que celui-ci impose plus fortement le facteur travail que les autres facteurs, ce qui constitue un handicap, notamment dans le commerce de détail, par rapport à d'autres branches employant moins de main-d'œuvre. Cela crée des désavantages concurrentiels par rapport à d'autres entreprises en Suisse et à l'étranger. Par conséquent, la redistribution à l'économie devrait reposer sur le montant maximum du gain assuré selon la LAA, comme cela est envisagé dans le rapport explicatif. Les branches présentant des salaires élevés ne bénéficieraient alors d'aucun traitement préférentiel, contrairement à l'approche basée sur l'AVS. Klimaatelier propose que la redistribution du produit des taxes ne bénéficie à long terme qu'aux personnes physiques et que la restitution aux entreprises diminue dès lors progressivement. Concernant l'organisation de cette redistribution, Klimaatelier pense qu'elle doit être aussi transparente que possible et s'appuyer sur les expériences de Bâle-Ville. De plus, il faudrait examiner si la redistribution pourrait être exécutée par une institution créée spécialement à cet effet.

4.4 Suppression des subventions dans le cadre des dispositions transitoires

Les dispositions transitoires proposées [art. 197, ch. 6] prévoient la suppression pour fin 2025 des mesures d'encouragement actuellement financées par la taxe CO₂, et pour fin 2030 pour les mesures d'encouragement actuellement financées par le supplément sur les coûts de transport des réseaux à haute tension (les engagements pris jusqu'à cette date pouvant porter jusqu'en fin 2045). Il s'agit principalement du Programme Bâtiments et de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC). Lors de la consultation, la question de savoir s'il fallait supprimer ces subventions a été posée, en distinguant le Programme Bâtiments des demandes RPC.

4.4.1 Programme Bâtiments

La majorité des répondants, notamment les partis de droite et du centre, ainsi que la plupart des cantons, soutient la suppression du Programme Bâtiments pour différentes raisons, telles que la cohérence du projet, les défauts du Programme Bâtiments, le désenchevêtrement des tâches entre cantons et Confédération. Certains demandent même une suppression plus rapide. D'autres n'acceptent cette suppression qu'à cer-

taines conditions, par exemple qu'elle soit conditionnelle à l'atteinte des objectifs. Une minorité s'oppose à cette suppression, notamment les Verts, le PSS et les associations environnementales. Différents arguments motivent les adversaires de la suppression du Programme Bâtiments, tels que la perception que cet instrument éprouvé est nécessaire pour atteindre les objectifs, la crainte de perdre les subventions sans qu'elles ne soient remplacées par des taxes incitatives suffisantes, ou les préoccupations concernant les locataires. Les associations faïtières couvrant globalement l'économie ou des branches qui ne sont pas centrées sur le bâtiment, les organisations de l'économie énergétique et de la politique énergétique, ainsi que les autres organisations et associations tendent à être favorables à la suppression du Programme Bâtiments. Par contre, les associations faïtières actives dans des secteurs touchant de près le bâtiment, les organisations de l'économie énergétique et de politique énergétique centrées sur le développement des énergies renouvelables ou de l'efficacité énergétique, ainsi que des organisations de protection de l'environnement tendent à s'opposer à la suppression du Programme Bâtiments. Les intervenants qui, refusant fondamentalement la transition vers un système d'incitation, n'ont pas répondu à la question spécifique de l'arrêt du Programme Bâtiments ne sont pas mentionnés ci-dessous, sauf pour les cantons et les partis.

Cantons et communes

A l'exception de trois cantons, tous les cantons, ainsi que les conférences cantonales (CDF et EnDK, CGCA), l'association des communes suisses et l'Union des villes suisses approuvent la suppression du Programme Bâtiments. Six cantons et l'Union des villes suisses ont toutefois exprimé des réserves.

Dans leur position commune, la CDF et l'EnDK approuvent la suppression du Programme Bâtiments. Ils soulignent que les objectifs de la politique climatique et énergétique doivent être atteints au moyen d'instruments incitatifs fondés sur l'économie de marché plutôt que par des mesures d'encouragement lourdes sur le plan administratif et s'accompagnant d'effets d'aubaine. Cette action aura aussi pour effet de restaurer la répartition claire des compétences entre la Confédération et les cantons dans le domaine des bâtiments. La CGCA soutient la même position. Douze cantons (AI, AG, FR, GL, GR, NW, OW, SG, SO, SZ, TI, UR) se rallient explicitement à cette position ou en reprennent le contenu. Cinq autres cantons approuvent la suppression du Programme Bâtiments sans émettre de réserves (AR, BE, BS, ZG, ZH). Les partisans de la suppression évoquent aussi d'autres arguments tels qu'éviter une coexistence durable de la taxe et des subventions et l'intérêt que ce soit les individus eux-mêmes qui décident quels actions entreprendre.

Six cantons ont exprimé des réserves concernant des subventions résiduelles, les délais et l'existence de mesures d'accompagnement ou de remplacement. VD estime que des subventions restent nécessaires dans un cas particulier : soutenir l'émergence et l'accès au marché de nouvelles technologies, ainsi que certaines formes de production d'énergie (par exemple : installations de biogaz agricole). JU estime qu'il convient de vérifier que le délai de 2025 n'intervienne pas trop tôt. LU n'approuve que sous la condition qu'il soit clairement établi que les taxes incitatives ont un impact au moins égal au Programme Bâtiments. Au moment de la suppression du Programme Bâtiments, des mesures d'accompagnement (par exemple réglementaires) devraient être préparées pour assurer un taux d'assainissement de 3% par an. NE estime qu'une suppression en 2025 serait trop rapide et demande que le délai soit repoussé d'au moins cinq ans, voire dix ans. NE et VS estiment qu'il faut se poser la question de savoir si, avec le changement de système, les propriétaires seront plus motivés à assainir leur bien que dans la situation actuelle. SH soutient la suppression du Programme Bâtiments, mais uniquement lorsque cet instrument ne sera plus nécessaire à l'atteinte des objectifs. Comme on ne peut pas actuellement prévoir quand ce sera le cas, aucune date ne devrait être fixée pour cette suppression.

Trois cantons se sont explicitement opposés à l'arrêt du Programme Bâtiments. Avec les mêmes arguments que SH, TG rejette la suppression du Programme Bâtiments. De même, GE estime prématuré de renoncer aux mesures d'encouragement actuellement en vigueur : elles doivent perdurer aussi longtemps que nécessaire à l'atteinte des objectifs de la politique énergétique. BL rejette fondamentalement la proposition de passer à un système incitatif et demande de continuer avec le système des subventions qui a fait ses preuves.

L'Association des communes suisses approuvent la suppression du Programme Bâtiments. Elle juge important de conserver un délai de transition jusqu'en 2025 pour que les communes puissent s'ajuster et salue le fait que la proposition soumise à consultation permette aux cantons et aux communes de mener leur propre politique de subventions. L'Union des villes suisses soutient la suppression du Programme Bâtiments à condition que les taxes incitatives soient suffisamment élevées (dès le départ de sorte que la coexistence des taxes incitatives et des subventions soit aussi courte que possible), même si quelques membres souhaitent que le Programme Bâtiments continue jusqu'à ce que l'impact de la taxe incitative soit clairement établi, en tous cas jusqu'en 2030. La seule commune ayant répondu directement à la consultation, Gipf-Oberfrick, est opposée à la suppression du Programme Bâtiments.

Les partis politiques

Les partis de droite et du centre approuvent la suppression du Programme Bâtiments, avec parfois des divergences sur les délais. Le PSS et les Verts la rejettent. L'UDC qui rejette le système incitatif ne se prononce pas.

Le PLR refuse le système incitatif, mais approuve la suppression du Programme Bâtiments dès 2020 et propose d'autres mesures pour exploiter le potentiel de réduction des émissions dans les bâtiments, éventuellement en combinaison avec un développement (transitoire) du Programme Bâtiments, telles que : conventions d'objectifs, certificat énergétique cantonal des bâtiments, remboursement de la taxe CO₂ en cas de mise en œuvre de mesures de réduction des émissions de CO₂, déductions fiscales sur plusieurs années. L'UDC refuse fondamentalement le système incitatif proposé et ne s'est pas exprimé sur les modalités. Les Jeunes UDC précisent toutefois être favorables à une suppression du Programme Bâtiments. Up!schweiz, critique envers la Stratégie énergétique 2050, souligne les effets d'aubaine et demande une suppression plus rapide que prévue du Programme Bâtiments.

Le PBD approuve la suppression du Programme Bâtiments, mais estime que le délai pour la transition du système de subventions vers le système d'incitation est trop long. Le pvl approuve la suppression du Programme Bâtiments dont il critique l'inefficacité. A sa place, il soutient les taxes incitatives qu'il propose de combiner avec d'autres instruments relevant par exemple du droit des loyers ou du droit des impôts. Il n'exclut pas une obligation d'assainir avec un délai suffisamment long. Le PDC approuve la suppression du Programme Bâtiments, mais estime que l'échéance de 2025 est trop rapprochée. Elle devrait être retardée pour exploiter le potentiel d'assainissement des bâtiments et ne pas désavantager certains propriétaires qui n'ont pas les moyens pour financer des mesures d'augmentation de l'efficacité énergétique. Les «Umweltfreisinnige» de Saint-Gall approuvent la suppression du Programme Bâtiments dont ils soulignent les défauts : effet d'aubaine, caractère incitatif limité, coûts administratifs.

Le PSS estime contreproductif de supprimer le Programme Bâtiments. De plus, cela entraînerait aussi une suppression des contributions cantonales. Sans connaître la base et la hauteur des taxes incitatives, le PSS ne peut pas approuver la suppression du Programme

Bâtiments. Les Verts estiment que la Confédération ne devrait pas à priori limiter le choix d'instruments à sa disposition. Au contraire, ces instruments sont complémentaires. Ils refusent de fixer des délais stricts pour la suppression des subventions, alors que l'introduction des taxes incitatives n'est pas contraignante. Ce serait un pas en arrière. Ils estiment qu'une taxe sur le CO₂ ne permet pas d'augmenter suffisamment le taux d'assainissement énergétique, mais seront prêts à renoncer au Programme Bâtiments le jour où il existera des alternatives aussi efficaces présentant moins d'inconvénients. Les Jeunes Vert-e-s défendent la même position.

Les associations faîtières de l'économie

Les associations faîtières de l'économie sont divisées sur la suppression du Programme Bâtiments. Les associations couvrant globalement l'économie ou des branches qui ne sont pas centrées sur le bâtiment tendent à être favorables à la suppression du Programme Bâtiments. Les opposants à la suppression du Programme Bâtiments sont souvent des organisations actives dans des secteurs touchant de plus près le bâtiment. L'Union suisse des paysans s'y oppose également, ainsi que Travail.Suisse.

Les associations couvrant globalement l'économie ont tendance à être favorables à la suppression du Programme Bâtiments. Tel est le cas d'économiesuisse qui souligne les inconvénients des subventions, de la Fédération des entreprises romandes, qui craint des conflits d'objectifs en cas de coexistence de plusieurs systèmes, de l'usam, qui préférerait une transition plus rapide et craint que le système actuel ne perdure. Le Centre Patronal constitue à cet égard une exception. Il souhaiterait aussi une transition plus rapide, mais comme il juge que cela est impossible, il rejette la transition vers un système incitatif et soutient donc le maintien du Programme Bâtiments dans le cadre de l'enveloppe budgétaire actuelle. Swissmem se prononce pour une suppression rapide du Programme Bâtiments. La Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse considère que le Programme Bâtiments a échoué et approuve la suppression de ces subventions.

Les associations des secteurs touchant de plus près le bâtiment s'opposent à la suppression du Programme Bâtiments. La Société suisse des entrepreneurs estime que le Programme Bâtiments est nécessaire. De plus, il serait inconsistant de supprimer ce programme si rapidement après son introduction. L'Union suisse des professionnels de l'immobilier s'oppose vivement à la suppression du Programme Bâtiments et estime au contraire que ce programme devrait être renforcé : la totalité du produit de la taxe CO₂ devrait être affectée au Programme Bâtiments. La Fédération romande immobilière estime que ce programme qui encourage concrètement les propriétaires à effectuer des travaux d'assainissement énergétique doit être maintenu et combiné à des mesures fiscales et des règles de droit de bail efficaces. De même, la Fédération suisse du tourisme juge positivement ce programme et plaide pour son maintien. L'Union suisse des paysans (à qui se rallient les associations de paysans des Grisons et de Thurgovie) s'oppose à la transition vers un système d'incitation en général et notamment à la suppression du Programme Bâtiments. Travail.Suisse estime prématuré de supprimer le Programme Bâtiments en 2025.

Les représentants de l'économie énergétique et les organisations de politique énergétique

Les organisations de l'économie énergétique et de la politique énergétique sont divisées. La majorité accepte l'arrêt du Programme Bâtiments. Les organisations qui le rejettent sont généralement centrées sur le développement des énergies renouvelables ou de l'efficacité énergétique.

Les organisations suivantes approuvent la suppression du Programme Bâtiments : Association des entreprises électriques suisses, Association faîtière des gestionnaires suisses des réseaux de distribution, Association suisse du chauffage à distance, Association suisse de l'industrie gazière, AVES région Pfannenstil, Axpo Holding SA, cemsuisse, ECO SWISS, Gaznat SA, Groupe des gros consommateurs d'électricité, IGEB, Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur, IWB, regioGrid, scienceindustries, StWZ Energie SA, Swiss Textiles, Union pétrolière. Il s'agit principalement de limiter la coexistence du système d'incitation et du système de subventions qui engendre des coûts, maintient des distorsions de marché et est contraire au principe d'une transition. Regio-Grid estime le nouveau système plus équitable. Swiss Textiles propose de supprimer les subventions aussi rapidement que possible, alors que Gaznat SA et l'Association suisse de l'industrie gazière demandent de renoncer à toute phase transitoire. AVES région Pfannenstil est favorable à un arrêt plus rapide du Programmes Bâtiments qu'il juge distorsif pour la concurrence.

Les organisations suivantes approuvent sous condition la suppression du Programme Bâtiments : ewz, coopérative Ökostrom Schweiz, Groupe E SA, ISOLSUISSE, Suissetec, VAS. Ewz critique notamment le Programme Bâtiments du point de vue de l'équité : n'en profiteraient que les personnes ou entreprises disposant d'une fortune. La phase de transition devrait être aussi courte que possible, ce qui implique que le taux des taxes incitatives doit être suffisamment élevé dès le départ. L'importance de taux initiaux suffisamment élevés est aussi soulignée par ISOLSUISSE et Suissetec. ISOLSUISSE estime qu'une phase de transition est nécessaire pour éviter de la fébrilité à la fin du programme. La coopérative Ökostrom Schweiz estime qu'une taxe peut remplacer le Programme Bâtiments, à condition que des mesures d'accompagnement soient mises en place pour tenir compte du fort taux de location. VAS se prononce pour la suppression du Programme Bâtiments, mais pas si rapidement. Groupe E SA est pour la suppression du Programme Bâtiments dans sa forme actuelle, mais qui devrait continuer sous une autre forme.

Les organisations suivantes s'opposent à la suppression du Programme Bâtiments : AEE, S.A.F.E., Alpiq EcoServices SA, Fondation suisse de l'énergie, InfraWatt, Société suisse pour l'énergie solaire, GEOTHERMIE.CH, Swissscleantech, SwissElectricity SA et Swissolar. La plupart de ces organisations considèrent que le Programme Bâtiments constitue un instrument complémentaire aux taxes. L'AEE estime que le Programme Bâtiments est efficace pour encourager les investissements dans les nouvelles technologies. S.A.F.E. et la Fondation suisse de l'énergie considèrent aussi qu'une taxe incitative ne suffit pas. La Société suisse pour l'énergie solaire et Swissolar estiment que se limiter à une taxe incitative réduirait le taux d'assainissement des bâtiments, en tous cas avec le niveau des taxes politiquement réalisables. Swissscleantech estime que les taxes incitatives permettent une réduction des subventions, mais pas une suppression, car le caractère incitatif des taxes et des subventions est différent. Un remplacement du Programme Bâtiments par des normes serait possible, mais elles sont du ressort des cantons. GEOTHERMIE.CH estime que le délai prévu n'est pas compréhensible et qu'il devrait être fixé en fonction de l'atteinte des objectifs. De plus, si l'article constitutionnel est approuvé, mais que la loi d'application échoue lors d'un référendum, alors il n'y aurait pas de taxe pour remplacer les subventions. Finalement, la suppression du Programme Bâtiments entraînerait la fin de l'aide actuellement prévue au Parlement pour la géothermie de moyenne profondeur. Or une taxe incitative ne résout pas le problème des coûts d'investissement. InfraWatt souhaite également une aide pour l'utilisation de la chaleur résiduelle ou d'origine renouvelable, ainsi que pour les installations de chaleur à distance. L'Association suisse du chauffage à distance défend le même point de vue tant que le Programme Bâtiments existe, mais est favorable à la suppression de ce programme. SwissElectricity SA n'a pas répondu explicitement à la question, mais indique que si les taxes cantonales et communales sur l'énergie ne peuvent être supprimées, il faut au moins s'assurer qu'elles

alimentent un fonds destiné à mettre en œuvre des projets d'efficacité énergétique tout comme cela se fait déjà avec la taxe sur le CO₂.

Les organisations des transports privés et publics

Seuls PRO VELO et l'ATE se sont prononcés. Dans les deux cas, ils sont contre la suppression du Programme Bâtiments pour les mêmes raisons que les organisations de protection de l'environnement.

Les organisations de protection de l'environnement

Les organisations de protection de l'environnement (Greenpeace, Noé21, oeku Eglise et Environnement, Pro Natura, WWF) sont opposées à la suppression du Programme Bâtiments. Selon elles, les taxes incitatives ne suffisent pas, notamment compte tenu des taux politiquement réalisables. Le Programme Bâtiments pourra être supprimé dès qu'il y aura de meilleures alternatives, mais cela ne doit pas être réglé au niveau constitutionnel.

Autres organisations et associations

Les positions de cette rubrique sont pour la plupart favorables à la suppression du Programme Bâtiments, parfois sous conditions. Alliance Sud et l'Union maraîchère suisse sont contre. Une organisation de consommateurs est contre, alors que trois autres sont pour.

De nombreuses organisations sont favorables à la suppression du Programmes Bâtiments. Aqua Nostra Suisse souligne que le Programme Bâtiments avantage les propriétaires d'anciens bâtiments non rénovés par rapport aux propriétaires et locataires de bâtiments rénovés ou neufs. De plus, cela ne devrait pas relever de la compétence de la Confédération, mais des cantons. Les chambres du commerce de Zurich, Genève et Vaud ainsi que les remontées mécaniques des Grisons sont également favorables à un arrêt plus rapide. La chambre du commerce des deux Bâle considère que continuer le système de subventions serait en contradiction avec le projet de transition. Point de vue partagé par la chambre du commerce de Soleure qui rappelle toutefois ne soutenir le système d'incitation que sous certaines conditions. NIPCC se prononce pour la suppression du Programme Bâtiments. L'Association suisse d'écobiologie de la construction part de l'idée que la taxe climatique devrait suffire pour inciter à investir dans les économies d'énergie. Le Groupement suisse pour les régions de montagne est favorable à l'arrêt du Programme Bâtiments pour mettre fin à l'affectation partielle du produit de la taxe CO₂. De même, l'Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils approuve l'arrêt du Programme Bâtiments de sorte que tout le produit de la taxe CO₂ soit redistribué. La COMCO approuve l'arrêt du Programme Bâtiments et des distorsions de concurrence qu'il entraîne. Encore faut-il que les taxes incitatives soient conçues de sorte à ne pas engendrer non plus de telles distorsions. Certaines organisations rappellent explicitement dans le cadre de cette question que leur soutien au système incitatif est conditionnel. Les Académies suisses des sciences soulignent l'importance d'une transition graduelle, ainsi que de prévoir des mesures complémentaires, telles que la réglementation et la formation continue. Öbu soutient la suppression du Programme Bâtiments, en demandant toutefois que l'on veille à ce que l'impact des taxes incitatives soit comparable à celui du Programme Bâtiments qu'il remplace. La Société suisse des ingénieurs et des architectes souligne que les taxes incitatives doivent être conçues de sorte à ce que l'on puisse renoncer aux subventions, ce qui implique des taux suffisamment élevés dès le début. Ils demandent aussi de conserver les déductions fiscales pour les investissements visant à améliorer l'efficacité énergétique.

Du côté des consommateurs allémaniques, kf approuve l'arrêt du Programme Bâtiments jugeant qu'il devrait de toute façon être supprimé d'ici 2030, alors que SKS s'oppose à sa suppression en reprenant les arguments des organisations environnementales (se réfère explicitement à la position du WWF et de S.A.F.E.). Les consommateurs romands et de la Suisse italienne donnent la même réponse favorable à l'arrêt du Programme Bâtiments, à condition toutefois que d'autres mesures soient mises en place pour inciter les propriétaires à assainir les bâtiments. Il s'agit de mesures permettant d'assurer une égalité de traitement de tous les consommateurs, ceux-ci ne disposant pas tous des mêmes possibilités de choix (locataires/propriétaires, régions centrales/régions périphériques). L'ASLOCA s'abstient tout en notant que la réponse dépend du taux des taxes incitatives : si le bâtiment continue d'être davantage taxé que la mobilité, alors cela justifie le maintien du Programme Bâtiments pour rendre au moins une partie de la charge supplémentaire.

A part SKS mentionné précédemment, deux répondants rejettent explicitement l'arrêt du Programme Bâtiments. Alliance Sud partage l'avis des organisations de protection de l'environnement et rejette l'arrêt du Programme Bâtiments. L'Union maraîchère suisse rejette les taxes incitatives et s'oppose à l'arrêt du Programme Bâtiments.

Entreprises et personnes privées

Les réponses de cette catégorie sont largement favorables à l'arrêt du Programme Bâtiments.

Quatre entreprises situées à Monthey (BASF SA, Cimo Compagnie industrielle de Monthey SA, Huntsman Monthey, Syngenta Crop Protection Monthey SA) donnent la même réponse favorable à l'arrêt du Programme Bâtiments par cohérence avec l'objectif de transition vers un système incitatif. Energiegenossenschaft Elgg, Lonza SA et Stahl Gerlafingen approuvent l'arrêt du Programme Bâtiments. Solar Campus GmbH l'approuve aussi, mais demande qu'il soit tenu compte de la situation des locataires en contraignant les propriétaires à payer eux-mêmes les charges énergétiques en utilisation standard, le locataire devant payer ou bénéficiant de la différence entre les coûts effectifs et les coûts en utilisation standard. Klimaatelier accepte que le Programme Bâtiments ne soit pas permanent, mais rejette une échéance fixe : cet arrêt devrait dépendre de la mesure dans laquelle les taxes incitatives permettent d'atteindre les objectifs. Erdwärme Oftringen s'oppose à la suppression du Programme Bâtiments et estime que le délai prévu n'est pas compréhensible et qu'il devrait être fixé en fonction de l'atteinte des objectifs. De plus, si l'article constitutionnel est approuvé, mais que la loi d'application échoue lors d'un référendum, alors il n'y aurait pas de taxe pour remplacer les subventions. Finalement, la suppression du Programme Bâtiments entraînerait la fin de l'aide actuellement prévue au Parlement pour la géothermie de moyenne profondeur. Or une taxe incitative ne résoud pas le problème des coûts d'investissement.

4.4.2 Demandes RPC

La majorité des répondants en faveur de la suppression de la RPC est plus fragile que pour le Programme Bâtiments. Même ceux qui y sont favorables partent souvent de l'idée que le développement de nouvelles énergies renouvelables en Suisse et la préservation de la rentabilité des barrages seront assurés par des mesures qui n'existent pas encore, telles qu'un nouveau design du marché de l'électricité, un modèle de quotas ou une différenciation de la taxe sur l'électricité en fonction du mode de production. Une minorité, notamment les Verts et le PSS, rejette explicitement la suppression de la RPC. Elle craint de perdre un instrument ayant fait ses preuves, même s'il peut encore être amélioré, sans disposer d'une alternative. Ceci d'autant plus qu'une taxe uniforme sur l'électricité ne permettrait pas d'atteindre l'objectif de production d'électricité renouvelable en

Suisse, et que même une taxe différenciée ne le permettrait pas. La question des coûts marginaux proches de zéro qui pourrait peser sur la rentabilité est aussi évoquée. Les intervenants qui, refusant fondamentalement la transition vers un système d'incitation, n'ont pas répondu à la question spécifique de l'arrêt de la RPC ne sont pas mentionnés ci-dessous, sauf pour les cantons et les partis.

Cantons et communes

A l'exception de GE et TG, tous les cantons, ainsi que les conférences cantonales (CDF et EnDK, CGCA), l'association des communes suisses et l'Union des villes suisses, approuvent la suppression des demandes RPC. Ce soutien est toutefois généralement conditionné à la mise en place d'instruments de remplacement de la RPC (réformes des conditions cadres, modèle de quotas et plus rarement taxe différenciée). Quelques cantons approuvent le principe d'une suppression tout en rejetant une échéance fixe.

Dans leur position commune, la CDF et l'EnDK soulignent que l'amélioration des conditions cadres pour le marché de l'électricité est prioritaire ; elle inclut la suppression du subventionnement direct des énergies renouvelables. La RPC doit être gérée de façon intelligente jusqu'à sa suppression. Elles notent aussi la contradiction entre le subventionnement et l'objectif de réduction de la consommation. Elles rejettent également l'alternative d'encouragements fiscaux sous forme de déduction. Surtout, la CDF et l'EnDK posent comme condition au remplacement rapide de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (sous réserve bien entendu du respect des engagements pris jusqu'à la suppression de la RPC), des réformes des conditions cadre du marché permettant d'atténuer, voire d'éliminer, les distorsions des signaux du marché pour les énergies renouvelables (énergie hydraulique comprise) engendrées par les déficiences de la politique énergétique menée en Europe, de sorte que des prix adéquats puissent de nouveau être demandés pour l'électricité produite dans notre pays à partir des énergies renouvelables (par exemple, modèle de quotas pour les consommateurs finaux). Rappelons qu'ils proposent de ne pas introduire de taxe sur l'électricité dans un premier temps. Les cantons suivants reprennent explicitement ou en substance la position CDF/EnDK : FR, LU, OW. LU précise toutefois qu'il faut veiller à ce que, au moment de la suppression de la RPC, le système incitatif et la réglementation favorisent déjà l'électricité d'origine renouvelable face à l'électricité d'origine fossile ou nucléaire.

La CGCA est aussi favorable à la suppression de la RPC, mais plus rapidement qu'indiqué dans le projet et propose de le remplacer dès le 1er janvier 2020 par un modèle de quotas. Les barrages existants deviendraient rentables, et parmi les nouvelles énergies renouvelables, ce seraient d'abord les plus rentables qui seraient mis en œuvre. GL, GR, NW, UR, VS se rallient explicitement à la position de la CGCA. TI défend une position similaire, notamment en ce qui concerne le modèle de quotas. Au cas où le modèle de quotas ne serait pas retenu, VS demande que la taxe sur l'électricité soit différenciée. BE demande d'emblée que la taxe soit différenciée.

AR, BS, NE, SG, ZG et ZU sont favorables à un arrêt de la RPC. AI, AG et SZ sont favorables à un arrêt de la RPC dès fin 2025 si des conditions cadres neutres du point de vue technologique incitant à la production d'électricité verte en Suisse sont réalisées. Plusieurs cantons acceptent l'arrêt de la RPC, mais refusent la date proposée ou le principe même de fixer une échéance. JU considère que l'échéance de 2030 est trop rapprochée et demande de soigneusement évaluer et planifier l'arrêt de la RPC pour éviter des effets de seuil et d'accumulation. SO demande que l'arrêt de la RPC n'ait lieu qu'après l'entrée en vigueur de la taxe. SH refuse une date fixe. VD rejette une échéance unique et globale pour toutes les technologies. La RPC devrait s'interrompre d'elle-même au fur et à mesure que ces technologies deviennent rentables.

Deux cantons s'opposent à l'arrêt de la RPC estimant qu'elle est nécessaire à l'atteinte des objectifs de la politique énergétique. GE estime que le système incitatif tel que proposé ne donne aucune incitation à investir dans la production d'électricité d'origine renouvelable. TG considère que la RPC est un succès et le modèle de quotas comme une intéressante possibilité de la développer.

BL, qui s'oppose au système incitatif dans la forme proposée et refuse une taxe incitative sur l'électricité, ne répond pas explicitement à la question concernant l'arrêt de la RPC.

L'Association des communes suisses approuve la suppression de la RPC. Elle juge important de conserver un délai de transition pour que les communes puissent s'ajuster et salue le fait que la proposition soumise à consultation permette aux cantons et aux communes de mener leur propre politique de subventions. L'Union des villes suisses soutient aussi la suppression de la RPC, mais demande que la taxe sur l'électricité soit conçue de sorte à inciter à la production d'électricité renouvelable en Suisse. Il s'agit de raccourcir autant que possible la coexistence de la taxe et de la subvention, tout en veillant à ne pas arrêter la subvention avant que la taxe produise ses effets. Même pendant la phase transitoire, un système plus proche du marché et neutre du point de vue technologique (comme par exemple le modèle de quotas) pourrait constituer une alternative à la RPC. La seule commune ayant répondu directement à la consultation, Gipf-Oberfrick, approuve la suppression de la RPC.

Les partis politiques

Les partis politiques qui s'opposent à la suppression de la RPC sont les mêmes que ceux qui s'opposent à l'arrêt du Programme Bâtiments : le PSS et les Verts. La droite et le centre approuvent la suppression, avec parfois des divergences sur les délais. L'UDC qui rejette le système incitatif ne se prononce pas.

Le PLR refuse le système incitatif, mais comme pour le Programme Bâtiments, il propose un arrêt de la RPC dès 2020. Les engagements devraient porter sur 15 ans au maximum, ce qui permettrait aux derniers engagements d'arriver à échéance en 2035. Le PBD demande l'arrêt de la RPC au plus tard en 2022. L'UDC refuse fondamentalement le système incitatif proposé et ne s'est pas exprimé sur les modalités. Les Jeunes UDC précisent toutefois être favorables à une suppression de la RPC. Up!schweiz, critique envers la Stratégie énergétique 2050, souligne les effets d'aubaine et demande une suppression plus rapide que prévue de la RPC jugée dénuée de sens puisque la production d'électricité à partir du vent et du soleil est plus chère en Suisse qu'à l'étranger. De plus, comme nous tendons à avoir en Suisse les mêmes conditions météorologiques qu'en Allemagne, la production photovoltaïque suisse ne ferait qu'accentuer le surplus allemand, et donc la pression sur les prix de l'électricité et sur la rentabilité des barrages en Suisse. Les «Umweltfreisinnige» de Saint-Gall approuvent la suppression de la RPC dont ils soulignent les défauts : effet d'aubaine, caractère incitatif limité, coûts administratifs.

Deux partis approuvent la suppression de la RPC sous conditions. Le PDC estime que l'échéance proposée est trop rapprochée. Le pvl demande que la taxe sur l'électricité soit différenciée.

Les Verts notent que le rapport explicatif montre clairement qu'une taxe sur l'électricité, même différenciée, ne peut pas se substituer à la RPC, et rejettent donc sa suppression. De plus, la RPC disparaîtra d'elle-même lorsque le design du marché européen de l'électricité sera modifié de sorte que la production d'électricité à partir de nouvelles énergies renouvelables devienne rentable. Ceci implique notamment la prise en compte de tous les coûts, et pas seulement des coûts marginaux. Les Jeunes Vert-e-s défendent la même

position. En l'absence d'informations sur les modalités des taxes incitatives, le PSS s'oppose à l'arrêt a priori (« auf Vorrat ») et sans remplacement de la RPC.

Les associations faîtières de l'économie

A part l'Union suisse des paysans et la Fédération suisse du tourisme, les associations économiques sont favorables à l'arrêt de la RPC, parfois sous conditions. Ce résultat plus net que pour le Programme Bâtiments est dû au fait que certaines organisations qui rejettent l'arrêt du Programme Bâtiments approuve la suppression de la RPC, mais aussi parce que l'Union suisse des professionnels de l'immobilier et la Fédération romande immobilière qui étaient opposées à la suppression du Programme Bâtiments ne se sont pas prononcées spécifiquement sur la RPC.

Les associations suivantes approuvent sans réserve l'arrêt de la RPC. Economiesuisse souligne les inconvénients des subventions. La Fédération des entreprises romandes craint des conflits d'objectifs en cas de coexistence de plusieurs systèmes. La Société suisse des entrepreneurs mentionne l'exemple allemand à ne pas suivre. Swissmem note que la RPC fausse les signaux des prix et n'incite donc pas à une production qui réponde aux besoins. Renoncer aux subventions tout en améliorant le design du marché de l'électricité permettrait de mieux assurer un efficient approvisionnement en électricité. Avant sa suppression, la RPC pourrait être réformée pour devenir plus proche du marché. Travail Suisse estime que le délai pour l'arrêt de la RPC (2030 pour les nouveaux engagements, qui peuvent eux-mêmes durer au plus 15 ans) semble suffisamment long, contrairement à celui du Programme Bâtiments.

Les associations suivantes approuvent l'arrêt de la RPC sous conditions. La Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse demande une taxe incitative comme substitut. Le Centre Patronal approuve l'arrêt de la RPC, mais dans un sens très particulier. Il s'agirait de maintenir le supplément de 1,5 centimes par kWh sur les coûts de transport du réseau à haute tension, mais d'en affecter différemment le produit : réduire les subventions au photovoltaïque au profit d'un soutien financier de durée limitée aux installations hydrauliques suisses ayant de grandes difficultés financières.

Les organisations suivantes s'opposent à l'arrêt de la RPC. L'Union suisse des paysans (à qui se rallient les associations des paysans des Grisons et de Thurgovie) souligne le potentiel pouvant être valorisé par la RPC, tout en proposant d'examiner la possibilité de remplacer à terme la RPC par un modèle de quotas. La Fédération suisse du tourisme estime que la RPC a du succès et cite l'exemple du premier remonte-pente solaire au monde construit à Tenna dans les Grisons.

Les représentants de l'économie énergétique et les organisations de politique énergétique

La majorité des organisations de cette rubrique sont favorables à l'arrêt de la RPC. Comme pour le Programmes Bâtiments, les organisations qui le rejettent sont généralement centrées sur le développement des énergies renouvelables.

Les organisations suivantes approuvent la suppression de la RPC : Alpiq EcoServices SA, Association des entreprises électriques suisses, Association faîtière des gestionnaires suisses des réseaux de distribution, Association suisse du chauffage à distance, Association suisse de l'industrie gazière, Axpo Holding SA, cemsuisse, ECO SWISS, ewz, Gaznat SA, Groupe E SA, Groupe des gros consommateurs d'électricité, IGEB, Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur, IWB, regioGrid, scienceindustries, StWZ Energie SA, Swisselectric, Swissgrid SA, Swiss Textiles, Union pétrolière, VAS. Les raisons

invoquées concernent des critiques de la RPC (qui notamment n'encourage pas les technologies les plus efficaces, ni une production répondant à la demande) et divers coûts liés à la coexistence de deux systèmes. L'exemple à ne pas suivre de l'Allemagne est évoqué. La plupart de ces organisations demandent une suppression des nouvelles subventions à la RPC dès l'introduction de la taxe incitative (les anciens engagements devant toutefois être tenus). Certains souhaitent que la RPC soit optimisée avant sa suppression. Par ailleurs, ewz et le Groupe des gros consommateurs d'électricité évoquent le modèle de quotas, sans pour autant en faire explicitement une condition à leur soutien de la suppression de la RPC.

Les organisations suivantes approuvent sous condition la suppression de la RPC. ISOL-SUISSE, Suissetec et Swisspower AG acceptent la suppression de la RPC sous la condition que les taxes incitatives aient un impact suffisant pour atteindre les objectifs.

Les organisations suivantes s'opposent à la suppression de la RPC : ADUR, AEE, S.A.F.E. Fondation suisse de l'énergie, coopérative Ökostrom Schweiz, InfraWatt, Suisse Eole, Société suisse pour l'énergie solaire et Swissolar, GEOTHERMIE.CH, Swisscleantech. L'argument principal est généralement qu'une taxe incitative ne suffit pas à remplacer la RPC pour atteindre l'objectif de production d'électricité d'origine renouvelable en Suisse. Certains rappellent que, selon le rapport explicatif, tel serait le cas même si la taxe sur l'électricité pouvait dépendre du mode de production. Plusieurs organisations ont la même position que les Verts. Swisscleantech estime qu'une taxe incitative ne pourra remplacer la RPC que lorsque le marché européen de l'électricité sera modifié de sorte que tous les coûts soient pris en compte (pas seulement les coûts variables, mais aussi l'amortissement des investissements et les coûts externes) et à condition que l'on sache d'où vient l'électricité (alors qu'actuellement toute l'électricité est vendue comme énergie grise, les certificats prouvant que l'électricité est produite à partir d'énergie renouvelable étant échangés sur un marché séparé). Or ces réformes ne peuvent se faire qu'au niveau européen et ne peuvent donc pas être décidées par la Suisse. Fixer dans la constitution une date d'arrêt pour la RPC ne serait donc pas judicieux. Si ces réformes étaient réalisées, l'électricité d'origine renouvelable deviendrait au milieu de la prochaine décennie l'électricité la meilleure marché. La RPC se réduirait donc largement d'elle-même, sauf peut-être dans la mesure où l'on voudrait produire en Suisse avec des technologies souffrant d'un désavantage compétitif par rapport à l'étranger (électricité éolienne) ou si à l'avenir de nouvelles technologies ont besoin de soutien. GEOTHERMIE.CH souligne la situation particulière de la production d'électricité par géothermie profonde qui a besoin d'une garantie de risques. La coopérative Ökostrom Schweiz estime que l'électricité produite à partir de biogaz devrait aussi être subventionnée et que la RPC a fait ses preuves. InfraWatt évoque le cas de la production d'électricité par les stations d'épuration et souligne que la RPC peut encore être optimisée.

Les organisations des transports privés et publics

Seuls l'ATE et PRO VELO se sont prononcés. Ils sont contre la suppression de la RPC, avec les mêmes arguments que les Verts.

Les organisations de protection de l'environnement

Les organisations de protection de l'environnement sont opposées à la suppression de la RPC. Greenpeace, oeku Eglise et Environnement, Pro Natura et WWF donnent les mêmes raisons que les Verts. Noé21 centre sa réponse sur le rôle central de la RPC, alors que la taxe incitative est un outil de modération de la consommation. La puissance électrique représentée par les projets en attente de subvention RPC est équivalente à celle des réacteurs de Mühleberg, Beznau I et Beznau II. L'Allemagne, dont le montant de la RPC est six fois plus élevé, produirait quatorze fois plus de courant d'origine solaire que la Suisse par habitant.

Autres organisations et associations

Ces acteurs sont pour la plupart favorables à la suppression de la RPC, parfois sous conditions. Les opposants sont essentiellement les mêmes que concernant le Programme Bâtiments.

La plupart des répondants sont favorables à la suppression de la RPC : Académies suisses des sciences, Association suisse d'écobiologie de la construction, Aqua Nostra, chambres du commerce des deux Bâle, de Genève, de Soleure, de Vaud et de Zurich, COMCO, SAB, IKLIS, NIPCC, remontées mécaniques des Grisons, Société suisse des ingénieurs et des architectes, Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils, kf, FRC et ACSI. Les arguments portent sur les défauts de la RPC (effet d'aubaine, coûts de mise en œuvre, impact sur les barrages), les coûts de la coexistence de deux systèmes en parallèle et la cohérence avec l'objectif de transition vers un système d'incitation. La situation en Allemagne est abordée. Plusieurs demandent un arrêt plus rapide que prévu dans le projet du Conseil fédéral. Le rôle de la taxe incitative est parfois explicitement évoqué : la Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse part de l'idée que la taxe incitative servira de substitut à la RPC, la chambre du commerce de Soleure précise qu'un système d'incitation intelligemment conçu peut atteindre les objectifs de façon plus efficiente. Les positions de l'Association suisse d'écobiologie de la construction et la COMCO peuvent être interprétées comme une approbation conditionnelle puisqu'elles disent que les taxes incitatives doivent internaliser ou s'orienter sur les externalités. Öbu demande que la taxe sur l'électricité soit différenciée afin d'atteindre les objectifs de production d'électricité d'origine renouvelable.

Alliance Sud et SKS partagent l'avis des organisations de protection de l'environnement et s'opposent donc à la suppression de la RPC. L'Union maraîchère suisse estime la RPC nécessaire pour exploiter le potentiel de production d'électricité d'origine renouvelable dans l'agriculture et demande même un renforcement pour le biogaz. Les remontées mécaniques valaisannes ne répondent pas explicitement à la question, mais notent qu'il doit être possible de soutenir aussi l'offre d'électricité.

Entreprises et personnes privées

Les réponses de cette catégorie sont majoritairement favorables à l'arrêt de la RPC.

Quatre entreprises situées à Monthey (BASF SA, Cimo Compagnie industrielle de Monthey SA, Huntsman Monthey, Syngenta Crop Protection Monthey SA) donnent la même réponse favorable à l'arrêt de la RPC par cohérence avec l'objectif de transition vers un système incitatif, mais demandent que l'électricité d'origine renouvelable soit favorisée par une exemption de la taxe incitative. Lonza SA et Stahl Gerlafingen approuvent l'arrêt de la RPC et demandent que cet instrument soit réformé pour la période restante de sorte à devenir plus proche du marché. Energiegenossenschaft Elgg approuve la suppression de la RPC à condition que la liste d'attente actuelle soit d'abord éliminée. Solar Campus GmbH est favorable à une suppression du financement de la RPC par le produit de la taxe sur l'électricité, mais propose de la financer par une taxe d'environ 0.5 centimes par kWh d'électricité d'origine non-renouvelable à discuter dans un paquet séparé. Klimaatelier accepte l'arrêt de la RPC, mais en fonction de l'atteinte des objectifs plutôt qu'à une échéance fixée à l'avance. Erdwärme Oftringen s'oppose à la suppression de la RPC et souligne la situation particulière de la production d'électricité par géothermie profonde qui a besoin d'une garantie de risques. Enfin, un particulier estime qu'il faut immédiatement supprimer la RPC, mais note toutefois qu'il n'y a pas de mesures de substitution opérationnelle en vue.

4.5 Elargissement des compétences de la Confédération (art. cst. 89)

Lors de la consultation, une question a été posée sur un thème connexe : l'opportunité de modifier l'art. 89 de la Constitution sur la politique énergétique parallèlement au projet de système incitatif pour étendre de façon modérée les compétences de la Confédération dans ce domaine.

A l'exception de Genève et de l'Union des villes suisses, tous les cantons, ainsi que les conférences cantonales (CDF et EnDK, CGCA) et l'Association des communes suisses rejettent l'élargissement des compétences de la Confédération. Au niveau des partis, le PSS et le PBD sont favorables à cet élargissement, alors que le PDC et le PLR s'y opposent. Les organisations sont divisées sans que l'on puisse caractériser simplement les partisans et les opposants. Notons que la proportion de répondants qui s'abstiennent explicitement est élevée pour cette question, souvent parce qu'ils jugent qu'elle est sans lien avec le projet de système incitatif ou qu'il leur manque une proposition concrète.

Cantons et communes

A l'exception de Genève et de l'Union des villes suisses, tous les cantons, ainsi que les conférences cantonales (CDF et EnDK, CGCA) et l'Association des communes suisses rejettent l'élargissement des compétences de la Confédération.

Les opposants à l'élargissement des compétences de la Confédération estiment qu'il n'y a pas de raisons fondamentales de renforcer les compétences de la Confédération. Les motifs cités dans le rapport ne justifieraient pas une révision. Les cantons sont capables de faire face à leurs tâches et les accomplissent effectivement. La répartition des compétences entre la Confédération et les cantons est suffisamment claire dans le domaine des bâtiments. Avec la mise en place d'un système incitatif et l'abandon de l'encouragement fédéral dans le domaine des bâtiments, on en reviendrait tendanciellement à un degré moindre d'enchevêtrement des tâches. Bien que rejetant l'élargissement, LU indique ne pas refuser strictement un élargissement modéré, car un cadre national plus fort apporterait des avantages à tous les acteurs de la planification de la construction et de l'immobilier. Plusieurs cantons soulignent que cette question n'a pas de lien direct avec le projet de système incitatif. Certains cantons ajoutent les arguments suivants. Les cantons ont au fil des années acquis une expérience incomparable dans ce domaine. Sont notamment cités : le standard Minergie, le certificat énergétique cantonal des bâtiments, le modèle d'encouragement harmonisé des cantons et le modèle de prescriptions énergétiques des cantons. Ce dernier modèle a d'ailleurs pour but d'atteindre un haut degré d'harmonisation de la réglementation énergétique. L'harmonisation des exigences législatives est déjà très élevée, et si l'on désirait aller plus loin ce serait aux cantons de le faire et non pas à la Confédération de l'imposer. La forme actuelle de collaboration entre les cantons permet à certains d'entre eux de jouer un rôle pionnier. Elle respecte le principe de subsidiarité et d'équivalence fiscale. ZH estime qu'il serait judicieux de modifier la Constitution pour que le domaine des bâtiments relève exclusivement de la compétence des cantons.

GE est favorable à l'élargissement des compétences de la Confédération à condition qu'il demeure modéré. Avec des compétences élargies, la Confédération pourrait imposer des exigences minimales, tout en laissant aux cantons la liberté de les renforcer. L'Union des villes suisses précise que ces exigences minimales sont d'autant plus importantes que la réglementation dans le domaine du bâtiment est actuellement très hétérogène. La seule commune ayant répondu directement à la consultation, Gipf-Oberfrick, est favorable à l'élargissement de la compétence de la Confédération, contrairement à l'Association des communes suisses.

Les partis politiques

Les partis suivants approuvent l'élargissement de la compétence de la Confédération : le PBD, le PSS et les «Umweltfreisinnige» de Saint-Gall. Le PSS précise qu'un transfert modéré de compétences est nécessaire pour exploiter rapidement le potentiel dans le domaine du bâtiment.

Les partis suivants s'opposent à l'élargissement des compétences : le PDC, le PLR, les Verts et up!schweiz. Le PDC précise que ce sont les cantons qui connaissent le mieux les conditions locales. up!schweiz estime cet élargissement inutile, car les subventions doivent cesser aussi tôt que possible. Les Verts s'opposent à cet élargissement à cause de l'absence de proposition concrète sur laquelle il pourrait se prononcer. Pour cette raison, et parce que ce point ne fait pas partie du projet de système incitatif, les Jeunes Vert-e-s s'abstiennent. Le pvl s'abstient également.

L'UDC, qui refuse fondamentalement le système incitatif proposé, ne s'est pas exprimé sur cette question.

Les associations faîtières de l'économie

Les organisations suivantes sont favorables à l'élargissement des compétences de la Confédération : Fédération suisse du tourisme, Swissem, Travail.Suisse, Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse (qui dit simplement être favorable à tout ce qui augmente l'efficacité et réduit les coûts administratifs). Actuellement, la division des compétences dans le domaine du bâtiment entre cantons et Confédération ne serait pas claire. Une harmonisation de la réglementation serait utile pour l'économie et l'industrie du bâtiment. Elle faciliterait la planification des projets et conduirait à des simplifications pour les entreprises localisées dans plusieurs cantons.

Les organisations suivantes sont opposées à l'élargissement des compétences de la Confédération : Centre Patronal, economiesuisse, Fédération des entreprises romandes, Union suisse des paysans, Société suisse des entrepreneurs. Cet élargissement est jugé inutile, et contraire au principe de subsidiarité et au fédéralisme. Les cantons sont compétents et l'approche actuelle est éprouvée. Si la Confédération se retire du subventionnement du Programme Bâtiments, elle ne devrait pas non plus acquérir davantage de compétences dans ce domaine. Economiesuisse estime toutefois qu'une harmonisation de la réglementation est souhaitable et qu'un transfert de compétence uniquement dans ce but est à étudier.

Les représentants de l'économie énergétique et les organisations de politique énergétique

Ces acteurs sont divisés sur l'opportunité d'élargir les compétences de la Confédération. Les opposants sont plutôt des représentants d'entreprises actives dans l'offre d'électricité, alors que les partisans sont plutôt des représentants d'entreprises consommatrices d'énergie ou actives dans le domaine des énergies alternatives. Notons que plusieurs organisations s'abstiennent explicitement en invoquant diverses raisons (pas de lien avec le système incitatif, ce n'est pas une proposition concrète, c'est une question qui doit être répondue par les milieux politiques).

Les organisations suivantes sont favorables à l'élargissement des compétences de la Confédération : AEE, Association suisse du chauffage à distance, cemsuisse, Gaznat SA, IGEB, Groupement d'intérêt des industries intensives en consommation d'énergie, Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur, InfraWatt, ISOLSUISSE, GEOTHERMIE.CH, Société suisse pour l'énergie solaire, StWZ Energie, Swisstec, Swissolar,

Swiss Textiles. L'AEE estime que la mise en œuvre de la SE 2050 doit être coordonnée au niveau national. Il faudrait toutefois veiller à ce que les cantons et communes plus ambitieuses ne soient pas limités dans leur effort. Ceci vaut aussi pour les taxes incitatives : les cantons et les communes conservent la possibilité de lever des taxes supplémentaires. L'Association suisse du chauffage à distance et InfraWatt approuvent surtout une harmonisation et une simplification des procédures d'autorisation. SwissElectricity SA, qui n'a pas répondu explicitement à la question, estime qu'il faut au contraire uniformiser les taxes afin d'empêcher les cantons et les communes d'instaurer des taxes incongrues et pénalisantes qui engendreraient des distorsions. GEOTHERMIE.CH estime que, aussi dans le domaine de la géothermie, l'hétérogénéité de la réglementation rend plus difficile l'atteinte des objectifs. Vu l'importance de la consommation d'énergie dans les bâtiments, ISOLSUISSE et Suissetec estiment qu'un élargissement mérite d'être examiné, alors que la Société suisse pour l'énergie solaire et Swissolar jugent un élargissement modéré nécessaire. Le Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur signale qu'une minorité en son sein est opposée à cet élargissement. Le Groupe des gros consommateurs d'électricité est favorable à un élargissement tant que les régions conservent suffisamment de marge de manœuvre pour tenir compte des conditions locales. Cemsuisse et IGEB y voient une façon de soumettre la réglementation de la SE 2050 en votation populaire (avec le sentiment que ce sera refusé).

Les organisations suivantes sont opposées à l'élargissement des compétences de la Confédération : Alpiq EcoServices SA, Association faîtière des gestionnaires suisses des réseaux de distribution, ECO SWISS, coopérative Ökostrom Schweiz, Groupe E SA, IWB, regioGrid, sciencesindustries, Union pétrolière, VAS. Le système actuel est considéré comme équilibré et permettant aux cantons de gérer efficacement leurs particularités. Un élargissement des compétences de la Confédération ne serait ni nécessaire ni utile. L'harmonisation via le modèle de prescriptions énergétiques des cantons constituerait une solution appropriée.

Les organisations des transports privés et publics

Les quatre réponses (ASTAG, ACS, routesuisse à laquelle se rallie UPSA) sont négatives. Quatre organisations s'abstiennent explicitement, dont deux parce que cette question ne fait pas partie du projet de système incitatif et qu'il n'y a pas de proposition concrète.

Les organisations de protection de l'environnement

La seule réponse (oeku Eglise et Environnement) est positive : il serait raisonnable d'unifier au niveau national la réglementation énergétique concernant les bâtiments. Quatre participants s'abstiennent explicitement, dont trois parce que cette question ne fait pas partie du projet de système incitatif et qu'il n'y a pas de proposition concrète.

Autres organisations et associations

Les positions dans cette rubrique sont divisées.

Les organisations suivantes sont favorables à l'élargissement des compétences de la Confédération : Académies suisses des sciences, Alliance Sud, Association suisse d'écobiologie de la construction, ASLOCA, COMCO, chambre de commerce des deux Bâle, kf, SKS, Öbu, Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils, Société suisse des ingénieurs et des architectes. Les Académies des sciences estiment que certaines propositions dans le cadre de ce projet sont difficiles à faire aboutir à cause de la répartition des compétences avec les cantons. La chambre de commerce des deux Bâle estime aussi qu'il y a un lien entre les deux points. L'ASLOCA estime qu'il y a toujours un affaiblissement de la position des locataires lorsque les mesures de politique énergétique passent de la Conféd-

ration aux cantons, et cite l'exemple du certificat énergétique des bâtiments. La COMCO approuve les réglementations qui facilitent la libre circulation des entreprises entre cantons. Kf estime qu'il faut une réglementation nationale, mais une mise en œuvre locale. Alliance Sud considère que l'élargissement des compétences de la Confédération pourrait notamment permettre de mieux coordonner différents instruments, par exemple les mesures d'incitation et de financement, pour satisfaire les engagements internationaux.

Les organisations suivantes sont opposées à l'élargissement des compétences de la Confédération : Aqua Nostra, remontées mécaniques des Grisons, SAB, NIPCC, chambres du commerce de Soleure et de Zurich, Union maraîchère suisse, les associations des paysans des Grisons et de Thurgovie. La répartition des compétences entre la Confédération et les cantons est suffisamment claire dans le domaine des bâtiments. Les cantons sont capables de faire face à leurs tâches. La Confédération n'a pas besoin de nouvelles compétences. Si la Confédération se retire du subventionnement du Programme Bâtiments, elle ne devrait pas non plus acquérir davantage de compétences dans ce domaine.

La FRC s'abstient explicitement. L'ACSI s'abstient aussi explicitement en l'absence d'éléments suffisant pour la discussion, de même que la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève parce que cette question n'a pas à être abordée dans le cadre du présent projet.

Entreprises et personnes privées

BASF SA, Cimo Compagnie industrielle de Monthey SA, Huntsman Monthey, Syngenta Crop Protection Monthey SA rejettent l'élargissement des compétences de la Confédération. Elles estiment que les cantons sont tout à fait capables de gérer ces questions. La seule modification de l'art. 89 devrait concerner la suppression de la phrase qui stipule que la Confédération favorise le développement des techniques énergétiques, en particulier dans les domaines des économies d'énergie et des énergies renouvelables, car cela conduit à un système de subventions incompatibles avec le système incitatif proposé. Energiegenossenschaft Elgg est également opposé à l'élargissement des compétences.

Erdwärme Oftringen, qui répond à la fois oui et non à la question, donnerait à la Confédération une compétence de base limitée si nécessaire et dans les domaines que les cantons ne couvrent pas. Lonza SA est favorable à un élargissement des compétences de la Confédération qui laisse aux régions assez de marge de manœuvre pour tenir compte des conditions locales. Même pour des spécialistes qui s'occupent quotidiennement de thématiques énergétiques, il serait difficile de garder la vue d'ensemble. Solar Campus GmbH estime aussi qu'un élargissement des compétences de la Confédération serait judicieux, mais qu'il ne faut pas surcharger le projet de système incitatif et que cette question ne doit donc pas être directement liée à ce projet. Stahl Gerlafingen SA approuve aussi l'élargissement des compétences.

5 Annexes

Abréviations

FRA	Termes
ACS	Automobile Club de Suisse
ACS	Association des communes suisses
ACSI	Associazione Consumatrici e Consumatori della Svizzera italiana
ADUR	Association des usiniers romands
AEE	Organisation faîtière de l'économie des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
AES	Association des entreprises électriques suisses
AG	Canton d'Argovie
AI	Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures
APF	Association suisse des propriétaires fonciers
AR	Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures
art.	article
ASCAD	Association suisse du chauffage à distance
ASdE	Association suisse d'écobiologie de la construction
ASIG	Association suisse de l'industrie gazière
ASLOCA	Association suisse des locataires
ASTAG	Association suisse des transports routiers
ATE	Association transports et environnement
AVES	Action pour une politique énergétique raisonnable
BE	Canton de Berne
BL	Canton de Bâle-Campagne
BS	Canton de Bâle-Ville
CCIG	Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève
CDF	Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances
cemsuisse	Industrie suisse du ciment
CFF	Chemins de fer fédéraux
CGCA	Conférence cantonale des gouvernements alpins
CI CDS	Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse
COMCO	Commission de la concurrence
CP	Centre Patronal
cst.	Constitution fédérale
CVCI	Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie
DSV	Association faîtière des gestionnaires suisses des réseaux de distribution
ECO SWISS	Organisation de l'économie suisse pour la protection de l'environnement, la sécurité et la santé au travail
ECS	Energy Certificate System
EnDK	Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie
ewz	Elektrizitätswerk der Stadt Zürich
FAIF	Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire
FER	Fédération des entreprises romandes
FORTA	Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération
FR	Canton de Fribourg

Abréviations, suite

FRC	Fédération romande des consommateurs
FRI	Fédération romande immobilière
FST	Fédération suisse du tourisme
GE	Canton de Genève
GGS	Groupe des gros consommateurs d'électricité
GL	Canton de Glaris
GR	Canton des Grisons
GSP	Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur
HKBB	Handelskammer beider Basel
IFD	Impôt fédéral direct
IGEB	Groupement d'intérêt des industries intensives en consommation d'énergie
IKLIS	Initiative contre la duperie du climat
ISOLSUISSE	Association suisse des entreprises d'isolation
IWB	Industrielle Werke Basel
JU	Canton du Jura
kf	Konsumentenforum Schweiz
LU	Canton de Lucerne
NE	Canton de Neuchâtel
NIPCC	Nongovernmental International Panel on Climate Change
Noé21	Nouvelles orientations économiques pour le 21ème siècle
NPE	Nouvelle politique énergétique
NW	Canton de Nidwald
Öbu	Le réseau pour une économie durable
OW	Canton d'Obwald
PBD	Parti bourgeois-démocratique
PDC	Parti démocrate-chrétien
PLR	Les Libéraux-Radicaux
PSS	Parti socialiste suisse
pvl	Parti vert'libéral
RMS	Remontées mécaniques suisses
RMV	Remontées mécaniques du Valais
RPC	Rétribution à prix coûtant du courant injecté
S.A.F.E.	Agence suisse pour l'efficacité énergétique
SA	Société anonyme
SAB	Groupement suisse pour les régions de montagne
SaRL	Société à responsabilité limitée
SE 2050	Stratégie énergétique 2050
SES	Fondation suisse de l'énergie
SG	Canton de Saint-Gall
SGCI	scienceindustries
SH	Canton de Schaffouse
SIA	Société suisse des ingénieurs et des architectes

Abréviations, suite

SICE	Système incitatif en matière énergétique et climatique
SO	Canton de Soleure
SOHK	Solothurner Handelskammer
SKS	Stiftung für Konsumentenschutz
SSE	Société suisse des entrepreneurs
SSES	Société suisse pour l'énergie solaire
SSG	Société Suisse pour la Géothermie GEOTHERMIE.CH
Stwz	Städtische Werke Zofingen AG
Suissetec	Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment
Swissmem	Industrie des machines, des équipements électriques et des métaux
SZ	Canton de Schwyz
TCS	Touring Club Suisse
TG	Canton de Thurgovie
TI	Canton du Tessin
TVS	Association suisse du textile Swiss Textiles
UDC	Union Démocratique du Centre
UMS	Union maraîchère suisse
UP	Union pétrolière
up!schweiz	Unabhängige Partei Schweiz
UPSA	Union professionnelle suisse de l'automobile
UR	Canton d'Uri
usam	Union suisse des arts et métiers
USIC	Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils
USP	Union suisse des paysans
USPI	Union suisse des professionnels de l'immobilier
USS	Union syndicale suisse
UTP	Union des transports publics
UVS	Union des villes suisses
VAS	Verband Aargauischer Stromversorger (ass. argovienne de fournisseurs d'élec.)
VD	Canton de Vaud
VS	Canton du Valais
VTL	Verband Thurgauer Landwirtschaft
WWF	World Wide Fund For Nature
ZG	Canton de Zoug
ZH	Canton de Zurich

Liste des participants

Les prises de positions sont disponibles sur le lien:

http://www.efv.admin.ch/d/downloads/finanzpolitik_grundlagen/els/stn_vernehmlassung2015.pdf

Cantons et communes

Association des communes suisses
Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures
Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures
Canton d'Argovie
Canton de Bâle-Campagne
Canton de Bâle-Ville
Canton de Berne
Canton de Fribourg
Canton de Genève
Canton de Glaris
Canton de Lucerne
Canton de Neuchâtel
Canton de Nidwald
Canton de Saint-Gall
Canton de Schaffhouse
Canton de Schwyz
Canton de Soleure
Canton de Thurgovie
Canton de Vaud
Canton de Zoug
Canton de Zurich
Canton des Grisons
Canton d'Obwald
Canton du Jura
Canton du Tessin
Canton du Valais
Canton d'Uri
Commune de Gipf-Oberfrick
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF) et Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)
Conférence gouvernementale des cantons alpins CGCA
Union des villes suisses

Partis politiques

Jeunes UDC
Jeunes Vert-e-s
Les Libéraux-Radicaux PLR
Parti bourgeois-démocratique PBD
Parti démocrate-chrétien PDC
Parti écologiste suisse Les Verts
Parti socialiste suisse PSS
Parti vert'libéral pvl
Umweltfreisinnige St. Gallen
Union Démocratique du Centre UDC
up!schweiz

Liste des participants, suite

Associations faitières de l'économie

Centre Patronal CP
Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse CI CDS
economiesuisse Fédération des entreprises suisses
Fédération des entreprises romandes FER
Fédération romande immobilière
Fédération suisse du tourisme FST
GastroSuisse
hotelleriesuisse
Société suisse des entrepreneurs SSE
Swissmem
Travail.Suisse
Union suisse des arts et métiers usam
Union suisse des paysans USP
Union suisse des professionnels de l'immobilier USPI
Union syndicale suisse USS

Economie énergétique et organisations de politique énergétique

Agence suisse pour l'efficacité énergétique S.A.F.E
Alpiq EcoServices SA
Association argovienne de fournisseurs d'électricité VAS
Association des entreprises électriques suisses AES
Association des usiners romands ADUR
Association faitière des gestionnaires suisses des réseaux de distribution DSV
Association suisse de l'industrie gazière ASIG
Association suisse du chauffage à distance ASCAD
AVES Action pour une politique énergétique raisonnable
AVES Groupe régional Pfannenstil
Axpo Holding SA
Coopérative Ökostrom Schweiz
ECO SWISS
Energieforum Nordwestschweiz
ewz - Elektrizitätswerk der Stadt Zürich
Fondation suisse de l'énergie SES
Forum suisse de l'énergie
Gaznat SA
GEOTHERMIE.CH Société Suisse pour la Géothermie SSG
Groupe des gros consommateurs d'électricité GGS
Groupe E SA
Groupement d'intérêt des industries intensives en consommation d'énergie IGEB
Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur GSP
Industrie suisse du ciment cemsuisse
Industrielle Werke Basel IWB
InfraWatt
ISOLSUISSE Association suisse des entreprises d'isolation
Organisation faitière de l'économie des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique AEE
regioGrid - Association des distributeurs régionaux et cantonaux
scienceindustries SGCI
Société suisse pour l'énergie solaire SSES
Städtische Werke Zofingen StWZ Energie AG

Liste des participants, suite

Suisse Eole
Suissetec - Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment
Swiss Textiles - Association suisse du textile
Swisscleantech
Swisselectric
SwissElectricity SA
Swissgrid SA
Swissolar
Swisspower SA
Union pétrolière UP
Verein Energy Certificate System ECS Schweiz

Organisations des transports privées et publics

Association transports et environnement ATE
Association suisse des transports routiers ASTAG
Automobile Club de Suisse ACS
auto-suisse Association importateurs suisses d'automobiles
CFF
PRO VELO
routesuisse - Fédération routière suisse FRS
Touring Club Suisse TCS
Union des transports publics UTP
Union professionnelle suisse de l'automobile UPSA

Organisations de protection de l'environnement

Greenpeace
Noé21
Oeku Eglise et environnement
Pro Natura
WWF

Autres organisations et associations

Académies suisses des sciences
Alliance Sud
Aqua Nostra
ASLOCA Association suisse des locataires
Association des paysans de Thurgovie VTL
Association des paysans des Grisons
Association suisse d'écobiologie de la construction ASdE
Association suisse des propriétaires fonciers APF
Associazione consumatrici e consumatori della Svizzera italiana ACSI
Chambre de commerce de Soleure SOHK
Chambre de commerce de Zürich ZHK
Chambre de commerce des deux Bâle HKBB
Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève CCIG
Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie CVCI
Commission de la concurrence COMCO
Conférence des caisses cantonales de compensation
Fédération Romande des Consommateurs FRC
Groupement suisse pour les régions de montagne SAB
IKLIS - Initiative contre la duperie du climat
Konsumentenforum Schweiz kf (Forum des consommateurs)
Nongovernmental International Panel on Climate Change NIPCC-Suisse
Öbu - Le réseau pour une économie durable

Liste des participants, suite

Remontées mécaniques des Grisons

Remontées mécaniques du Valais RMV

Remontées mécaniques suisses RMS

Société suisse des ingénieurs et des architectes SIA

Stiftung für Konsumentenschutz SKS (Fondation pour la protection des consommateurs)

Union maraîchère suisse UMS

Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils USIC

Personnes et entreprises privées

BASF SA

Cimo Compagnie industrielle de Monthey SA

Coop

Energiegenossenschaft Elgg

Erdwärme Oftringen AG

Huntsman Monthey

Klimaatelier

Lonza AG

Migros

Personne privée (1)

Solar Campus GmbH

Stahl Gerlafingen AG

Syngenta Crop Protection Monthey SA